GN
1
R5X
MAA

REVUE D'ETHNOGRAPHIE ET DE SOCIOLOGIE

SMITHSONIAN LIBRARIES

PUBLIÉE PAR

L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Nos 1-2 JANVIER-FÉVRIER 1912

SOMMAIRE

	Pages.
ACTES	1
Liste des Membres	11
GENNEP (A. van). — Études d'ethnographie algérienne : L'art ornemental (avec 17 fig. et 4 planches) (fin)	1
DEONNA (Waldemar). — L'indétermination primitive dans l'art grec (avec 6 fig. et 1 planche)	22
GADEN (Henri). — Du nom chez les Toucouleurs et Peuls islamisés du Fouta sénégalais	50
Communications : **MAITRE (M.).** — Les tribus Moï de l'Indochine méridionale.	57
— **HARMAND (J.).** — De l'état de l'ethnographie indochinoise	60
— **BREUIL (H.).** — Dessins rupestres d'Espagne	61
Analyses et Notices	62
Sommaires des revues	87

SMITHSONIAN
JAN 03 1991
LIBRARIES

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, rue Bonaparte, VIe

BUREAU DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Président : M. J. DE MORGAN, ancien Directeur général des Antiquités de l'Égypte, Délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique.
Vice-Président : M. M. DELAFOSSE, Administrateur de 1re classe des Colonies, chargé du cours de langues soudanaises à l'École des langues orientales et du cours de dialectes et coutumes de l'Afrique Occidentale Française à l'École coloniale.
Secrétaire Général : M. G. REGELSPERGER, docteur en Droit.
Directeur des Publications : M. A. VAN GENNEP, fondateur de la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie.**
Trésorier : M. J.-A. DECOURDEMANCHE.

SECTIONS D'ÉTUDES

Afrique occidentale. — *Président :* M. M. DELAFOSSE.
Asie antérieure. — *Président :* M. J. DE MORGAN.
Amérique. — *Président :* M. le Dr CAPITAN.
Empire russe. — *Président :* M. DENIKER.
Indochine. — *Président :* M. le Dr J. HARMAND.
Italie. — *Président :* M. MARCEL VERNET.
Tibet et populations tibéto-birmanes. — *Président :* M. J. BACOT.

Art préhistorique. — *Président :* M. HENRI BREUIL.
Folk-Lore européen. — *Président :* M. A. VAN GENNEP.

La cotisation annuelle est de 25 francs. Elle donne droit au service de la *Revue.*

Elle peut être rachetée moyennant le versement, une fois pour toutes, de la somme de trois cents francs (art. 3 des Statuts). Si le demandeur désire user de cette faculté, il est prié de l'indiquer.

Toutefois, cette faculté n'est pas accordée aux établissements souscripteurs tels que Sociétés, Bibliothèques, Musées, etc., et, en général, à tout corps moral ou groupement à durée illimitée.

Afin d'éviter les frais de recouvrement, MM. les membres sont priés d'adresser directement leurs cotisations en mandat-poste, bon de poste ou chèque, au Trésorier M. J.-A. DECOURDEMANCHE, rue Condorcet, 53, Paris (IXe).

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire Général, M. G. REGELSPERGER, rue La Boëtie, 85, Paris (VIIIe).

Prière d'envoyer tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (manuscrits, etc.), à M. A. VAN GENNEP, Villa Flamande, Bourg-la-Reine (Seine), et les revues d'échange, ouvrages pour comptes-rendus, etc., au nom de la *Revue,* chez M. E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Les membres de l'Institut Ethnographique peuvent acquérir le tome Ier de la *Revue* (année 1910) chez M. E. LEROUX, éditeur, avec une réduction de 50 o/o sur le prix de l'abonnement.

INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL
DE PARIS

ACTES

NÉCROLOGIE

M. Marcel Dourgnon. — Pour la première fois, la mort frappe dans nos rangs et elle nous atteint cruellement. Nous avons eu, en effet, la douleur de perdre un de nos membres titulaires fondateurs, M. Marcel Dourgnon, décédé à Paris, le 18 octobre 1911.

Né à Marseille le 29 septembre 1858, Marcel-Lazare Dourgnon sortit de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts avec le diplôme d'architecte, fut lauréat de l'Institut et médaillé au salon de 1900, et poursuivit soit à Paris, soit à l'étranger, une brillante carrière comme architecte.

M. Dourgnon avait beaucoup voyagé. Il avait séjourné au Chili comme architecte du gouvernement. Au Caire, il avait construit le nouveau Musée des Antiquités égyptiennes, œuvre très remarquable qui lui valut la croix de la Légion d'honneur. Il parcourut la Syrie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et en Europe, l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne.

Lorsqu'un petit groupe de personnes, dont faisait partie M. Marcel Dourgnon, décida de fonder l'Institut Ethnographique, notre regretté collègue se montra plein d'ardeur pour faire aboutir le programme de la société nouvelle et il nous apporta dès le début une précieuse collaboration en fixant déjà le plan d'un Musée qu'il entre dans les vœux d'avenir de l'Institut Ethnographique de fonder par la suite. Notre Société avait compté pour ce jour sur le talent et le dévouement de M. Dourgnon.

Maire du IXe arrondissement de la Ville de Paris depuis 1908, M. Marcel Dourgnon était, en outre, inspecteur des Musées et de l'enseignement du dessin.

Cette courte note trouvera son complément dans les paroles prononcées, à l'Assemblée générale du 9 novembre, par M. de Morgan, et qui sont rapportées ci-dessous.

Assemblée générale du 9 novembre 1911.

Présidence de M. Jacques de Morgan.

Étaient présents : MM. Jacques Bacot, Boyer, Decourdemanche, Delafosse, van Gennep, Leroux, du Loup, de Mecquenem, de Morgan, Obermaier et Regelsperger.

Excusés : MM. Bondoux, Capitan, Harmand, de Kergorlay, Nourry et Vernet.

Avant de procéder à l'examen des questions à l'ordre du jour, M. de Morgan rappelle à l'Assemblée, en termes émus, la mort de l'un des membres titulaires fondateurs de l'Institut ethnographique International de Paris, M. Dourgnon :

« J'ai, Messieurs, dit-il, la grande tristesse de vous annoncer que la mort vient de faire un premier vide parmi nous. Notre Collègue, M. Marcel Dourgnon, membre fondateur, architecte, maire du IXe arrondissement de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, vient de nous être enlevé.

« Je ne vous parlerai pas de la belle carrière de M. Dourgnon comme architecte ; il laisse son nom attaché à de nombreux travaux tant en France qu'en Amérique du Sud. Je ne vous entretiendrai que de son œuvre en Égypte, parce que cette œuvre touche de près au but même de notre Société et qu'elle nous permettait d'espérer qu'un jour, grâce à son haut savoir, M. Dourgnon nous doterait d'un monument digne du but élevé que nous voulons atteindre.

« Sur ma demande, le gouvernement égyptien, avait, en 1895, accordé les crédits nécessaires pour la construction d'un Musée neuf au Caire. Un concours international fut ouvert. Soixante-quinze projets, venant de toutes les parties du monde, eurent à être examinés et sur ces soixante-quinze projets un seul fut accepté, c'était celui de Marcel Dourgnon.

« Pendant plusieurs années il poursuivit au milieu d'incroyables difficultés l'achèvement de son œuvre. Enfin la croix de la Légion d'honneur vint le récompenser de ses efforts et son nom reste à jamais attaché à l'un des Musées les plus vastes, les plus beaux, les plus méthodiques qu'il soit.

« Je ne connaissais pas M. Dourgnon quelques jours avant le concours international, mais, mis constamment en rapport avec lui par mes fonctions mêmes de Directeur général des Antiquités d'Égypte, j'ai de suite apprécié sa droiture et sa haute intelligence. Peu à peu il devint mon ami et aujourd'hui qu'il n'est plus, je tiens à vous dire la très haute estime dans laquelle je tiens sa mémoire. »

L'Assemblée, abordant son ordre du jour, prononce l'admission des membres souscripteurs dont les noms suivent :

MM.

Amblard (Jean), adjoint-principal des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française (présenté par MM. Delafosse et van Gennep);

Bel (*Alfred*-Marie-Octave), directeur de la Medersa de Tlemcen (Algérie) (MM. van Gennep et Houdas) ;

Bellucci (Joseph), professeur à l'Université de Pérouse (Italie) (MM. van Gennep et Delafosse) ;

Bibliothèque de l'École spéciale des langues Orientales vivantes (MM. Paul Boyer et Delafosse) ;

Bruel (Gilbert-*Georges*), administrateur en chef des colonies (MM. Delafosse et van Gennep) ;

De Calonne-Beaufaict (*Adolphe*-Léon-Victor-Félix), ingénieur civil, chef de service des chemins de fer de l'Ouellé (Congo belge) (MM. van Gennep et Delafosse) ;

Cazanove (*Franck*-Jules-Léon), docteur en médecine, médecin-major des troupes coloniales (MM. Regelsperger et van Gennep) ;

Cheruy *Paul*-Émile), administrateur-adjoint des colonies (MM. Delafosse et Gaden) ;

Feilberg (Henning-*Frederik*), docteur en philosophie de l'Université de Copenhague (MM. Van Gennep et Regelsperger) ;

Gardais (*Eugène*-Jean-Baptiste-Marie), publiciste (MM. Decourdemanche et Regelsperger) ;

Guy (Camille), agrégé d'histoire et de géographie, lieutenant-gouverneur de la Guinée française (MM. Regelsperger et Delafosse) ;

Hubert (*Henry*-Marie), docteur es sciences naturelles, administrateur-adjoint des colonies (MM. Regelsperger et Delafosse);

Labouret (Henri), lieutenant d'infanterie coloniale (MM. Delafosse et Decourdemanche) ;

Laurent (*Charles*-Joseph), capitaine d'infanterie coloniale (MM. Delafosse et van Gennep) ;

Meniaud (Jacques), adjoint à l'intendance des troupes coloniales hors cadres, (MM. Regelsperger et Delafosse);

Musée ethnographique de la Faculté de Médecine de Bordeaux représenté par M. Lemaire, secrétaire général de la Faculté de Médecine, conservateur du Musée (MM. Deniker et van Gennep) ;

Ossenbruggen (Fréderik-Daniel-Eduard van), docteur en droit, professeur de droit et d'économie politique à l'École d'application des fonctionnaires indigènes à Magelang (Java) (MM. van Gennep et Delafosse);

Pelliot (*Paul*-Eugène), professeur au Collège de France (MM. Regelsperger et de Morgan) ;

Pumpelly (Raphael), ancien chef de division du « U. S. Geological Survey ». (MM. Decourdemanche et de Morgan) ;

Ramet (André) (MM. du Loup et Deniker) ;

Le marquis de Segonzac (Edmond-Maria-*René*), ancien officier de cavalerie (MM. Regelsperger et de Morgan) ;

Tilho (*Jean*-Auguste-Marie), capitaine d'infanterie coloniale (MM. Regelsperger et Bruel) ;

Verein für sächsische Volkskunde, Leipzig-Dresde (MM. van Gennep et Delafosse).

L'assemblée examine ensuite une proposition de modification de l'article 4 des statuts, présentée par M. Decourdemanche, trésorier, en vue de simplifier les dispositions de cet article.

Après délibération, l'Assemblée adopte le texte proposé. En conséquence, l'article 4 sera désormais formulé ainsi :

« Art. 4. — La qualité de membre se perd :

1° Par la démission envoyée par lettre recommandée.

2° Par la radiation prononcée, pour non payement de la cotisation dans le courant de l'exercice, ou pour motif grave, par le Bureau à la majorité ordinaire. Dans ce dernier cas, la radiation devra être ratifiée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents et le membre dont la radiation est proposée sera admis à présenter ses explications en Assemblée générale.

Spécialement, la qualité de membre titulaire pourrait être retirée pour cause de non présence persistante aux réunions de l'Assemblée générale sans excuse jugée valable par celle-ci et après avertissement. Mais le membre titulaire qui viendrait à perdre cette qualité pour cette cause pourrait rester dans l'Association comme membre souscripteur ».

M. le président fait connaître à l'Assemblée la décision prise par le Bureau d'organiser une conférence pour le mardi 28 novembre ; cette conférence sera faite par M. le marquis de Segonzac, dans la salle de la Société de Géographie sous le titre suivant : « Les populations du Maroc ; races, mœurs, croyances et coutumes ». En dehors des cartes adressées aux membres de l'Institut Ethnographique, il sera envoyé un certain nombre d'invitations. L'Assemblée donne son approbation aux dispositions qui ont été prises.

L'Assemblée examine ensuite le projet, étudié en séance du Bureau, de faire, chaque mois, à une époque autant que possible régulière, devant les membres de l'Institut Ethnographique habitant Paris, des communications sur des sujets pouvant prêter à des échanges de vue et à des discussions. Il y serait invité seulement, en dehors des membres, quelques personnes susceptibles de s'intéresser aux questions portées à l'ordre du jour. L'Assemblée approuve le principe de ces réunions et s'en remet au Bureau du soin de les organiser. Le secrétaire général fait connaître les noms de quelques-uns des membres de la Société qui seraient disposés à prendre la parole dans ces réunions, dont la première aurait lieu en décembre.

Conférence du 28 novembre 1911.

Le 28 novembre 1911, a eu lieu dans l'hôtel de la Société de Géographie, la première conférence organisée par l'Institut Ethnographique International de Paris et qui a été faite par M. le marquis de Segonzac, sous le titre ci-dessus indiqué.

La séance était présidée par M. Maurice Delafosse, vice-président de la Société, aux côtés duquel avaient pris place : M. le marquis de Reverseaux, ambassadeur; M. Regnault, ministre plénipotentiaire à Tanger; S. Exc. El-Mokri, grand-vizir de S. M. le sultan Moulaï-Hafid; M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité du Maroc ; et le secrétaire général. L'assistance était très nombreuse.

Ayant ouvert la séance, le Président a, dans l'allocution suivante, défini le but de l'Institut Ethnographique International de Paris et rappelé brièvement les voyages accomplis au Maroc par M. le marquis de Segonzac.

Mesdames, Messieurs,

Notre président, M. Jacques de Morgan, rentré fatigué de son dernier voyage en Perse, — voyage que l'état troublé du pays avait rendu particulièrement difficile et pénible, — a dû demeurer dans le midi pour réparer sa santé et n'a pu, à son très vif regret, venir à notre réunion. Je déplore doublement son absence : tout d'abord, j'aurais aimé le voir présider cette séance, en quelque sorte inaugurale, d'une association qui est surtout son œuvre; d'autre part, je me sens tout à fait incapable de tenir dignement la place d'un homme qui, par sa grande expérience, sa science éclairée et ses travaux de tout premier ordre sur l'ethnographie et la numismatique orientales, occupe dans le monde savant une situation considérable.

Cependant le devoir qui m'incombe ne peut que m'être agréable à remplir, puisque ce devoir consiste à vous présenter d'abord l'Institut Ethnographique International de Paris et ensuite notre conférencier, M. le marquis de Segonzac.

Institut Ethnographique International de Paris, voilà un titre qui peut paraître un peu long et dont le premier mot, « Institut », pourrait sembler un peu prétentieux : ce mot ne signifie pas — ai-je besoin de le dire? — que nous ayons la velléité de faire concurrence à l'Institut de France, dont nous avons d'ailleurs l'honneur de compter plusieurs membres parmi nos collègues; nous avons adopté ce terme simplement parce qu'il a été adopté, en France et à l'étranger, par un grand nombre d'associations scientifiques analogues à la nôtre. Quant à l'adjectif « international », je pense bien qu'il n'a été interprété nulle part comme une abdication de nos sentiments patriotiques : sa présence dans le titre de notre société indique seulement que cette société, française par ses origines, la composition de son bureau et de son conseil d'administration, la grande majorité de ses membres, son esprit scientifique, ses méthodes et ses tendances, ne veut pas être une chapelle

fermée : elle ouvre ses portes aux ethnographes de toutes les nations et se glorifie de compter déjà dans son sein des étrangers dont les noms font autorité dans toute l'Europe ; elle désire faciliter le travail en commun des spécialistes de tous les pays et, lorsque son développement le lui permettra, lorsque de généreux Mécènes lui en auront fourni les moyens, elle n'hésitera pas à créer des sections, des succursales à l'étranger, après avoir doté la France de musées et de bibliothèques qui, bien entendu, seront les modèles du genre. Mais nous avons voulu marquer que l'idée était française, que c'est au cœur de la France que battrait toujours le cœur de notre Institut, et c'est pour bien affirmer cette intention que nous n'avons pas hésité à allonger encore un titre déjà bien long, en y ajoutant le nom de « Paris ».

Je m'aperçois que j'ai expliqué la présence des mots « institut, international, Paris » et que je n'ai rien dit du mot principal : « ethnographique ». Il semble au premier abord que ce dernier terme n'ait pas besoin d'être expliqué, et pourtant serait-il facile à chacun de nous de répondre, de façon satisfaisante, à cette question en apparence si simple : « qu'est-ce que l'Ethnographie ? » L'ethnographie est une de ces choses dont tout le monde parle et que peu de gens savent définir exactement, précisément parce que tous croient savoir ce qu'elles sont. C'est une science relativement nouvelle, qui réclame sa place au soleil à côté des autres sciences depuis longtemps reconnues comme telles, mais qui, justement parce qu'elle n'a pas encore complètement conquis cette place, a besoin peut-être d'être plus soigneusement définie.

Etymologiquement, « ethnographie » pourrait se traduire « description des peuples », comme « géographie » se traduit « description de la terre ». Et en effet la description des peuples constitue bien le domaine de l'ethnographie, à condition toutefois qu'elle ne se borne pas à les classer en catégories d'après leurs caractères anthropologiques, car cela serait de l'ethnologie et non de l'ethnographie, ou plutôt ce ne serait que l'un des aspects accessoires de l'ethnographie ; la description des peuples ne doit pas non plus se borner à l'étude des phénomènes purement matériels, visibles et tangibles, car l'ethnographie considère les peuples dans l'ensemble et dans toutes les manifestations de leur vie. Notre sympathique trésorier, M. Decourdemanche, qui est l'homme des précisions, définissait ainsi l'ethnographie devant moi, il y a quelques jours : « C'est, disait-il, la science des rapports des hommes entre eux et de leurs rapports avec les choses. » J'avoue que cette définition m'a paru séduisante. On pourrait peut-être lui donner une physionomie moins abstraite — j'allais dire « plus aimable » —, en la transformant ainsi : « L'ethnographie est la science des civilisations ». Elle étudie en effet les manifestations diverses, matérielles, morales, religieuses et sociales, des civilisations anciennes et modernes de tous les pays ; son domaine s'étend ainsi depuis l'époque où, pour la première fois, l'homme est apparu sur la terre, jusqu'à la période actuelle, comprenant aussi bien l'étude des sociétés les plus policées que celle des agglomérations les plus primitives, touchant aux techniques des divers métiers comme aux problèmes sociologiques, traitant — selon l'expression consacrée — des mœurs et coutumes de tous les peuples de la terre. Où trouver une science plus vaste, plus directement intéressante pour tout le monde, que celle dont chacun des adeptes pourrait, en modifiant légèrement la traduction, faire sa devise du vers fameux de Térence : « Je suis homme, et rien de ce qui concerne la vie des hommes ne saurait m'être étranger » ?

Comme toutes les sciences, l'ethnographie a un objet proprement théorique, qui est l'étude des faits et la recherche des lois se dégageant des phénomènes constatés ; comme toutes les sciences aussi, elle a un but pratique, qui est l'application

actuelle ou future des lois ainsi définies. Et ici l'intérêt devient encore plus puissant, plus général et plus direct. Nous sommes arrivés à une époque où les points de contact entre les civilisations les plus diverses se sont multipliés à l'infini : le réseau des voies de communication a resserré ses mailles sur les mers les plus lointaines et les terres jusqu'ici les plus inhospitalières ; l'activité des nations européennes est devenue débordante et cherche des champs d'action là où, il y a cinquante ans à peine, quelques hardis pionniers osaient seuls s'aventurer ; les pays qui semblaient les plus fermés ouvrent leurs portes et il paraît aussi naturel aujourd'hui de créer des entreprises industrielles au Tibet ou dans l'Afrique Centrale qu'il le paraissait naguère d'en créer dans la Plaine Saint-Denis. Mais ce contact que, de toutes les forces de notre volonté, nous voulons pacifique et fécond en progrès, que sera-t-il, si nous ignorons ces civilisations auxquelles nous allons mêler la nôtre, si nous ignorons les idées, les croyances, les coutumes et la mentalité des peuples auxquels nous venons offrir notre collaboration dans l'intérêt de l'humanité tout entière ? L'histoire est là pour nous apprendre ce qu'a été ce contact dans de pareilles conditions et ce qu'il sera encore si elles ne sont point modifiées : la guerre au lieu de la paix, la mort au lieu de la vie, de longues années de défiance, de mésentente et souvent de haine avant que ne vienne la période de l'apprivoisement, laquelle n'est pas venue encore là où notre ignorance du début a instauré malgré tout et malgré tous une déplorable politique d'assimilation.

Qui nous fera connaître ces peuples nouvellement entrés dans l'orbe de notre action et de notre activité, que les progrès de notre industrie, triomphant des distances et des obstacles naturels, ont rapprochés matériellement de nous, mais qui demeurent si éloignés de notre conception de la vie et de notre état social ? Qui rendra à l'humanité l'immense service de faciliter le contact entre eux et nous, de faire de ce contact le début d'une ère de prospérité et de mieux-être ? Qui ? mais les ethnographes !

Il est des ethnographes qui travaillent en chambre, sur les documents rapportés par d'autres, et il est nécessaire qu'il en existe. Mais il en est aussi qui vont chercher sur place ces documents et que n'effraient ni les fatigues ni les dangers : ceux-ci sont légion, et si la France ne détient pas le premier rang en ce qui concerne les ethnographes de cabinet, je ne serais pas éloigné de croire qu'aucun pays n'a produit autant qu'elle de ces courageux hommes d'action qui ont, des années durant, risqué leur vie pour apporter leur contribution à la science des civilisations. Nous avons la bonne fortune de posséder ce soir un de ces savants de brousse dont s'honore l'ethnographie française. Au moment où nous est ouvert au Maroc l'un des plus vastes de ces champs nouveaux d'activité dont je parlais tout à l'heure, nul n'est plus qualifié que M. le marquis de Segonzac pour nous faire connaître le peuple qui demain sera notre collaborateur direct. Je ne veux pas retarder le plaisir que vous aurez à entendre notre conférencier en vous faisant sa biographie ; je ne peux cependant m'empêcher de relater brièvement les principales étapes d'une carrière glorieuse entre toutes.

Dès 1899, alors que l'intérieur du Maroc était encore inconnu en majeure partie, M. de Segonzac commençait à y exécuter une série de voyages d'explorations qu'il a continuée depuis et qu'il se dispose à continuer encore, puisqu'il est actuellement sur le point de repartir pour ce pays devenu presque le sien. Ce fut d'abord un voyage à travers le Sous et le Tazeroualt, accompli sous un déguisement de pèlerin musulman que rendait nécessaire la méfiance des habitants. Puis, en 1900, ce fut l'exploration du Rif et de la région montagneuse du Nord : cette fois, le voyageur s'était transformé en mendiant, et ceux qui sont allés au Maroc savent ce que peut y être la vie d'un homme obligé d'agir de façon à être pris pour un mendiant

véritable ; sans doute, un autre que M. de Segonzac en serait mort : lui put revenir en France et oublier si vite les privations endurées et les humiliations subies que, l'année suivante, on le retrouvait au cœur du pays des Beraber, dans l'un des coins les plus farouchement inaccessibles de l'empire marocain. Les santés les mieux trempées, cependant, n'affrontent pas impunément une pareille succession de fatigues, et M. de Segonzac dut prendre deux années de repos, qu'il utilisa d'ailleurs pour rédiger ses notes de voyage et publier ses itinéraires et ses observations. Puis en 1904 et 1905, sous les auspices du Comité du Maroc que venaient de fonder M. Eugène Etienne et M. le prince d'Arenberg, il repart de nouveau, accompagné de M. Louis Gentil et de M. de Flotte-Roquevaire, et explore le sud et le sud-est du Maroc, dont il avait déjà parcouru le sud-ouest, le nord et l'est; nous l'avions connu pèlerin dévot, puis humble mendiant : cette fois, il nous apparaît sous les espèces d'un modeste muletier. Ce que furent les périls de cette expédition, comment M. de Segonzac, reconnu pour être un Européen déguisé, fut gardé prisonnier par un cheikh fanatique et dut subir des traitements barbares, nous le savons tous, moins par ce qu'il nous en a dit lui-même que par ce qu'ont raconté ses compagnons de voyage, car, ainsi que l'a écrit M. Etienne dans la préface du bel ouvrage de M. de Segonzac intitulé « Au cœur de l'Atlas », il « a la discrétion de ne chercher à donner nulle part l'impression du courage des actions qu'il raconte ».

En 1907, M. de Segonzac se rendait à Rabat auprès de Moulaï Abd-el-Aziz avec l'ambassade de M. Regnault et du général Lyautey, puis il allait visiter Moulaï El-Hafid; nous le retrouvons encore au Maroc en 1910, suivant cette fois les opérations militaires que dirigeait le général Moinier. De ses diverses explorations au Maroc, M. de Segonzac a rapporté des milliers de kilomètres d'itinéraires en pays jusque là inconnus, de nombreuses et très précieuses observations astronomiques, et enfin — et c'est là le résultat qui nous intéresse le plus directement, nous ethnographes — un ensemble étonnant de documents d'une remarquable précision sur les populations marocaines, leur organisation familiale, sociale, politique et religieuse, leur commerce, leurs industries, leurs traditions, leurs idées, leurs coutumes, en un mot leur civilisation. J'avais donc quelque raison de dire que nul n'était plus qualifié que lui pour nous faire connaître les habitants du Maroc et que c'était une bonne fortune pour notre Institut de le posséder ici ce soir.

Avant de lui passer la parole, il me reste à remercier, au nom de l'Institut Ethnographique International de Paris, toutes celles et tous ceux qui, en si grand nombre, ont répondu à notre invitation. Je voudrais aussi remercier d'une manière toute spéciale de l'honneur qu'ils nous ont fait en prenant place au Bureau M. le marquis de Reverseaux, ambassadeur de France; M. Regnault, notre ministre plénipotentiaire à Tanger, qu'il m'est particulièrement agréable de saluer au moment où l'on va nous parler du Maroc; M. Terrier, qui représente ici si dignement le Comité du Maroc, et enfin Son Exc. El-Mokri, grand-vizir du gouvernement de S. M. Moulaï el-Hafid qui a tenu, en assistant à cette séance, à nous donner une nouvelle preuve de l'amitié de plus en plus solide et intime qui unit le Maroc à la France ».

La parole étant ensuite donnée à M. de Segonzac, le conférencier étudie d'abord le problème des origines des populations du Maroc. Il montre les Berbères, assaillis de toutes parts au cours de l'Histoire, se réfugiant, comme en un réduit, dans les montagnes inaccessibles de l'Atlas marocain. Les Phéniciens, les Wisigoths, les Vandales, les Normands se mêlent aux populations du nord; les Romains et les Arabes à celles du centre et du sud. Du sud viennent aussi, par les caravanes

d'esclaves et les recrutements des Sultans Saadiens, des milliers de nègres qui imprègnent profondément les populations du Sud marocain. En sorte que trois grands groupements se forment, très disparates, et parlant des dialectes où se retrouve difficilement la racine commune : Rifains au nord, Braber au centre, Chleuh au sud.

Le conférencier fait ensuite défiler une première série de projections qui montrent les différents types humains qu'il a rencontrés au cours de ses voyages, du nord au sud et de l'est à l'ouest du Maroc.

Dans la seconde partie de sa conférence, M. de Segonzac étudie les mœurs, les coutumes et les croyances de ces populations marocaines. Il prend le Berbère au seuil de la vie à 20 ans. Il fait assister à son mariage, à la naissance de son premier fils, aux cérémonies et aux fêtes qui accompagnent les relevailles, la donation du nom, la circoncision, le divorce. Puis, sortant du cadre de la famille, il montre la vie publique, la désignation des chefs de clan, des chefs de tribu. Il promène son auditoire sur les marchés où la vie économique, active et bruyante, est régie par un droit coutumier singulièrement pittoresque.

Enfin il passe au monde religieux, si mystérieux et si complexe. Il fait connaître les chérifs, les marabouts, les confréries religieuses, les zaouias qui mettent à rançon la crédulité des indigènes, et termine en montrant ce Maroc berbère profondément divisé en tribus hostiles et en groupements religieux concurrents. Cette dernière partie de la conférence est illustrée d'un grand nombre de projections qui font voir sous toutes leurs faces ces collectivités politiques et religieuses si jalousement fermées à toutes nos enquêtes.

M. le président remercie M. de Segonzac de sa conférence si documentée et en même temps si captivante ; il regrette seulement que la modestie du conférencier l'ait empêché de s'étendre davantage sur ce qu'il a personnellement fait au Maroc.

Assemblée générale du 9 décembre 1911.

Présidence de M. Maurice Delafosse, vice-président.

Étaient présents : MM. Bacot, Breuil, Decourdemanche, Delafosse, van Gennep, Harmand, du Loup, Obermaier, Regelsperger.

Excusés : MM. de Morgan, Bondoux, Déchelette, de Mecquenem.

L'Assemblée nomme, après examen de ses titres, en qualité de membre titulaire non résident :

M. Rivers (William), professeur à l'Université de Cambridge, présenté par MM. van Gennep et Deniker, et déjà membre souscripteur.

L'Assemblée prononce ensuite l'admission des membres souscripteurs dont les noms suivent :

MM.

Charpentier (*Paul*-Camille), directeur du *Journal des Voyages* (présenté par MM. Regelsperger et Terrier) ;

Clark (*Robert*-Sterling) (MM. de Morgan et Hyde) ;

Collin (*Victor*-Émile-Marie-Joseph), ministre plénipotentiaire (MM. Regelsperger et Leroux) ;

Delacour (Marie-Joseph-*Alfred*), administrateur-adjoint des colonies (MM. Delafosse et Gaden) ;

Dourgnon (*Jean*-Tigrane) (MM. de Morgan et Regelsperger) ;

Leite de Magalhães (Antonio), lieutenant d'infanterie portugaise (MM. van Gennep et Osorio de Castro);

Maitre (*Henri*-Joseph-Mathieu), commis de 2e classe des services civils d'Indochine (MM. Regelsperger et Hulot);

Martin (Camille), agrégé d'histoire (MM. Regelsperger et Terrier);

Montandon (Raoul), architecte (MM. van Gennep et Deonna);

Nebout (Albert), administrateur en chef des colonies (MM. Delafosse et Deniker);

Osorio de Castro (Alberto), conseiller à la cour d'appel de Loanda (Afrique occidentale portugaise) (MM. van Gennep et Delafosse);

Ricard (*Prosper*-Marie-Eugène), inspecteur de l'enseignement artistique et industriel dans les Écoles indigènes d'Algérie (MM. van Gennep et Bel).

Le Secrétaire général donne ensuite connaissance d'un projet de traité à passer entre l'Institut Ethnographique International de Paris et M. Ernest Leroux, éditeur, pour la publication de la Revue à dater du 1er janvier 1912. L'Assemblée approuve le projet qui lui est présenté.

Réunion mensuelle du 9 décembre 1911.

A l'issue de l'Assemblée générale s'est tenue à l'École des Langues Orientales vivantes, 2, rue de Lille, à 5 heures du soir, dans une salle gracieusement mise à la disposition de l'Institut Ethnographique, par l'administrateur de cette École, M. Paul Boyer, la première réunion mensuelle organisée par le Bureau en vertu de la délibération de l'Assemblée générale du 9 novembre 1911.

M. Henri Maitre, commis des services civils de l'Indochine, fait une communication sur les Moïs de l'Indochine méridionale et leurs tribus, et il donne un aperçu de leur histoire.

A la suite de cette communication une discussion intervient, à laquelle prennent part MM. Bacot, Cabaton, van Gennep, Harmand, d'Ollone, Pelliot.

M. Harmand fait valoir l'intérêt qu'il y aurait à provoquer une entente scientifique en vue de l'étude commune par des Français, des Anglais et des Hollandais de toutes les populations de l'Indochine en même temps que de celles des îles hollandaises voisines. Il prie le Bureau de l'Institut Ethnographique d'examiner par quel moyen cette proposition serait susceptible de recevoir son exécution; on pourrait recourir notamment dans ce but à la rédaction d'un questionnaire.

M. Henri Breuil décrit ensuite des dessins rupestres qu'il a relevés en Espagne et il en fait passer des reproductions.

Quelques échanges de vues interviennent entre l'auteur de la communication et MM. van Gennep et Harmand.

Les réunions mensuelles ultérieures se tiendront, à moins d'avis contraire, au même lieu et à la même heure, le *deuxième samedi* de chaque mois (les mois de juillet, août, septembre et octobre exceptés).

Messieurs les membres titulaires ou souscripteurs de l'Institut Ethnographique qui désireront faire une communication à l'une de ces réunions sont priés de vouloir bien en aviser le Secrétaire général au moins dix jours à l'avance.

Chaque communication durera vingt-cinq minutes au maximum et sera suivie d'une discussion qui ne pourra excéder dix minutes. L'Institut Ethnographique sera reconnaissant aux auteurs des communications d'en remettre au Bureau le résumé, en vue de sa publication dans la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie**, sous la rubrique *Communications*.

Tous les membres de l'Institut Ethnographique sont admis à assister aux réunions mensuelles, à y présenter des communications et à prendre part aux discussions.

En dehors de ces réunions, organisées par le Bureau de l'Institut Ethnographique, chaque section d'études aura ses séances spéciales, organisées et présidées par son président, lequel informera les membres de sa section des lieux et dates de ces séances et de leur fonctionnement.

Le Secrétaire général,

GUSTAVE REGELSPERGER.

LISTE DES MEMBRES

DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

AU 24 JANVIER 1912 [1]

Membres fondateurs.

MM.
Jacques Bacot.
Georges Bondoux.
Maurice Delafosse.
Joseph Deniker.
Marcel Dourgnon ✻, architecte du Nouveau Musée des antiquités égyptiennes du Caire, inspecteur des Musées et de l'enseignement du dessin, maire du IXe arrondissement de la ville de Paris. — Décédé le 18 octobre 1911.
Arnold van Gennep.
Ernest Leroux.
Georges du Loup.
Roland de Mecquenem.
Jacques de Morgan.
Gustave Regelsperger.
Marcel Vernet.

Bureau.

Président : M. J. de Morgan.
Vice-président : M. M. Delafosse.
Secrétaire général : M. G. Regelsperger.
Directeur des publications : M. A. van Gennep.
Trésorier : M. J. A. Decourdemanche.

Membres d'honneur.

Prince Roland Bonaparte, membre de l'Institut.
Prince Albert Ier de Monaco.
M. Roosevelt, ancien président des États-Unis d'Amérique.

Membre donateur.

M. J. A. Decourdemanche.

Membres titulaires résidents.

MM.
G. d'Ault du Mesnil.
Jacques Bacot.
Georges Bondoux.
Paul Boyer.
Henri Breuil.
Louis Capitan.
Joseph Déchelette.

1. Nous rappelons que les premières réunions en vue de la fondation de l'Institut Ethnographique International de Paris ont eu lieu au début de juin 1910 et que l'Association a été légalement constituée le 27 décembre 1910.

J. A. Decourdemanche.
Maurice Delafosse.
Joseph Deniker.
Arnold van Gennep.
Jules Harmand.
Henri Hubert.
James-Hazem Hyde.
Comte de J. de Kergorlay.
Ernest Leroux.
Georges du Loup.
Louis Matruchot.
Roland de Mecquenem.
Jacques de Morgan.
Emile Nourry.
Hugo Obermaier.
Gustave Regelsperger.
Marcel Vernet.

Membres titulaires non résidents.

MM.
Richard Andree.
Paul Ehrenreich.
James Frazer.
Sir Harry Johnston.
Louis Jordan.
George Polivka.
William Rivers.
Mlle Alice Werner.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES [1]

Amblard (Jean), adjoint principal des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale française; Bouna, cercle de Bondoukou (Côte d'Ivoire).

Andree (Richard), docteur en philosophie, professeur; ancien directeur de la revue *Globus*; Friedrichstrasse, 9, Munich (Allemagne). — TNR.

Arnoux (Henri), lieutenant de vaisseau; rue des Belles-Feuilles, 46, Paris.

Aspe-Fleurimont (Lucien) ✻, membre du Conseil supérieur des Colonies; avenue de Villiers, 91, Paris.

Ault du Mesnil (G. d'), rue du Faubourg Saint-Honoré, 228, Paris. —TR.

Bacot (André), capitaine d'artillerie; rue du Lycée, 2, Poitiers.

Bacot (Jacques), explorateur; quai d'Orsay, 31, Paris, — TR.

Bacot (Joseph), agent de change; rue La Fayette, 13, Paris.

*Bacot (Raymond), ancien ingénieur des constructions navales; quai d'Orsay, 31, Paris.

Begouen (Charles); rue de Sèze, 2, Bordeaux.

Bel (Alfred), directeur de la Médersa; Tlemcen (Algérie).

Bellucci (Joseph), docteur ès sciences naturelles, professeur à l'Université de Pérouse; rue Cavour, 9, Pérouse (Italie).

Benquey (Georges) ✻, administrateur en chef de 2e classe des Colonies; rue du Palais de Justice, Bazas (Gironde).

Beurdeley (Alfred) ✻; rue de Clichy, 79, Paris.

Bietry (Pierre); boulevard des Italiens, 4, Paris.

Birkner (Ferdinand), professeur à l'Université de Munich; Herzog Wilhelmstrasse, 9, Munich (Allemagne).

1. Le signe * placé devant le nom, indique la qualité de membre à vie, c'est-à-dire ayant racheté sa cotisation. — Les lettres TR indiquent les membres titulaires résidents; les lettres TNR, les membres titulaires non résidents.

Blangermont (Mlle Charlotte de); rue de l'Hôpital, 39, Rouen.

Blondel (Georges), docteur en droit et ès lettres, agrégé de l'Université, professeur à l'École des Sciences politiques et à l'École des Hautes-Études commerciales; rue de Bellechasse, 31, Paris.

Boinet (Amédée), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; boulevard Raspail, 284, Paris.

Bois d'Auberville (Maurice du), ingénieur des Arts et manufactures; rue Edmond About, 1, Paris.

Bonaparte (prince Roland), membre de l'Institut, président de la Société de géographie; *membre d'honneur*; avenue d'Iéna, 10, Paris.

Bondoux (Georges), artiste peintre, attaché à la Délégation en Perse du ministère de l'Instruction publique; rue Bochard de Saron, 9, Paris. — TR.

Bonifacy (Auguste) O. ✻, lieutenant-colonel d'infanterie coloniale; Valréas (Vaucluse).

Bonsor (Georges), peintre et archéologue; El Castillo, Mairena del Alcor, province de Séville (Espagne).

Bordat (Gaston), directeur de la *Revue des Français*; boulevard Beauséjour, 1, Paris.

Bossel (Mme Marie); rue Théodule Ribot, 10, Paris.

Bouasse-Lebel (Albert); quai Malaquais, 19, Paris.

Bouchal (Léo), secrétaire de la Société d'Anthropologie de Vienne; Schäffergasse, 22, Vienne (Autriche).

Bourbon (Henri), docteur en médecine; rue Cernuschi, 17, Paris.

Bourrouillou (Joseph), adjoint de 1re classe des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale française; boulevard Bourdon, 35, Paris.

Boyer (Paul) ✻, agrégé de l'Université, administrateur de l'École des Langues Orientales vivantes; rue de Lille, 2, Paris. — TR.

Breuil (Henri), professeur d'Ethnographie préhistorique à l'Institut de paléontologie humaine; rue Demours, 110, Paris. — TR.

* Bruel (Georges) ✻, administrateur en chef des colonies; rue de Villejust, 3, Paris.

Burle (Eugène), juge suppléant au Tribunal civil de Lyon; impasse Girié, 6, Lyon.

Calonne-Beaufaict (Adolphe de), ingénieur civil, chef de service des chemins de fer de l'Ouellé (Congo belge); 23, rue Keyenveld, Bruxelles.

Capitan (Louis), ✻, docteur en médecine, membre de l'Académie de médecine, professeur au Collège de France, professeur d'anthropologie préhistorique à l'École d'Anthropologie; rue des Ursulines, 5, Paris. — TR.

Cassel (Charles van), ancien membre de missions en Afrique occidentale française; Ay (Marne).

Cazanove (Franck), docteur en médecine, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales; Armissan (Aude).

Centner (Albert), ingénieur des Arts et Manufactures; rue de Châteaudun, 24, Paris.

Cessole (Ludovic de), architecte; quai de Halage, 14, Croissy-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Chailley (Joseph), O. ✻, député de la Vendée, directeur général de l'Union Coloniale française, professeur à l'École des Sciences politiques; rue de la Terrasse, 3, Paris.

Chalon (Paul), ✻, ingénieur des Arts et Manufactures; rue Cardinet, 86, Paris.

Charpentier (Paul), directeur du *Journal des Voyages*; cité Condorcet, 10, Paris.

Chauvet (Gustave), président de la Société archéologique et historique de la Charente; Ruffec (Charente).

Chavannes (Edouard), ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; rue des Écoles, 1, Fontenay-aux-Roses (Seine).

Cheruy (Paul), administrateur-adjoint de 2e classe des Colonies; Zaranou (Côte d'Ivoire).

Chéron (Georges), administrateur-adjoint des colonies; rue Gambetta, 40, Meaux (Seine-et-Marne).

Chodron de Courcel (Robert), secrétaire d'Ambassade; rue de Bellechasse, 47, Paris.

Church (Henry); avenue Hoche, 29, Paris.

*Clark (Robert); rue Cimarosa, 4, Paris.

*Clozel (François), O. ✻, gouverneur de 1re classe des Colonies; rue Mozart, 82, Paris.

Collin (Victor), O. ✻, ministre plénipotentiaire; avenue de Suffren, 160, Paris.

Cortier (Maurice), capitaine d'infanterie coloniale; avenue Debasseux, 9, Versailles.

Dauvert dit Romilly (Georges), attaché à la Préfecture de la Seine; quai aux Fleurs, 1, Paris.

Déchelette (Joseph), conservateur du Musée de Roanne; Roanne (Loire). — TR.

Decourdemanche (J.-A.), expert-comptable près le Tribunal de la Seine, *trésorier*; rue Condorcet, 53, Paris. — TR.

Delacour (Alfred), administrateur-adjoint des Colonies; Clerval (Doubs).

Delafosse (Maurice), ✻, administrateur en chef des Colonies, chargé de cours à l'École des Langues Orientales vivantes et à l'École Coloniale, *vice-président*; rue Vaneau, 54, Paris. — TR.

Delamarre de Monchaux (Marcel, comte), artiste peintre; boulevard Pereire, 212 *ter*, Paris.

Delavaud (Louis), O. ✻, docteur en droit, ministre plénipotentiaire; rue la Boëtie, 85, Paris.

Deniker (Joseph), ✻, docteur ès-sciences naturelles, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36, Paris. — TR.

Deonna (Waldemar), docteur ès-lettres, professeur suppléant à l'Université de Genève; boulevard des Tranchées, 16, Genève.

* Dourgnon (Jean); rue Ballu, 36, Paris.

Drouet (Henry), docteur en médecine, ancien chef de clinique médicale; rue de Varenne, 36, Paris.

Dubrujeaud (Léon), O. ✻, ancien président de la Chambre de Commerce; rue Freycinet, 4, Paris.

Dujardin (Édouard), homme de lettres; avenue du Bois de Boulogne, 14, Paris.

Dupuis-Yakouba (Auguste), adjoint-principal des affaires indigènes; Tombouctou (Afrique occidentale française).

Edmond-Allain, docteur en médecine; rue d'Auteuil, 2, Paris.

Ehrenreich (Paul), docteur en médecine et philosophie, privat-docent d'Ethnologie à l'Université de Berlin; Heilbronnerstrasse, 4, Berlin, W. 30. — TNR.

Feilberg (Frederick), docteur en philosophie; Askov, près de Vejen (Danemark).

Figaret (Julien), capitaine d'artillerie coloniale; rue Massillon, 9, Nîmes (Gard).

Foa (Mme Ve Edouard); avenue des Champs-Élysées, 51, Paris.

Forceville (Jean, comte de), ancien attaché au Ministère des Affaires étrangères; rue Caulaincourt, 50, Paris.

Fourneau (Alfred), O. ✻, gouverneur honoraire des Colonies; avenue Félix-Faure, 29, Paris.

Frazer (James), Fellow of Trinity College, Cambridge; Cambridge (Angleterre). — TNR.

Gaden (Henri), ✻, administrateur de 1re classe des Colonies; rue de Lerme, 28, Bordeaux (Gironde).

Gaillard (Claude), docteur ès-sciences naturelles, conservateur du Muséum de Lyon; rue de Cronstadt, 17, Lyon.

Galland (Léopold), ✻, capitaine d'infanterie coloniale; Moudjeria (Mauritanie), via Dakar.

Gardais (Eugène), publiciste; rue Trézel, 9, Paris.

Gennep (Arnold van), diplômé de l'École des Hautes-Études (section des sciences religieuses), *directeur des publications*; villa Jeanne d'Arc, Bourg-la-Reine (Seine). — TR.

Gerhardt (Gaston), ✻, capitaine d'infanterie coloniale; rue de l'Odéon, 5, Paris.

Getty (Mlle Alice); avenue des Champs-Élysées, 75, Paris.

Getty (Henry); avenue des Champs-Élysées, 75, Paris.

Giboin (Alphonse), ✻, ancien trésorier-payeur général aux armées, en retraite; Libourne (Gironde).

Guimet (Émile), O. ✻, fondateur-directeur du Musée Guimet; place d'Iéna, Paris.

Guy (Camille), O. ✻, agrégé de l'Université, lieutenant-gouverneur de la Guinée française; Conakry (Guinée française).

Harmand (Jules), C. ✻, docteur en médecine, ambassadeur de France honoraire; rue du Faubourg Saint-Honoré, 225, Paris. — TR.

Hedin (Sven), C. ✻, docteur en philosophie, correspondant de l'Institut de France, explorateur; Stockholm.

Heuraux (Lucien); rue Clément-Marot, 5, Paris.

Heurck (Émile van), membre de la Commission administrative du Musée de Folklore d'Anvers; rue de la Santé, 6, Anvers.

Houdas (Octave), ✻, professeur à l'École des Langues Orientales vivantes et à l'École des Sciences politiques; avenue de Versailles, 11, Paris.

Hubert (Henri), conservateur-adjoint au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, directeur-adjoint d'études à l'École des Hautes-Études; rue Nouvelle-Stanislas, 3, Paris. — TR.

Hubert (Henry), docteur ès-sciences, administrateur-adjoint des Colonies; Dakar (Sénégal) et rue Bréa, 3, Paris.

Hulot (Étienne, baron), ✻, secrétaire général de la Société de géographie; avenue de la Bourdonnais, 41, Paris.

Hyde (James-Hazem), O. ✻; rue Adolphe-Yvon, 18, Paris. — TR.

Insabato (Enrico), docteur en médecine; Bassano Veneto (Italie).

Jameson (Robert), banquier; avenue Velasquez, 6, Paris.

Johnston (Sir Harry), docteur ès-sciences de Cambridge, consul général en retraite, ancien commissaire spécial et commandant en chef de l'Ouganda; Saint-John's Priory, Poling, near Arundel, Sussex (Angleterre). — TNR.

Jordan (Louis), master of Arts and bachelor of Divinity; Trongweath, Woodland Park, Paignton, S. Devon (Angleterre). — TNR.

Junod (Henri); Rochefort, canton de Neuchatel (Suisse).

Kergorlay (Jean, comte de); rue Mesnil, 6, Paris, — TR.

La Bassetière (Arnault, vicomte de); château de Saumery, Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher).

La Bassetière (Henry, comte de); avenue Montaigne, 22, Paris.

Labbé (Paul) ✻, secrétaire général de la Société de géographie commerciale, explorateur; rue Montaigne, 14 *bis*, Paris.

Labouret (Henri) ✻, lieutenant d'infanterie coloniale; Hirson (Aisne).

La Bretesche (Charles de) ✻, administrateur en chef des Colonies; Bingerville (Côte d'Ivoire).

Ladreit de Lacharrière (Jacques), secrétaire général adjoint du comité du Maroc, rue Puvis de Chavannes, 10, Paris.

Larivière (Gustave), rédacteur au *Petit Parisien*; boulevard Berthier, 73, Paris.

Laurent (Charles), capitaine d'infanterie coloniale; rue Emmanuel-Liais, 46, Cherbourg.

Le Brecq (René); Praslins, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Legrand (Charles) O. ✻, président de la Chambre de Commerce de Paris, président de la Société de géographie commerciale; rue Joseph Bara, 4, Paris.

Leite de Magalhães (Antonio), lieutenant d'infanterie portugaise; Timor-Dilly (Indonésie).

Leroux (Ernest) ✻, éditeur; rue Bonaparte, 28, Paris. — TR.

Leroux (Joseph), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue Origet, 30, Tours.

Lloyd (Arthur), professeur à l'Université impériale, à l'Académie navale et à l'École de Commerce de Tokyo; Tokyo (Japon).

Loreau (Alfred) ✻, ingénieur des Arts et Manufactures; boulevard Saint-Germain, 243, Paris.

Loup (Georges du), capitaine au long cours; avenue Niel, 9, Paris. — TR.

Macquaire (Raphaël); rue du Pont des Loges, 7, Paris.

Maitre (Henri), commis de 2e classe des services civils d'Indochine; rue du Consulat, 12, Limoges.

Malibran y Santibanèz (Louis), ancien officier d'infanterie de marine; rue Gay-Lussac, 28, Paris.

Marc (Lucien), docteur ès lettres, capitaine d'infanterie coloniale.

Marestaing (Pierre); boulevard Flandrin, 17, Paris.

Marett (Robert), professeur d'anthropologie à l'Université d'Oxford; Westbury Lodge, Norham Road, Oxford (Angleterre).

Mareuse (Edgar), membre de la Société du Vieux-Paris et du Comité des inscriptions parisiennes; boulevard Haussmann, 81, Paris.

*Marin (Louis), député de Meurthe-et-Moselle, administrateur du Collège des sciences sociales; avenue de l'Observatoire, 13, Paris.

Marle (Raimond van), docteur ès-lettres; rue Aumont-Thiéville, 4, Paris.

Martin (Camille), agrégé d'histoire; avenue de Wagram, 132, Paris.

Martin (Henri), docteur en médecine; rue Singer, 50, Paris.

Masson de Longpré (Mme Marie); rue Vezelay, 3, Paris et château d'Azay-sur-Indre, par Chambourg (Indre-et-Loire).

Matruchot (Louis), docteur ès-sciences, professeur à l'École normale supérieure; boulevard Carnot, 11, Bourg-la-Reine (Seine). — TR.

Mauclaire (Placide), docteur en médecine, agrégé à la Faculté de médecine de Paris; boulevard Malesherbes, 40, Paris.

Mecquenem (Roland de), ingénieur civil des mines, attaché à la Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique; rue de Seine, 63, Paris. — TR.

Meniaud (Jacques) ✻, adjoint à l'intendance des troupes coloniales hors cadres; rue Saint-Didier, 33, Paris.

Monaco (Albert Ier, prince de), *membre d'honneur*; Monaco et avenue du Trocadéro, 10, Paris.

Monassa (Elias), membre de la Chambre de Commerce Ottomane de Paris; boulevard Haussmann, 188, Paris.

Morgan (Mme Henri de); rue de Croissy, 22, Chatou (Seine-et-Oise).

Morgan (Jacques de) C. ✻, ingénieur civil des mines, délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique, *président*; quai de Béthune, 36, Paris. — TR.

Montandon (Raoul), architecte; square de Contamines, 9, Genève (Suisse).

Münsterberg (Oscar), docteur en philosophie; Inselstrasse, 9, Leipzig (Allemagne).

Nebout (Albert) ✻, administrateur en chef des colonies; Saint-Louis (Sénégal).

Nepper (Henry), docteur en médecine, chef des travaux de physiologie pathologique au Collège de France; rue de la Bienfaisance, 42, Paris.

Nicolas (Alphonse) ✻, consul de France à Tauris; rue de la Tour, 119, Paris.

Noblemaire (Georges), administrateur de la Compagnie P.-L.-M.; rue la Boëtie, 58, Paris.

Nourry (Émile), libraire-éditeur; rue Duguay-Trouin, 17, Paris. — TR.

Obermaier (Hugo), docteur ès-sciences, professeur à l'Institut de paléontologie humaine; rue Saint-Jacques, 195, Paris. — TR.

Ollone (Henry, vicomte d') O. ✻, commandant d'infanterie; rue Hamelin, 46, Paris.

Osorio de Castro (Alberto), conseiller à la Cour d'appel de Loanda (Afrique occidentale portugaise); Loanda (Afrique occidentale portugaise).

Ossenbruggen (Frédérik van), docteur en droit, professeur de droit et d'économie politique à l'École d'application des fonctionnaires indigènes à Magelang; Magelang (Java), et Boreelstraat, 9, La Haye (Hollande).

Ouzilleau (François), docteur en médecine, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales; Poulaines (Indre).

Pageot (Gaston), chef de bataillon breveté au 33e régiment d'infanterie; rue des Teinturiers, 14, Arras.

Paniaga (André de), O. ✻; rue Christiani, 11, Paris.

Pelliot (Paul) O. ✻, professeur au Collège de France; boulevard Edgar Quinet, 52, Paris.

Périgny (Maurice, comte de), explorateur; avenue du Bois de Boulogne, 3, Paris.

Pézard (Maurice), attaché à la Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique; rue du Commerce, 90, Paris.

Poilloüe de Saint-Périer (René, comte de), docteur en médecine; rue du Bac, 24, Paris.

Polivka (George), professeur à l'Université tchèque à Prague, directeur de la *Revue ethnographique tchèco-slave Národopisný Vestnik*, Kr. Vinohrady Halk, 49, Prague. — TNR.

Pra (Albert); rue de Courcelles, 45, Paris.

Pumpelly (Raphaël), ancien chef de division du « U. S. Geological Survey »; Newport (R. I.).

Quilliard (Charles), ingénieur civil des mines; rue Logelbach, 7, Paris.

Rabutaux (Jean), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris; boulevard Haussmann, 138, Paris.

Racinet (Camille), ancien magistrat; rue Thibaud, 20, Paris.

Ramet (André); rue Edouard Tournier, 10, Paris.

Raugé (Thierry), docteur en médecine; Challes-les-Eaux (Savoie).

* Raveneau (Louis), professeur agrégé de l'Université, secrétaire de la rédaction des *Annales de géographie*, rue d'Assas, 76, Paris.

Regelsperger (Gustave), docteur en droit, *secrétaire général*; rue la Boëtie, 85, Paris. — TR.

Reinach (Adolphe), membre de l'école d'Athènes ; avenue Van Dyck, 6, Paris.

Reinach (Salomon), O. ✻, membre de l'Institut; rue de Traktir, 4, Paris.

Renard (Henri), professeur ; rue de l'Abbaye, 14, Paris.

Reverseaux (Frédéric, marquis de), C. ✻, ambassadenr de France; avenue du Trocadéro, 14 *bis*, Paris.

Reynold (Gonzague, comte de), docteur en Sorbonne, privat-docent à l'Université de Genève ; quai des Eaux-Vives, 44, Genève, et château de Cressier-sur-Morat (canton de Fribourg, Suisse).

Ricard (Prosper), inspecteur de l'enseignement artistique et industriel dans les écoles indigènes d'Algérie; avenue Pasteur, 12, Alger.

Richard (André), imprimeur-éditeur ; avenue Niel, 83, Paris.

Rivers (William), professeur à l'Université de Cambridge; Saint John's College Cambridge (Angleterre). — TNR.

Rocton (Henry), fondé de pouvoir d'agent de change; rue Poulet, 11, Paris.

Roosevelt (Théodore), ancien président des États-Unis d'Amérique, *membre d'honneur*.

Ruelle (Emile), ✻, administrateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève; rue Soufflot, 5, Paris.

Saint-Martin (Anatole, comte de); rue Victor-Hugo, 26, Amiens.

Scheil (Victor), ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Hautes-Études, attaché à la Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique ; rue du Cherche-Midi, 4 *bis*, Paris.

Segonzac (René, marquis de), ancien officier de cavalerie, explorateur; rue Dumont-d'Urville, 17, Paris.

Senart (Emile), ✻, membre de l'Institut; rue François Ier, 18, Paris.

Silvestre (Jules, O. ✻, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, professeur à l'École des sciences politiques ; rue de la République, Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

Soinoury (Henry), O ✻, licencié ès-lettres, ancien préfet ; avenue Bugeaud, 34, Paris.

Spearing (H. G.), de l'Université d'Oxford ; Holbein House, Stoone square, Londres.

Speth (Georges), directeur de l'École Jouffroy; rue d'Offémont, 12, Paris.

Tarry (Harold), ✻ inspecteur des finances en retraite ; rue Ortolan, 6, Paris.

Terrier (Auguste), ✻, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc ; avenue de Tourville, 17, Paris.

Tilho (Jean), O. ✻, capitaine d'infanterie coloniale; rue de Vaugirard, 297, Paris.

Toscanne (Paul), attaché à la délégation en Perse du ministère de l'Instruction publique; rue des Bernardins, 17, Paris.

Vasseur (Gaston), professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Marseille; boulevard d'Athènes, 29, Marseille.

Verdier (Rodolphe); boulevard de Picpus, 76, Paris.

Vernet (Marcel) ; rue d'Offémont, 10, Paris. — TR.

Viellard (René) ; rue de Miromesnil, 90, Paris.

Villette (Eugène); rue Vivienne, 48, Paris.

Virey (Philippe), égyptologue ; Monceau-Lamartine, par Prissé (Saône-et-Loire).

Waxweiler (Emile), professeur à l'Université de Bruxelles, directeur de l'Institut de sociologie Solvay; Parc Léopold, Bruxelles.

Werner (Mlle Alice), teacher of african languages, King's College, University of London ; Waterlow Court, 13, Golden's Green, N. W. Londres. — TNR.

Wright (Arthur), professeur à l'Université de Londres, éditeur de *Folk-Lore* ; Colyton Road, 8, Honor Oak, Londres, S. E.

Yver (Mme Jeanne) ; Briare (Loiret).

Yver Bapterosses (André), ingénieur manufacturier ; Briare (Loiret).

Bibliothèque de l'École des Langues Orientales, rue de Lille, 2, Paris.

Musée ethnographique de la Faculté de Médecine de Bordeaux, représenté par M. Lemaire, conservateur.

Le Petit Parisien, rue d'Enghien, 18, Paris.

Verein für sächsische Volkskunde, Leipzig et Dresde.

N. B. — Messieurs les membres dont l'adresse ou les qualifications auraient été inexactement indiquées sont priés de vouloir bien envoyer les rectifications nécessaires au secrétaire général, 85, rue de La Boëtie, Paris (8e).

ÉTUDES D'ETHNOGRAPHIE ALGÉRIENNE

Par M. A. van Gennep (Paris).

(Suite et fin).

V

L'ART ORNEMENTAL

Généralités.

Si les tatouages tunisiens ont fait ces années dernières l'objet de publications nombreuses et du plus haut intérêt [1], ceux de l'Algérie ont été assez délaissés [2]. Mes observations ont été assez étendues, bien que je n'aie pu relever que quelques dessins. Il n'y a que trois moyens vraiment pratiques pour faire une enquête approfondie sur les tatouages d'une région ou d'un peuple : 1° se faire indiquer et expliquer les tatouages qu'ils appliquent par un tatoueur ou une tatoueuse de métier; j'ai fait la connaissance d'une tatoueuse kabyle mais n'ai pas trouvé le temps d'aller passer une journée dans son village à me faire décrire ses motifs de décor; 2° dans les villes, on peut réussir à se procurer un cahier de tatoueur, comme ont fait Træger, Ling Roth, Karutz ; 3° ou bien on peut, comme a fait le Dr Bertholon, relever les tatouages de tous les individus qui passent par la prison locale ou comme le Dr Carton, ceux des soldats indigènes.

La scarification, le tatouage, la marque de propriété, le dessin ou la peinture magique forment en somme une même classe de décors ; un même dessin peut être utilisé tantôt dans un de ces buts, tantôt dans plusieurs; mais, en tant que décors, on ne peut certes pas les séparer des décors sur poterie, sur étoffes, sur bois, sur armes, etc. Et c'est pourquoi l'étude locale des tatouages ne doit pas être livrée au hasard des rencontres, mais elle doit être conduite systématiquement et les dessins doivent être considérés par l'observateur dans leur rapport avec tous les autres décors locaux.

Ces décors se rencontrent sur poteries, bois, étoffes, cuir, vannerie, métaux. Mais si dans leur étude comparative, on a le droit de différencier des dominantes, il faut prendre garde cependant à ne pas pousser l'abstraction jusqu'à isoler le

1. Dr Bertholon, *Origines néolithique et mycénienne des tatouages des indigènes du nord de l'Afrique*, Extr. Arch. Anthrop. Crim., 15 oct. 1904 ; Paul Træger, *Das Handwerkszeug eines tunesischen Tätowierers*, Zeitschr. f. Ethnol., 1904, pp. 469-477; A. van Gennep, *Tätowieren in Nord-Afrika*, ibidem, p. 749-750; H. Ling Roth, *Tatu in Tunis*, Man, 1905, n° 72 (pp. 129-131); R. Karutz, *Tatauiermuster aus Tunis*, Arch. f. Anthropologie, 1908, pp. 51-61 ; Dr Carton, *Ornementation et stigmates tégumentaires chez les indigènes de l'Afrique du Nord*, Mém. Soc. Anthr. Bruxelles, 1909, fasc. II, 79 pages, XI pl.

2. Louis Jacquot, *Etude sur les tatouages des indigènes de l'Algérie*, l'Anthropologie, t. X (1899), pp. 430-433. L'inconvénient de l'intéressant article de M. Jacquot, c'est que l'origine tribale et régionale de chacun des 40 signes représentés n'est pas donnée; c'est pourquoi, bien que Flinders Petrie, Træger, etc., en aient fait état pour diverses théories, je les laisserai de côté, avec l'espoir que M. Jacquot, bien connu d'autre part pour ses recherches sur le préhistorique et le folk-lore savoyards, retrouvera dans ses notes des moyens de localisation.

décor comme tel des matériaux sur lesquels on l'applique et des techniques de fabrication auxquelles il est intimement lié. Comme dans la biologie ou dans l'économie politique actuelles, la prise en considération de toutes les conditions éthologiques est d'une nécessité absolue : et c'est dans ce sens qu'on peut et doit rénover l'esthétique et l'histoire de l'art.

Trop longtemps cette dernière ne s'est occupée que des belles pièces, des pièces d'exception et de curiosité : aussi n'a-t-elle pas dépassé le stade du catalogue descriptif plus ou moins compliqué de renvois et d'extraits de documents écrits. Il semble toujours encore à la majorité des historiens de l'art, que la production dite « populaire, grossière ou commune » n'a point d'intérêt esthétique ; et quant à son intérêt proprement fondamental, à savoir d'être l'expression directe et conforme des mentalités collectives, peu importe. Dans ce domaine aussi, l'ethnographie doit intervenir pour apporter des points de vue nouveaux et rajeunir les cadres de classement élaborés aux XVIe-XIXe siècles par des « amateurs » de belles choses.

Certes les collectivités ne créent pas et ne produisent pas ; mais créent et produisent seulement des individus et des groupes très peu nombreux, où chaque élément humain conserve son individualité. C'est ce que j'ai fait voir à satiété à propos des potières kabyles. Mais sauf rares exceptions, qui se comptent, Michel-Ange ou Vinci, Baudelaire ou Stendhal, l'artiste n'est pas en dehors de la mentalité des milieux successifs que lui font traverser les hasards de sa vie décentrée. Rembrandt est de sa ville, comme Dante de la sienne jusque dans le moindre coup de pinceau ou le moindre tercet. Et de raisonner indéfiniment sur les tableaux seuls, en ignorant l'homme et ses concitoyens, quelle aberration ! De proche en proche, en descendant l'échelle des perfections esthétiques, cette solidarité qui lie chaque producteur s'affirme davantage.

Et quand enfin on arrive aux productions des demi-civilisés comme les Nègres du Congo, les Maori de la Polynésie, les montagnards de l'Assam, les Kabyles, les Touaregs et les Berbères marocains, la marque originale de l'individu paraît au premier abord si effacée qu'on a cru longtemps qu'il n'y en avait point. D'où les théories « collectivistes », si je puis donner ce sens à ce mot, ou « communistes » de la fin du XIXe siècle, que proclame encore l'école sociologique française.

Que si les sociologues de cette école entreprenaient des enquêtes sur place, fût-ce en Bretagne, dans les Vosges ou les Pyrénées, ils verraient vite que chacune de leurs théories n'est jamais fondée que sur des abstractions par raisonnement dont la vie sociale agissante n'a cure, de même que n'a pas eu souci des théories de Marx l'évolution économique du dernier quart du XIXe siècle. Ceci n'est point pour interdire d'abstraire : mais les éléments à l'aide desquels les abstractions d'école ont été construites ne sont pas ceux qu'il y avait à choisir, ni à utiliser. Car on a éliminé tout à la fois les facteurs locaux et individuels de variation et les facteurs biologiques de constance. Pour faire de bonne science, il faut regarder la vie, se mêler, en agissant soi-même, aux êtres agissants. On découvre alors des complexités que nulle formule ne saurait englober, à moins de les mettre toutes sur le même plan, c'est-à-dire de les tuer, ainsi que faisaient des animaux les biologistes de l'ancienne école. Les biologistes actuels courent les forêts et les montagnes, passent des journées en barque, pour étudier les êtres alors qu'ils vivent et agissent dans leur milieu naturel : c'est ainsi que fait l'ethnographie pour l'homme, par opposition à la sociologie, science de bibliothèque, et à l'histoire de l'art, science de musée, trop souvent.

Marques de propriété, tatouages et peintures magiques.

Marques de propriété. — Le nom générique arabe pour la marque brûlée au fer rouge est *wasm* (*wesm*) pl. *ousoum* ou *aousâm* ; la forme nord-africaine est *ousima*. Malgré mes recherches, je n'ai pas trouvé grand'chose de nature à compléter mes publications sur la question [1].

L'ousima avec le sens de marque en général, est en usage dans la région de Tlemcen : « Le troisième jour d'En Nisân, chez les Beni Snous, on fait au couteau une entaille à l'oreille des agneaux. Certains font rougir au feu un clou ou la pointe d'une faucille et l'appliquent ensuite sur l'oreille de l'animal et la perforent. On dit à Tlemcen et à Qalaa que cette opération, faite aux jours bénis d'En Nisân, hâte la croissance des animaux et éloigne d'eux la maladie. Grâce à cette marque, on reconnaît facilement les moutons quand ils se mêlent à ceux d'un autre troupeau » [2]. Ce sont des entailles de ce genre, sans doute, que j'ai vues sur l'oreille de nombreux moutons pendant un arrêt du train en gare de Sidi Bel Abbès (fig. 1).

Cependant le sens de ces marques est complexe, puisqu'il s'y attache un élément magique : « Si le possesseur d'un jeune chien désire que l'animal devienne méchant et bon gardien de la maison, il lui enlève un morceau d'oreille ce même jour d'En-Nisân » [3]. D'autre part, W. Marçais me dit tenir d'un Beni Snous que « on ne met plus l'ousima en forme de patte de corbeau [4] parce qu'on croit que cette marque fait diminuer le troupeau ».

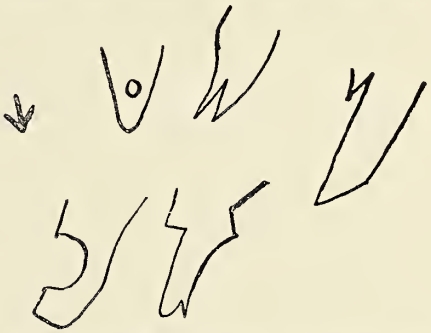

Fig. 1. — Marque dite outarde ; cinq marques sur oreilles de moutons, région de Tlemcen.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la région de Tlemcen tout au moins, la marque a conservé un caractère sacré très accusé. Il est bien spécifié par les informateurs de M. Destaing qu'elle fixe la *baraka*, la « sainteté » inhérente au jour d'En Nisân, et par suite, elle consacre l'animal ou l'objet sur lesquels elle a été apposée. C'est là une confirmation nouvelle d'une théorie que j'ai soutenue ailleurs [5], à savoir que le tabou n'est jamais qu'une conséquence et qu'une expression de la qualité particulière appelée selon les pays et les peuples : mana en Polynésie, hasina à Madagascar, baraka dans le monde islamisé, sainteté dans le monde latinisé et chrétien, etc.

Mais pour que la marque de propriété possède sa valeur complète, pour qu'elle

1. A. van Gennep, *Les wasm ou marques de propriété des Arabes*, Arch. Int. d'Ethnogr., 1902, p. 97 et suiv. et 3 pl. — *Tabou et totémisme à Madagascar*, Paris, 1904, chap. XI ; — *De l'héraldisation de la marque de propriété et des origines du blason*, Revue héraldique, 1906, 23 p. et pl. en coul. ; etc.

2. E. Destaing, *Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snoûs*, Extr. Revue Africaine, 1907, p. 253 et notes.

3. *Ibidem*.

4. Ce signe se rencontre partout, en qualité de marque, wasm, tamga, etc. C'est sans doute celui que signale M. Gaden : « une marque commune à plusieurs tribus maraboutiques berbères du Trarza est l'outarde, deux lignes droites formant un angle et sa bissectrice » ; chez les Touareg de l'Aïr, on voit deux « outardes » opposées par le sommet comme ornement sur bouclier. Cf. *Revue du Monde musulman*, t. XII (1910), p. 441. Or dans le ksar de Zenagua, oasis de Figuig, cette « patte de coq traditionnelle », comme le dit E. Doutté, *Figuig, notes et impressions*, La Géographie, 1902, est peinte par l'un des vizirs (garçons d'honneur) sur le front du fiancé (p. 196).

5. Cf. *Tab. Tot. Mad.* passim ; *Mythes et Lég. d'Australie*, Paris, 1906, Introd., chap. VIII.

soit réellement l'expression et le signe d'un tabou, d'une interdiction, il faut qu'elle soit apposée dans certaines conditions, soit un jour faste, muni de baraka ou de sanctitas, soit par un individu doué de cette puissance supérieure (prêtre, marabout, saint, etc.). Et du fait seul que la marque imprime à l'animal un caractère nouveau, elle acquiert une qualité médicale, puisqu'elle le met à l'abri des accidents, des vols, des épizooties, etc. Quand la croyance s'en va, l'interprétation se renverse, par suite de ce que j'ai appelé le « pivotement du sacré » [1] et la marque devient dangereuse et néfaste.

Je n'ai pas vu une seule marque sur les troupeaux aux marchés de Fort National ni de Sidi Aïch, sinon la marque de couleur apposée sur les moutons destinés à être abattus de suite et les entailles sur la croupe et le flanc des bêtes à cornes condamnées au même sort.

Ce résultat négatif, s'il était confirmé par d'autres observations, serait assez étonnant. Le marquage des bêtes est une coutume extrêmement répandue, nécessaire même dans certaines conditions déterminées de la production, je l'ai montré ailleurs à plusieurs reprises. Les Touareg marquent tous leurs chameaux, comme l'a remarqué le Dr Huguet et comme en témoigne le Dictionnaire de Cid Kaoui : p. 320, au signe iet : « mon chameau est marqué d'un *iet* (d'une croix) sur la cuisse droite » ; p. 73, le verbe *chouel* signifie : « marquer un animal pour le reconnaître » ; marque se dit *ahouel*, pl. *iheoulen* : peut-être suffirait-il de demander en pays berbères quels sont les iheoulen de la région, au lieu de parler de wasm ou d'ousima, comme je l'ai fait.

D'autre part, Karutz [2] dit avoir retrouvé sur les animaux domestiques (vaches, chevaux et chameaux) des marques identiques aux tatouages tunisiens, surtout des croix droites (marque d'ailleurs universelle et qui n'a rien de chrétien) et Méhier de Mathuisieulx a fait la même remarque en Tripolitaine [3]. Mêmes coutumes au Maroc. On est donc en droit de s'étonner qu'elle n'existe pas, ou n'existe plus en Kabylie, étant donné de plus que jadis, au témoignage de Kobelt [4], lors des distributions de viande, chaque famille entaillait sa marque de propriété sur un morceau de bois et le remettait à l'amine (maire) ; celui-ci jetait tous ces morceaux de bois dans un vase, les secouait et tirait les portions familiales au sort.

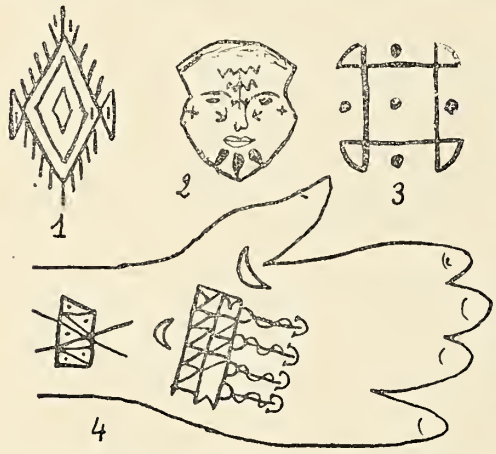

Fig. 2. — Tatouages. 1, sur le dos de la main d'un homme, El Eubbad ; 2, visage d'une jeune femme, El Eubbad ; 3, sur le dos de la main d'un homme, Azazga ; 4, sur le dos de la main d'un cultivateur, Yakouren.

Les tatouages. — Il ne faut pas confondre le *wasm*, marque de propriété avec le *washm*, tatouage, pl. *oushâm*, chez les Berbères : *eloushem*.

Les tatouages que j'ai relevés à El Eubbad, (fig. 2, 1 et 2) près de Tlemcen, en forme de losange sur le dos de la main d'un homme et d'autres qui ornent la

1. *Rites de Passage*, chap. I.
2. *Loc. cit.*, p. 53.
3. *Mission en Tripolitaine*, Nouv. Arch. Miss. 1904, p. 18 et note.
4. Kobelt, *Reiserinnerungen aus Algérien und Tunis*, Francfort, 1885, p. 225.

figure d'une femme, ont été faits par des spécialistes de Lamoricière [1]. Chez les Kabyles Beni Yenni, Beni Khelili, etc., de la région de Fort National, j'ai recueilli ce qui suit en ce qui concerne le tatouage des femmes :

« Tous sont exécutés par une vieille femme qui habite Icheriden. Elle passe dans les villages. Elle lave d'abord le front, puis le frotte avec quelque chose de dur comme une toile d'emballage, ou une autre étoffe, pour faire venir le sang. Ensuite elle coupe avec un couteau mince (une lancette) et applique un emplâtre de couleur. D'abord ça pique fort. Et puis, ça passe. Au front ça fait très mal. Le tatouage des femmes se fait à n'importe quel âge, celles qui veulent (la femme et l'une des sœurs de l'informateur n'étaient pas tatouées, une autre sœur, sa mère et une tante l'étaient), car ça ne regarde pas le mari. Si elle le veut, elle fait comme elle veut. On tatoue plutôt quand les filles sont petites parce qu'après elles ne supportent pas la douleur. Et celle qui n'a pas voulu être tatouée, c'est tant pis pour elle si elle attrape une maladie ; elle n'a qu'à faire comme les autres. »

D'où suit que le tatouage est, sinon médical, du moins prophylactique. On m'a répondu partout qu'il n'indique jamais la famille de la femme.

J'ai relevé le tatouage de la fig. 2, 3 sur la main d'un musicien, à Azazga. Quant au tatouage sur la main (fig. 2, 4) il m'a été communiqué par M. Cornetz (l'auteur d'excellentes recherches sur les trajets des fourmis) qui l'a vu à Yakouren sur la main d'un Kabyle du village. C'est, à ce qu'il a dit à M. Cornetz : « un tatouage pour préserver des foulures, efforts, enflures ou les guérir et donner de la force ; il est spécial aux agriculteurs, ne se fait que sur la main droite, est traditionnel et apposé par une jeune femme qui l'a appris de sa mère. »

Remarques générales. — Même des documents aussi peu nombreux suggèrent quelques réflexions générales. Que le point de départ du tatouage ait été, non pas un « instinct esthétique », ni le « désir sexuel de l'ornementation », mais bien la mutilation médico-magique, il ne semble guère utile d'y insister aujourd'hui, après les recherches étendues de Ling Roth, les remarques de Karutz (contre Joest) et l'accumulation des renseignements sur les populations demi civilisées. Tous les tatouages que j'ai recueillis sont à la fois des remèdes et des agents prophylactiques fondés sur cette idée qu'une maladie ou un accident ne sont jamais des phénomènes naturels, mais surnaturels ou extra-naturels.

Même quand le tatouage est une marque de parenté ou de propriété, les origines magico-religieuses y survivent (tabous divers) de sorte que la marque, incisée et peinte ou non (scarification), appartenant au domaine du sacré, est susceptible de toutes sortes de transpositions à l'intérieur de ce domaine.

Sans vouloir faire ici une comparaison étendue, il convient de signaler les rapports évidents des divers types de tatouages représentés avec ceux d'autres régions nord-africaines. J'ai parlé déjà de la patte de corbeau et de la croix, qui se rencontrent d'un bout à l'autre de l'Afrique septentrionale, de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, dans le même but et appliquées des mêmes manières. De ce que la patte est un wasm en Arabie et un tamga dans toute l'Asie turque, il ne faudrait donc pas inférer qu'elle est importée en Afrique, pas plus que la croix n'y a été importée par les chrétiens ; elle était connue déjà à l'époque néolithique et c'est plutôt parce qu'elle était un vieux signe connu de tous, qu'elle a été adoptée par tous les peuples successivement christianisés. C'est là un des nombreux cas où le christianisme a dû sa force d'expansion précisément à ceci qu'il n'a pas innové, mais au contraire adopté des idées et des simulacres communs à beaucoup d'hommes (communion, homme-dieu, etc.).

1. Pour d'autres *tatouages*, voir plus loin, aux broderies sur tulle.

Le tatouage en losange rappelle aussitôt l'ornementation courante dans toute l'Afrique du Nord sur poteries, étoffes, etc. Avec les zigzags de part et d'autre d'une tige, il est le thème fondamental d'un grand nombre des tatouages tunisiens, qu'ont publiés Bertholon, Træger et Karutz; j'en reproduis six (fig. 3), comme spécimens. Cette famille de tatouages a reçu des interprétations variées : Bertholon les considère comme anthropomorphes ; Træger acceptait l'interprétation de son informateur tunisien, qui nommait ce modèle « palmier », *dschirida* (fig. 4, 1). Mais Stumme et Karutz ont fait remarquer que djrîda, c'est la branche de palmier, la palme ; d'où l'identification du dessin entier à une lampe, à une ou plusieurs branches, à pied ou suspendue, mais toujours décorée de palmes peintes, décoration qui s'applique encore de nos jours, sur lampes, à Nabeul. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce modèle de tatouage a subi des variations et des complications en nombre considérable et, fait important, qu'il semble localisé dans la Tunisie septentrionale. La série de L. Jacquot en contient plusieurs (nos 11, 15, 16, 18, 20), mais juxtaposés à d'autres d'un type bien plus simple (cf. la note de la p. 1 ci-dessus, et notre fig. 4, 4 à 6).

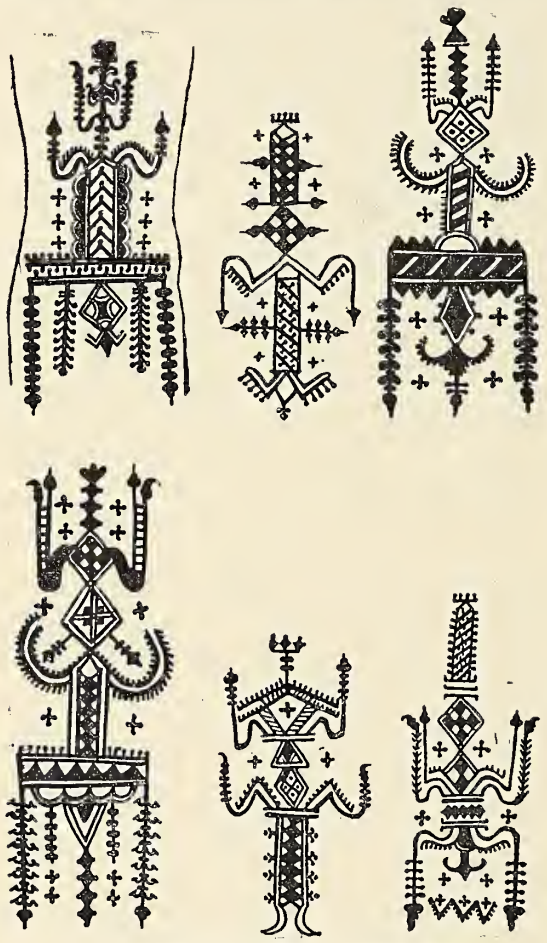

Fig. 3. — Tatouages tunisiens, d'après Bertholon, *Origines néolithiques*, etc., p. 28.

Sont encore localisés en Tunisie : les tatouages représentant la gazelle, le poisson, le chameau triangulaire et le losange muni du décor en forme de peigne (fig. 4, 2 et 3).

Si maintenant on compare les figures reproduites par Ling Roth, on est surpris de la différence de style. (fig. 4, 7 et 8). Certains dessins sont communs, comme le poisson, le sabre, le croissant, l'étoile; l'abondance des petits traits parallèles de remplissage cède à celle des points ou du semis de points. Ces dessins sont reproduits d'après le cahier d'un tatoueur professionnel de Tunis. Mais il est évident qu'il tenait ses dessins de l'Égypte, s'il n'était pas égyptien lui-même. Car la ressemblance des tatouages de Ling Roth avec ceux qu'a récoltés en Égypte C. S. Myers[1] est frappante, comme thèmes et comme traitement du motif.

Comme Lane, Myers et tous les observateurs sont d'accord pour affirmer que les seuls tatoueurs en Égypte sont des Tsiganes, on ne s'étonnera pas que ces

1. Ch. S. Myers, *Contributions to Egyptian Anthropology, Tatuing* J. A. I, 1902, pp. 82-89 et pl. XVII.

tatouages égyptiens présentent avec ceux de l'Inde (collection de Fawcett ; plusieurs séries dans le Census of India, 1901, etc.) des ressemblances frappantes, toujours à la fois comme motifs et comme facture.

Je me hâte d'ajouter que plusieurs motifs, comme le sabre, le poisson, etc. servaient d'armoiries et de tamga aux mamlouks (voir la *Contribution à l'Étude du Blason* de Yakoub Artin Pacha, 1902) et comptent parmi les signes ornementaux les plus courants de la Perse, du Caucase, de l'Asie antérieure. Toute cette classe de tatouages est au premier aspect entièrement distincte de la grande famille des djrîda nord-tunisiens et khroumir. C'est à la classe qu'à défaut d'un terme déjà établi j'appellerai « tsigane » qu'appartient le tatouage aux ancres, au croissant, et au rectangle à points de Yakouren, tout comme celui du musicien d'Azazga.

Et l'on remarquera que ni l'ancre, ni le signe d'Azazga, ni le croissant, ni le sabre, etc., ne se rencontrent sur les poteries kabyles.

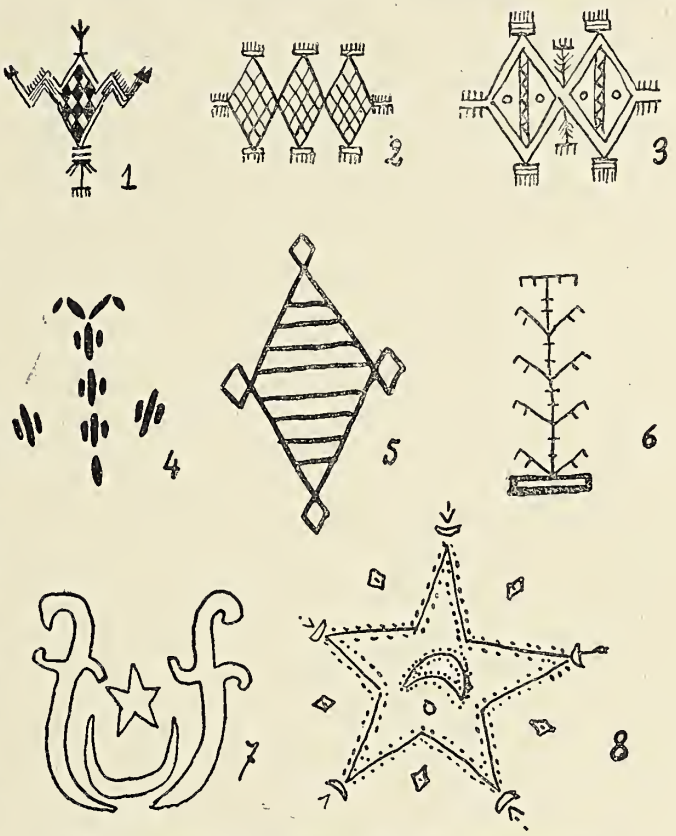

Fig. 4. — Tatouages : 1 à 3, d'après Karutz ; 4 à 6, d'après Jacquot ; 7 et 8, d'après Ling Roth.

Classes de tatouages. — De ce qui précède résulterait qu'il faut distinguer plusieurs classes de tatouages dans l'Afrique du Nord, chacune caractérisée par un style propre et pouvant par suite être située chronologiquement.

a) La classe la plus ancienne comprendrait un certain nombre de signes utilisés dès l'Égypte ancienne comme le signe dit de Neït des Tamahou ;

b) La 2e classe serait constituée par les tatouages formés de lignes parallèles, de losanges quadrillés simples, inscrits ou à prolongements. Comme ces motifs se rencontrent sur les poteries et les étoffes kabyles, disons même berbères, on est porté à les situer aux débuts du Bronze ;

c) Une troisième classe, à représentations naturistes, végétales et animales stylisées s'apparente, comme l'a bien vu Bertholon, au décor mycénien (djrîda, palmiers, lampes suspendues, etc.) ;

d) Puis viendraient, par un saut brusque qui s'explique par ceci que les Grecs et les Romains ne possédaient pas de système décoratif tatoué, les signes apparentés à ceux de l'Égypte moderne, qui sont apposés et ont été répandus par les tatoueurs tsiganes. Mais de même que leur langue, les dessins des Tsiganes sont un mélange composite d'éléments hindous, persans, turcs (tamgas, sabre, croissant,

etc.) dont l'origine première n'est pas aisée à distinguer dans chaque cas particulier.

e) Enfin des signes venus des quatre coins de la Méditerranée, comme l'ancre, le poisson, les représentations d'objets et la transposition d'autres décors (mosaïques, décors de carreaux, etc.), d'âge et d'origine souvent indéterminables.

Dessin géométrique et dessin naturiste. — En principe, comme le soutiennent depuis des années divers théoriciens de l'art (Haddon, Grosse et en dernier lieu Münsterberg), le dessin naturiste précède partout et toujours le dessin géométrique. Dans les tatouages, le sabre, le croissant, l'étoile, le poisson, la gazelle, le lion, la hache, l'ancre sont la représentation directe d'objets naturels. Mais dans la vaste catégorie des dessins géométriques, il faut distinguer : car des objets naturels, comme les feuilles, les branches à feuilles opposées ou alternantes, les écailles de poisson, l'ondulation de l'eau sous une brise légère, puis un grand nombre d'objets manufacturés obtenus par les techniques du tressage, du cordage, de la vannerie, du tissage présentent nécessairement des symétries de lignes qu'il suffit de transposer par incision, sculpture, peinture, broderie, etc. pour avoir des motifs « géométriques » pourtant naturistes au même titre que ceux qui imitent directement des formes vivantes, astrales, etc.

Cette observation doit être le point de départ de tous les raisonnements sur l'esthétique primitive, car elle interdit de tracer une ligne unique, universelle et absolue de l'évolution du décor. Il faut considérer chaque cas isolément et ne le sérier dans une catégorie plus vaste qu'après enquête. Il me semble, par exemple, que le losange, qui est un dessin individualisé, mais non pas la juxtaposition de deux triangles, puisqu'il n'a pas de prototype dans la nature, ne peut être qu'une invention purement géométrique. Car aucune technique, même la vannerie, ne détermine des losanges qui soient apparents et attirent l'attention au point que l'on ait envie de les extraire et de les utiliser comme motif. Et comme la géométrie, bien plus difficile que l'imitation d'après nature [1], ne peut être dans ce cas qu'un aboutissement, il faut reconnaître au décor losangé de l'Afrique du Nord des origines lointaines et même n'y voir qu'un décor importé par des gens de civilisation avancée et affinée. Il suffit, pour concevoir ceci, de jeter les yeux autour de soi et de voir la place que tiennent dans notre décor usuel courant le carré et le rectangle, et dans le décor dit arabe, le cercle et l'hexagone. Le décor nord-africain par contre est à base de triangle et de losange.

C'est pourquoi un grand nombre de décors de l'Afrique du nord ont un air de famille : mais je ne crois pas exacte l'affirmation du Dr Bertholon [2], que dans chaque région, (Khroumirie, Kabylie, Aurès, etc.), le décor du tatouage s'utilise aussi comme décor de la poterie. Ainsi ni à Taourirt Amokran, ni chez les Beni-Yenni, ni à Toudja, ni à Sidi Aïch, connaissant cette opinion de Bertholon, malgré mes recherches, je n'ai trouvé comme tatouages les motifs locaux des poteries, ni inversement. Même les petites croix, si répandues comme marques, ne s'apposent pas sur les poteries. Le seul cas de concordance serait précisément fourni par la Khroumirie.

Autre question : étant données les circonstances de l'enquête du Dr Bertholon, il n'a pas reçu des prisonniers ni des dessinateurs d'interprétations des dessins,

1. Cf. mes remarques à ce sujet dans *Dessins d'enfant et dessin préhistorique*, *Arch. de Psychol.* de Claparède, 1910.

2. *Orig. mycén.*, pp. 1, 4, 16 (« Or le tatouage reproduit toujours les motifs de dessins de la céramique »), 17 (« les variations des tatouages correspondent à des variations parallèles d'ornementation de la poterie locale »), mais p. 20.

interprétations par contre reçues pour les leurs et discutées en détail par Ling Roth, Træger et Karutz. J'ai déjà fait allusion à celle du dessin tour à tour pris pour « un personnage généralement vêtu d'une grande robe et ayant les bras levés » qui ne serait autre que Neït = Ta-Nit (Bertholon) [1], pour un palmier ou une lampe à pied ou suspendue. La même incertitude règne pour le tatouage appelé loukha (*loukh*, c'est l'aigle), qui s'identifie parfois à la série djrîda (fig. 4, 1) ; les petites croix ont été données à Karutz comme représentant des abeilles et des mouches, alors que sur les tapis de Qairouan elles représentent des grenouilles. Et deux ou trois losanges tangents, se terminant par des peignes en haut et en bas représenteraient des *shadâd*, paniers à mettre sur les chameaux (fig. 4, 2 et 3). Mais ceci suffit-il à prouver que la forme primitive du dessin représentait en effet les objets indiqués par les interprétateurs actuels ?

Peintures magiques. — Dans la maison d'El Eubad où j'ai relevé les tatouages ci-dessus, j'ai trouvé un véritable abus de peintures contre le mauvais œil ; elles sont d'un bleu violent. Je n'ai pu m'en faire expliquer le sens exact, ni savoir à quels maléfices de djinns elles doivent s'opposer. Elles se situent ainsi :

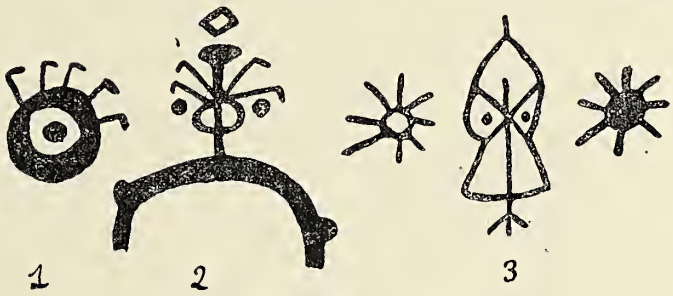

Fig. 5. — Peintures magiques, El Eubad, près Tlemcen.

1° Au-dessus de la porte d'entrée (fig. 5, 3).

2° Au-dessus d'une porte de chambre dans la cour (fig. 5, 1).

3° Au-dessus (fig. 5, 2) de l'ouverture très basse qui conduit, d'une chambre, dans une sorte de cave appelée *ṭârma* (طارصة) et dont le plafond constitue le plancher de ce que les Berbères appellent pompeusement l'étage.

La terminaison inférieure du dessin central de la fig. 5, 3, est de nouveau la patte de corbeau ou d'outarde déjà signalée.

Je recommande à quiconque en pourrait avoir l'occasion de relever avec soin ces peintures sur maisons. Beaucoup de signes (tant tatoués que peints) dérivent sans doute de la main, comme l'a bien vu Westermarck [2] mais je doute qu'il faille, avec ce savant, voir dans le losange et le triangle une déformation stylisée de l'ovale et une représentation magique de l'œil. Sinon, l'on aurait la clef même de toute l'ornementation berbère : ce serait séduisant, mais, je le crains, trop simple et surtout trop abstrait.

Graffitti d'aspect rupestre.

Les dessins reproduits ci-contre (fig. 6) ont été relevés par moi pendant une halte trop courte près du village de Adkar Kebousch, situé près de Taourirt Ighil, entre Azazga et El Kseur. Cette localité a été rachetée par l'État et est destinée à devenir un village de colonisation. On y a déjà établi, en pleine solitude, des rues à trottoirs, un cimetière, des fontaines et un grand lavoir-abreuvoir.

1. Que si d'ailleurs certains signes sont apparentés au décor de Naqada comme le pense le Dr Bertholon, ils seraient non pas mycéniens (Bronze égéen) mais énéolithiques égyptiens.

2. E. Westermarck, *The magic origin of moorish designs*, J. A. I., 1904, pp. 211-222, avec 52 dessins et une planche.

Lors de mon passage, il y avait près du lavoir de grands troupeaux de moutons, de chèvres et de bêtes à cornes : les dessins au nombre de près d'une centaine, crayonnés au charbon fin, recouvrant les murs intérieurs du lavoir, ne peuvent être dus qu'à des gamins kabyles. Et comme la date de construction du lavoir, inscrite au fronton, est 1908, on est certain de ceci, qu'il sont vraiment récents.

Il n'en est que plus intéressant de constater leur grande ressemblance avec les dessins rupestres relevés dans l'Afrique du nord en bien des endroits et étudiés comparativement par Flamand. Jamais des bergers savoyards, auvergnats ou basques ne représenteraient ainsi des chevaux et des cavaliers, ou ne les rempliraient

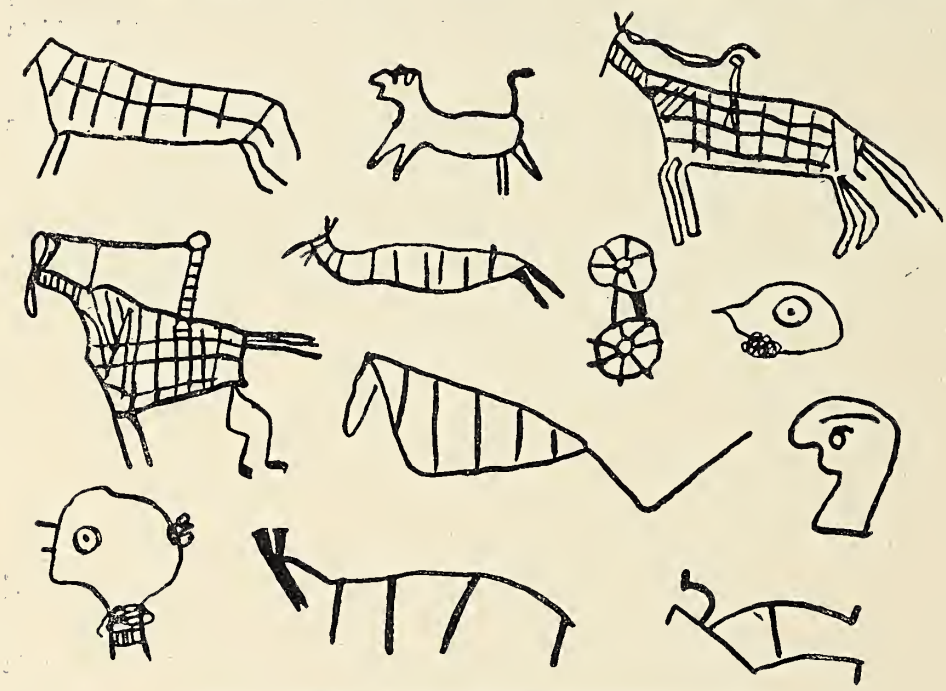

Fig. 6. — Graffiti sur les murs d'un lavoir, Adkar Kebousch (Kabylie).

d'un système quadrillé de même caractère que les remplissages des poteries peintes kabyles. A noter encore deux stylisations, dans le bas de la fig. 6, qui rappellent directement certains signes des poteries khroumir et kabyles (cf. ci-dessus, t. II, 1911, pl. XIX, *i*) et fig. 15 nos 12 et 14), et qui ont une allure alphabétiforme bien curieuse.

Je n'ai relevé que les dessins les plus nets et qui me paraissent du type le plus archaïque, la bicyclette exceptée. Mais il vaudrait la peine de photographier les quelque trente mètres carrés du lavoir, recouverts de graffiti semblables, jusqu'à hauteur d'homme, qui se chevauchent les uns les autres tout comme les peintures d'Altamira et des cavernes pyrénéennes.

Sculpture sur bois.

Le ratelier à cuillers. — Mon enquête sur le travail du bois n'a pu être que très fragmentaire. Je signale en premier lieu, à Taourirt Amokran, dans la maison de Mohammed ben Rabah un morceau de bois sculpté (fig. 7). C'est une planchette de bois dur, haute de la pointe à la base de 80 centimètres environ, fixée à la grosse poutre centrale de droite juste au dessus du foyer, lequel est à 1 mètre

environ de la base de la poutre. Le morceau de bois est fixé par un énorme clou et par une cheville de bois et, en retrait, dans une grande encoche, de telle sorte que, malgré les bonnes dispositions de Mohammed ben Rabah et de son vieux père, décidés à me céder cet objet contre une somme assez forte, il nous a été impossible de le séparer de la poutre sans risquer d'en diminuer la force de résistance.

On retrouve ici aussi le losange découpé et les losanges incisés; l'un des côtés du piédestal est taillé à encoches en biseau (*c*); dans le bas, il y a une sorte de niche en voûte, taillée assez profondément dans le bois. Au tiers supérieur s'enfonce une tige de bois carrée (*a*), évidée des deux côtés, puis taillée en disque; entre le disque et la tige passe une courroie à laquelle pend un morceau de bois poli (*b*), muni d'encoches où l'on passe les cuillers de bois, en tout semblable à nos porte-pipes de café. L'objet tout entier s'appellerait *tarouchdî*, étant destiné à porter les *taroudchaouî*, cuillers, le terme courant étant *tigh'endjaouïne;* je donne ces mots sous toutes réserves, comme je les ai entendus prononcer.

Dans la petite niche, « on met ce qu'on en veut, des mégots, des allumettes brûlées », me dit Mohammed ben Rabah; mais ayant fini ma cigarette, et ayant voulu la déposer dans la niche, les femmes de la maison firent de grands gestes, engagèrent presque une dispute, et mon hôte prit le « mégot » qu'il jeta dehors par la porte. Donc, comme je m'en doutais, la niche doit servir à autre chose. Il me paraît difficile aussi d'admettre que le but primitif de cette planche sculptée ait été de servir de porte-cuillers. Dans un grand nombre d'autres maisons kabyles, j'ai vu d'autres rateliers à cuillers, simplement formés de deux branches plus ou moins écorcées, réunies par des cordelettes de fibres, entre lesquelles on passait le manche des cuillers; mais cet objet s'accrochait n'importe où. J'ai demandé aussi s'il existait des planches semblables dans d'autres maisons : « oui, dans les vieilles, qui n'ont pas été brûlées par les Français », m'a-t-il été répondu, par allusion aux campagnes de la conquête (milieu du XIXe siècle).

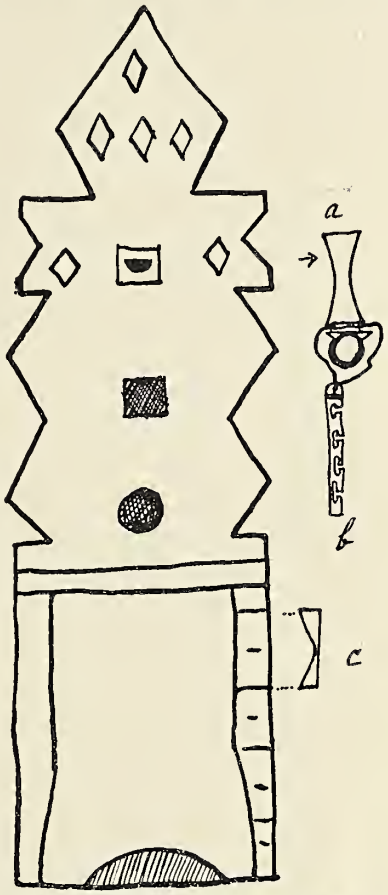

Fig. 7. — Planche sculptée et ratelier à cuillers.

Reste à savoir si l'impression que j'ai ressentie, à savoir que cette planche a un aspect anthropomorphe et représente plus ou moins une statuette de divinité lare, ou tient lieu d'un ancien autel familial, où se déposaient des offrandes, au dessus du foyer, serait confirmée par des enquêtes plus étendues.

Linteaux de portes. — En parcourant les villages kabyles, on voit la plupart des linteaux des portes ornés de décors grossièrement incisés, qui m'ont semblé varier de village en village; j'en publie quatre (Pl. I, 15); les trois premiers ont été relevés à Taourirt Amokran, le quatrième à Taourirt Mimoun des Beni Yenni; quand on s'arrête pour copier ces dessins, les indigènes s'assemblent rapidement; les nos 11 et 12 ont été relevés à la hâte sur des portes Beni Yenni; ailleurs je n'ai

pu continuer cette enquête. Or, comme je l'ai dit, il est visible qu'aucun de ces décors ne se retrouve sur les poteries de Taourirt Amokran et des Beni Yenni; et d'autre part, aucun des motifs de poteries ne s'est trouvé sur linteaux de portes.

Que si on compare encore les douze dessins, communiqués par M. Ricard, comme se rencontrant sur coffres, portes, etc. dans les villages de la région de Michelet, dont la poterie est parfois peinte aussi, à ce qu'il paraît, on voit que la sculpture sur bois possède un décor propre, à base circulaire, indépendant du décor céramique : il n'y a pas transposition ornementale ni contact d'aucune sorte d'une série décorative à l'autre.

Broderie sur tulle.

Au village d'El Eubbad, étagé près du sanctuaire célèbre de Sidi Bou Mediène, à quelques kilomètres de Tlemcen s'est développée une industrie féminine dont je n'ai pu découvrir la date de formation ou d'importation : la broderie sur tulle. Il n'y a pas d'atelier, mais dans plusieurs familles du village, les jeunes filles et les servantes, mais non les mères de famille, ni les tantes, etc., adultes ou vieilles, brodent sur tulle avec de gros fils de coton blanc, rouge, vert, jaune, des morceaux d'ordinaire carrés, d'autres rectangulaires et très longs. Ils servent principalement de manches de chemise de femme et les grands morceaux entourent la tête lors des fêtes. La clientèle serait non seulement tlemcénienne ; mais il s'expédierait aussi de ces tulles brodés vers le sud. Les commandes indigènes sont faites au cours d'un pèlerinage.

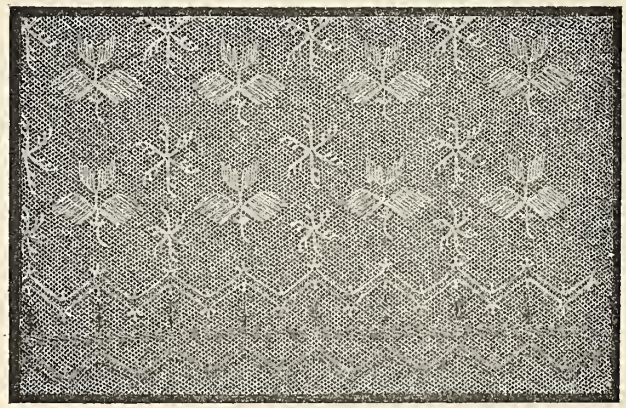

Fig. 8. — Broderie sur tulle; dessins nos 2, 4, 14, 15 et 16; le dessin n° 16 et le zigzag du bas sont en rouge, le zigzag au-dessus en vert.

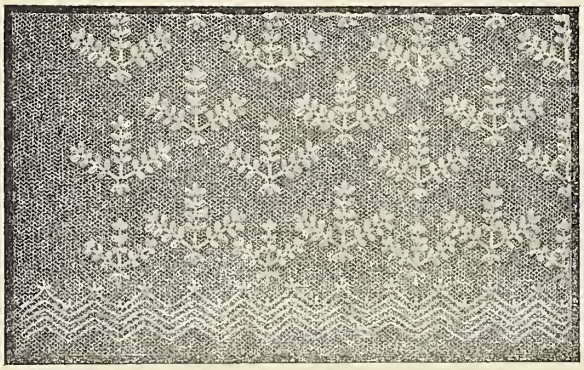

Fig. 9. — Broderie sur tulle ; dessins nos 3 et 15.

D'autre part, des commandes sont faites aussi par des intermédiaires d'Oran et d'Alger, qui vendent ces tulles aux « Anglaises ». De telle sorte que si dans une famille j'ai pu acquérir les tulles reproduits ci-joint, faits par des fillettes de 8 à 15 ans, dans une autre famille on a refusé de me céder un merveilleux voile brodé rouge, vert et jaune avec paillettes métalliques, parce que commandé par une « fiancée du Sud »; tout le reste du stock, brodé blanc ou en couleurs, était également retenu. C'est

donc bien, comme pour la poterie, une production usuelle conforme à la demande, c'est-à-dire non encore industrialisée ; il n'y a pas en réserve un stock d'objets fabriqués destiné à satisfaire des demandes futures, prévues ou fortuites.

Les fillettes n'ont pas de métiers à broder : elles brodent directement à la main libre, même rarement appuyée sur le genou. Dans une deuxième famille, outre les femmes indigènes, brodaient aussi deux négresses. J'ignore le prix auquel se vendent ces étoffes à ceux qui font la commande, clients directs ou intermédiaires, ayant eu moi-même à payer ce que Chr. Cornelissen appelle « le prix occasionnel », qui est en dehors des normes économiques régulières.

Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que dès la première question à propos du sujet représenté, Bel et moi reçûmes une réponse identique ; unanimement, les femmes présentes affirmèrent que tel motif représente un éventail, puis tel autre un papillon, etc. A cette autre question, d'où leur venaient ces dessins, les femmes et fillettes montrèrent leur front et les alentours de la maison : donc elles empruntent directement ces motifs à la nature, puis les stylisent nécessairement, guidées par les alvéoles du tulle. Profitant des renseignements recueillis dans la première famille, je posai dans d'autres les mêmes questions, et obtins les mêmes réponses, sauf que pour certains modèles plus simples, il y eut flottement, ce qui était appelé « gâteau » ici étant là-bas « l'eau et le sucre ». Certains modèles étaient communs, d'autres personnels à chaque brodeuse. Voici la liste des motifs ornementaux que j'ai relevés ; ils proviennent en tout d'une quarantaine de morceaux brodés.

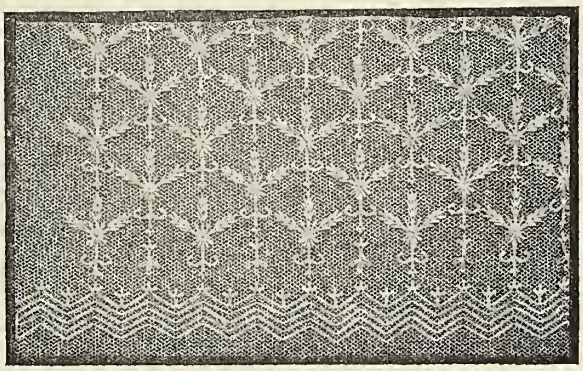

Fig. 10. — Broderie sur tulle ; dessins nos 6, 15, 17 et 18.

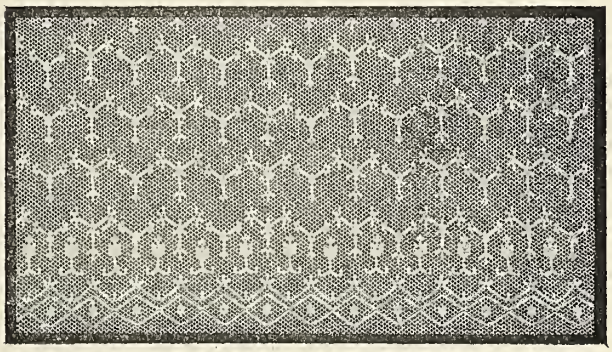

Fig. 11. — Broderie sur tulle ; dessins nos 7, 10, 18 et 15.

Liste et nom des dessins. — Sur la fig. 12 j'ai stylisé légèrement les motifs ornementaux, dont on peut voir l'aspect réel fig. 8 à 11. Voici, avec les variations individuelles, les interprétations qu'on m'a données.

1. Éventail.

2. *a*) oranger avec ses oranges ou *b*) *karnŏ' belouriq* : artichaut avec ses feuilles.

3. *Nakhla*, palmier ; les trois traits du bas sont les racines ; les branches portent, non pas des feuilles, mais des dattes.

4. *Forṭaṭŏ*, papillon ; en haut *ras*, la tête ; de chaque côté *djennahin*, les ailes ; en bas, la queue.

5. *Lemqass*, les ciseaux.

6. *Hamm*, le pigeon; avec *rejlin*, les doigts, au nombre de trois; au centre le corps (genou,); le même dessin m'a été donné ailleurs comme *nakhla*, le palmier avec les feuilles, au centre les régimes de dattes, un peu plus bas les aspérités du tronc, en bas les racines ; le pigeon serait représenté par le n° 7.

7. Corps du pigeon, en haut sa tête, en bas les deux pattes à trois doigts ; le grand, mâle, le petit, femelle ; mais dans une autre maison, le dessin est dit *el*

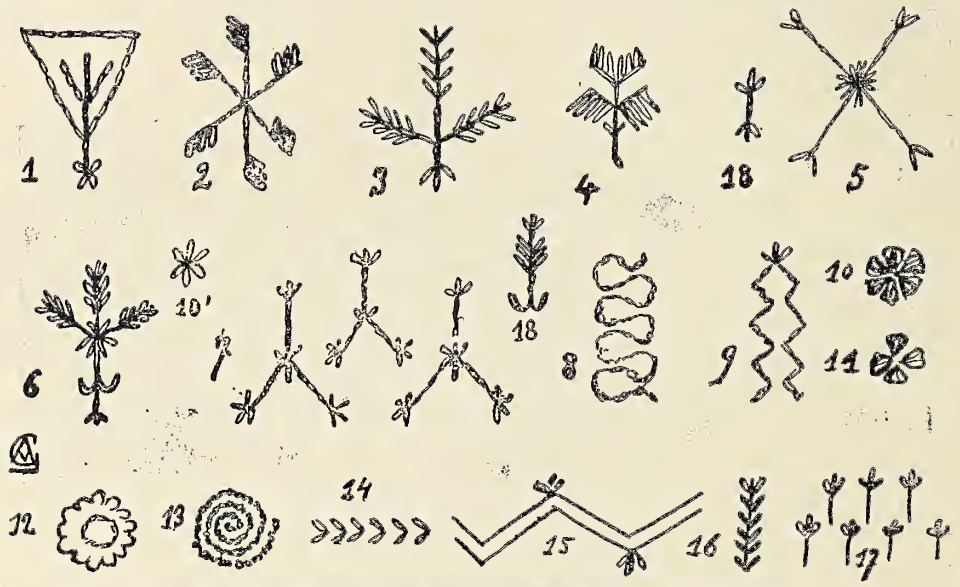

Fig. 12. — Motifs ornementaux des broderies sur tulle ; El Eubad, près Tlemcen.

aouïdja, la petite boiteuse, tordue ou difforme, ce qui semble plutôt indiquer l'inégalité de grandeur des motifs.

8. *Mashina*, la machine, parce que ce motif se trouve sur les broderies européennes à la machine ?

9. *Zhelaïdj*, les carreaux de faïence, parce que ce motif s'y trouve souvent comme bordure ?

10 et 10'. *Lidjouss, likhouss*, sorte de « gâteau arabe » ou salade ?

11. *Gâtô*, gâteau, mot français ; il y en a de grands et de petits, à quatre et à six « pétales », triangulaires ou ovales.

12. *El mâ oua s'kor*, l'eau et le sucre, le sucre placé au centre de l'eau.

13. Plat à couscouss.

14. *Sensela n'tael foḍḍa*, chaîne d'argent.

15, 16 et 17. Bordures : *elouchem*, tatouages des tribus d'alentour.

18. *fillil, fihlil*, « fleur arabe » ? deux variétés.

Les Nattes des Beni Snous.

La fabrication. — Les nattes des Beni Snous, tribu berbère habitant la montagne au sud de Tlemcen, sont fabriquées à l'aide d'alfa, matière végétale, et de laine, matière animale, combinaison d'un grand intérêt technologique que je n'ai pas retrouvée dans l'est de l'Algérie, mais qui existe dans le sud, au Soudan, au Maroc et aussi, je crois, en Espagne. Ainsi le Dr Huguet reproduit [1] une « boîte en

1. *Rev. Ec. Anthrop.*, t. XVIII (1908), p. 352.

alfa et en laine » que lui a donnée, il y a longtemps déjà, le sheïkh de la zaouïa d'El Hamel, au sud de Bou Saada. Mes notes comparatives sont d'ailleurs trop incomplètes encore pour qu'il me soit possible de tracer une carte de l'aire de diffusion de cette technique de combinaison, qui rentre dans une catégorie plus vaste, laquelle comprend un grand nombre de pièces de harnachement.

Les nattes des Beni Snous s'exportent dans toute l'Afrique du Nord : il n'est pas un kahouadji de la kasba d'Alger qui n'étende, contre le mur à l'ombre voisin, de grandes nattes snoussiennes où se vautreront les joueurs de dominos et de dames, ses clients habituels.

L'alfa est cueilli dans la montagne et trempé préalablement dans l'eau ; la chaîne est toujours en alfa ; la trame est entièrement ou partiellement en laine de couleur ; si les laines des anciennes nattes conservent leurs vives couleurs, celles de maintenant passent vite parce qu'achetées teintes (couleurs minérales).

Voici, d'après M. Ricard, les variétés connues de *hasira*, pl. *hesaïr*.

Village	nom de la variété	durée de la confection.
Khemis	khemisiya	huit jours.
Beni ʿAchr	ʿashirtiya	» »
Mazzer	mazriya	» »
Ouled ʿArbi	ʿarbitiya	» »
Ouled Mousa	ʿmousatiya	» »
Beni Hammou	hammoutiya	» »
Beni bou Saʿïd	Bousaʿidiya	quinze à vingt jours.
L'kef	kafiya	huit jours.

Les prix, sur place, oscillent de 4 à 25 francs la natte, selon la qualité, la complexité du décor et la durée du travail. La production totale annuelle dépasse 100,000 francs.

N'ayant pas eu le temps d'aller jusque chez les Beni Snous, je tentai d'examiner leurs nattes dans les fondouq de Tlemcen ; mais comme chaque cargaison ne comprenait que des spécimens de même provenance et identiques, et qu'en outre les allées et venues, l'encombrement des fondouq, etc., ne permettaient pas une enquête commode, j'allais renoncer à relever les dessins de ces nattes lorsqu'en visitant la mosquée d'El Eubbad j'en avisai à terre une belle collection. Grâce à M. Bel et à l'obligeante politesse de l'imâm, j'obtins l'autorisation de venir le lendemain matin examiner toutes les nattes de la mosquée Il y en a un peu plus de 180, en comptant celles des salles et cours secondaires en plus de la grande salle, et provenant de tous les villages Beni Snous. Contre les murs se trouvaient des nattes soudanaises, à décor noir et brun, sans laine.

Les décors. — Dire que les ornements sont géométriques serait presque superflu : la technique de fabrication géométrise forcément tous les motifs décoratifs. Les couleurs des laines sont le vert criard, le rouge franc, le rouge vineux, le violet rougeâtre et le jaune serin ou de Sienne, avec, plus rarement, des bruns jaunâtres ou des jaunes brunâtres.

Chaque natte comprend, pour le décor, un certain nombre de bandes « blanches », c'est-à-dire d'alfa non teint ni entremêlé de laine colorée, appelées *djdi* (جدى) (fig. 13, 1), séparant des bandes d'alfa de couleur avec laines de couleur. La largeur de toutes ces bandes est variable. Toutes les nattes d'une même catégorie, toutes les khemisiya ou toutes les mazriya, etc., ont la même longueur ; mais comme le décor commence autrement avec chaque ouvrier, on voit dans une collection comme celle d'El Eubbad des bandes, blanches ou colorées, coupées en leur milieu longitudinal, ou en un endroit quelconque.

Quand l'artisan arrive au bout d'une bande, comme la partie laine tient moins de place que la partie alfa, il est obligé de compenser la perte en faisant 2, 3, 4 ou davantage « retours du fil » ; le résultat est que le bord des nattes est pourvu de langues « blanches », c'est-à-dire d'alfa naturel, plus ou moins larges et longues, rappelant les triangles du jeu de tric-trac (fig. 13, 2 à 3') Si, sur beaucoup de nattes, ces dentelures sont irrégulières, il en est d'autres aussi où elles sont d'une régularité parfaite qui prouve que l'artisan a utilisé une nécessité technique de manière

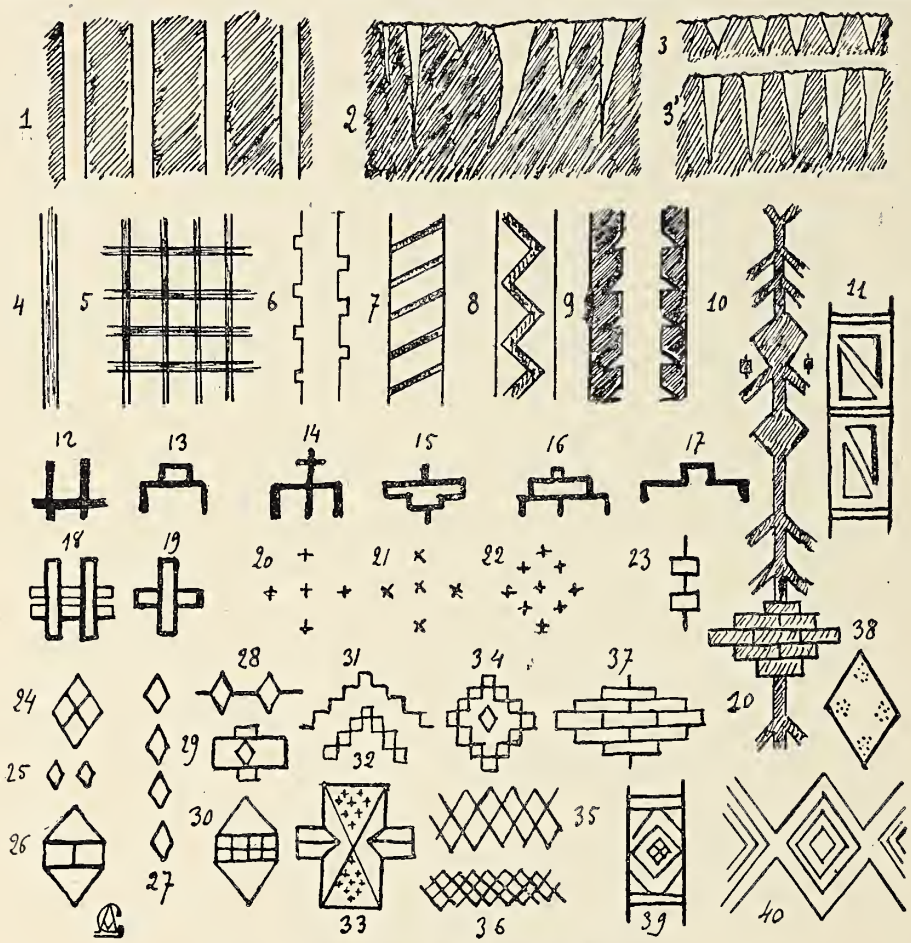

Fig. 13. — Motifs décoratifs des nattes des Beni Snous.

à en faire un élément décoratif, tout comme font les tisserands aux cartons en régularisant le « retournement du motif »[1]. Cependant il n'y a pas eu confusion d'idées : car je n'ai pas vu une seule de ces dents dont l'alfa aurait été orné, ou serti d'alfa ou de laine de couleur. Souvent la bande tout entière de trictrac a un fond noir brun ou brun violacé, sur lequel les dents ressortent mieux. Cette bande en bordure s'appelle *louḥ* (لوح), planche, planchette.

1. Voici un troisième cas du même genre : Les carreaux espagnols fabriqués de nos jours dans la région de Valence et de Malaga, et qui s'importent en grand nombre dans le Maroc septentrional « reproduisent textuellement d'anciens fragments de mosaïques ; mais les contours des pièccttes constituant celles-ci dans les originaux sont accusés sur les plaques-copies par de lourds et durs liserés blancs qui ont la prétention de figurer le léger affleurement de plâtre qui se fait jour plus ou moins entre les éléments isolés qu'il réunit dans les œuvres originales ». Joly, *L'industrie à Tétouan*, Archives marocaines, t. VIII (1906), p. 324, note.

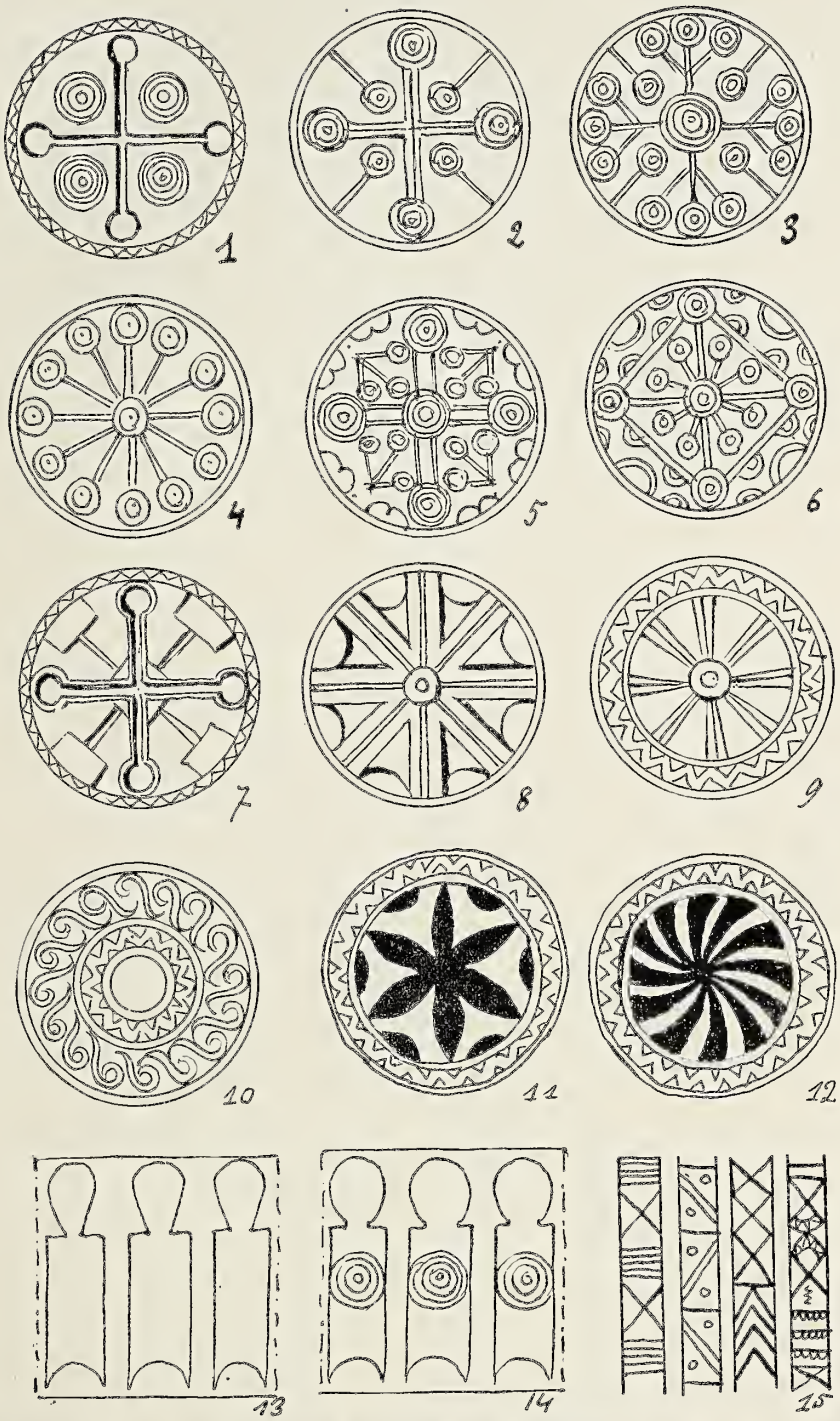

Sculptures sur bois : Nos 1 à 10 et 13-14, relevées par M. Ricard sur des portes et des coffres dans la région de Michelet ; 11, 12 et 15, par moi, région de Fort-National.

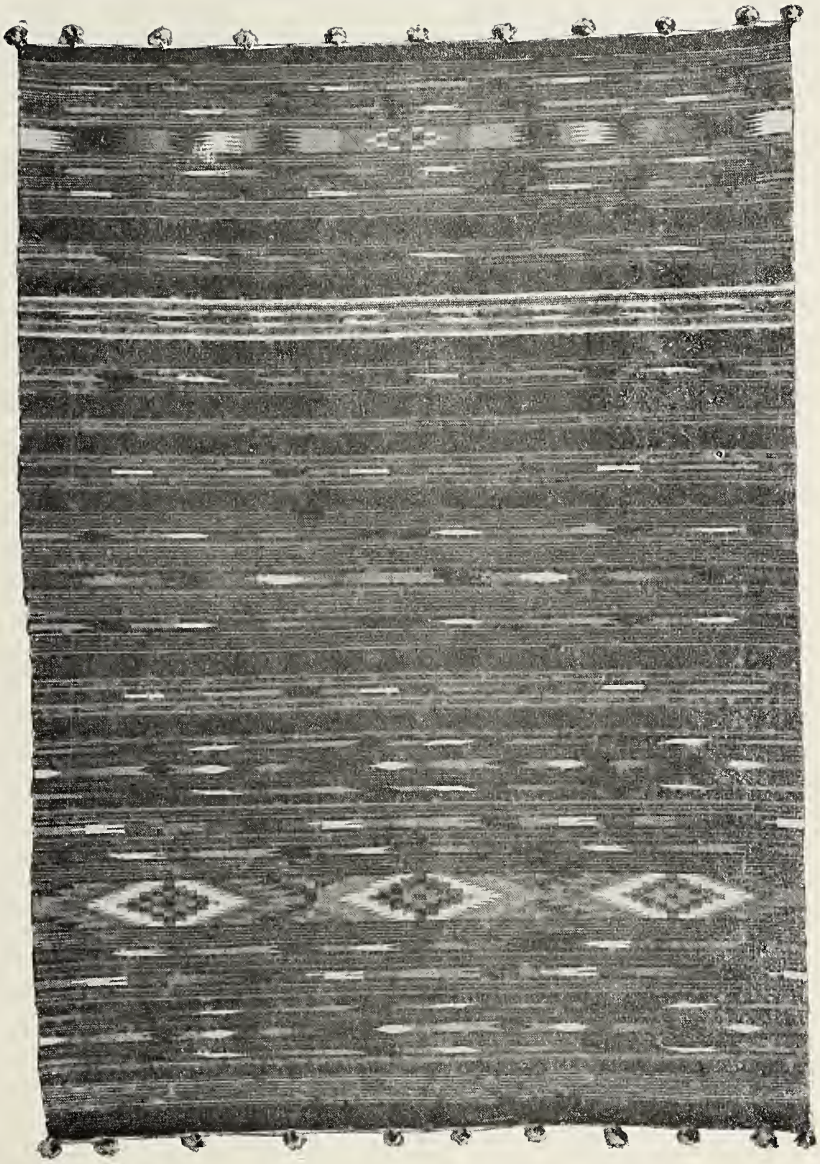

Couverture de Tlemcen.

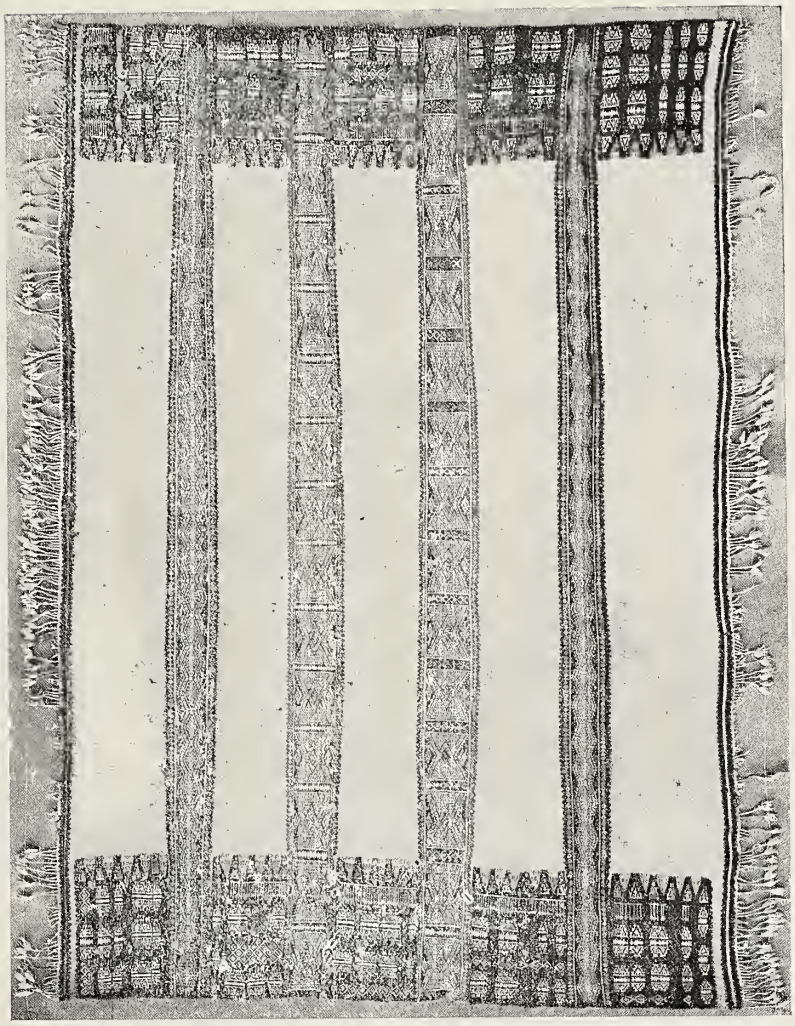

Couverture kabyle : fond central, blanc crème ; fond des bandes horizontales et verticales, noir ; décor blanc cru ; par endroits, filet rose ; vieille de 30 à 50 ans, sinon davantage.

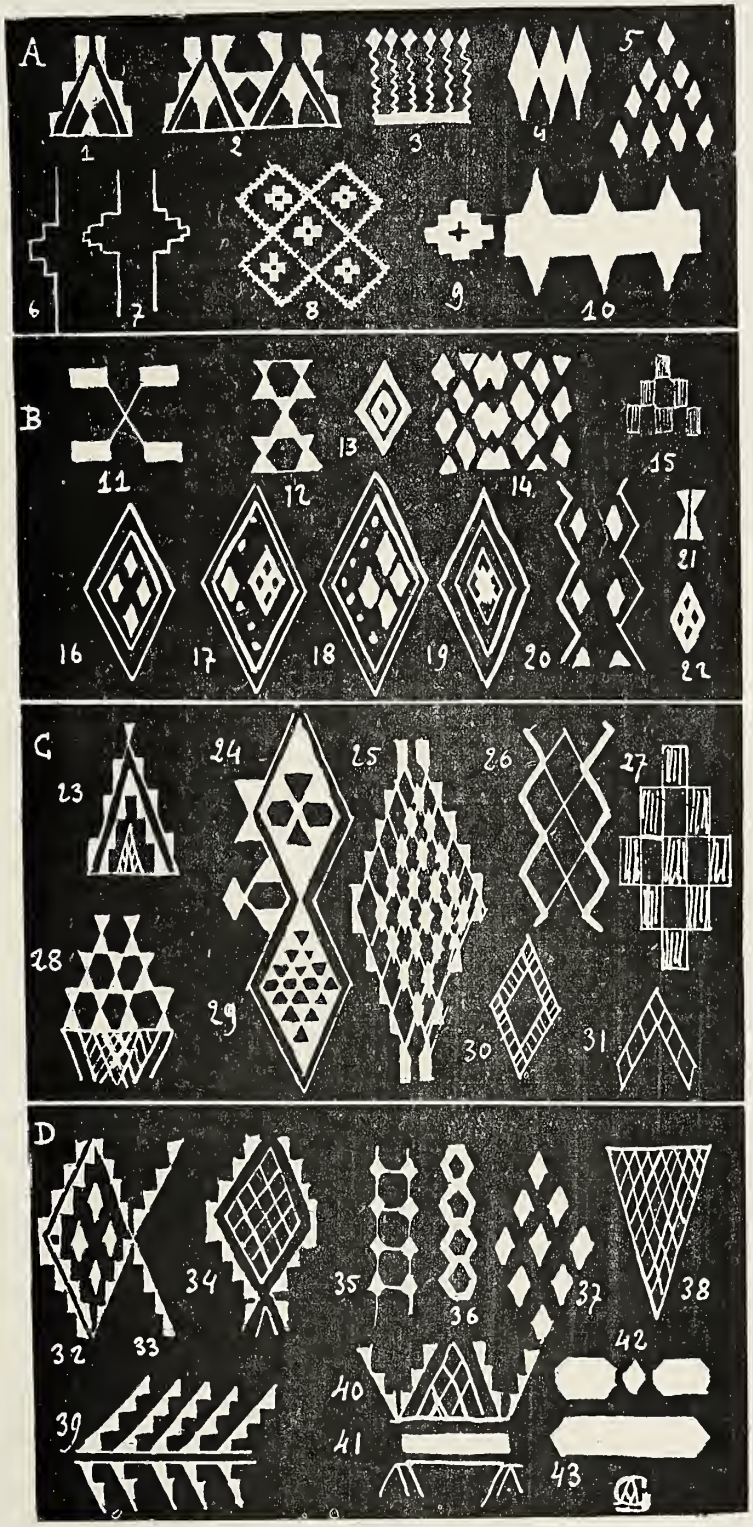

Motifs décoratifs relevés sur quatre étoffes kabyles, région de Fort-National.

Je n'ai pu me procurer une liste un peu étendue des noms des motifs ornementaux : « il n'y a que les femmes qui connaissent ces noms ». Cependant M. Ricard en a relevé plusieurs sur place et j'en ai obtenu deux à Tlemcen grâce à M. Bel. Chaque village possède son stock particulier de décors, de sorte qu'un Beni Snous peut dire, du premier coup d'œil, d'où provient telle ou telle natte ; puis, pour le contrôle, il examine la technique de fabrication. On voudra donc ne considérer les dessins de la fig. 47 que comme le résultat d'une abstraction, puisque je n'ai pu localiser chaque type de natte et de décor. L'élément simple en effet n'est pas utilisé comme tel, mais toujours en combinaison avec d'autres éléments, de manière à former un motif complexe, et complet, sous forme de bande (n° 10) ; une bande de décor s'appelle *lḥroûz* (الحروز). Le plus souvent c'est le décor qui est en alfa et en laine de couleur, le fond restant nature ; mais il arrive aussi que ce soit le fond qui est coloré et que le motif s'y détache en « blanc » (n° 9).

Les thèmes fondamentaux sont le carré et le rectangle, qui sont conformes à la technique rectangulaire de la fabrication, et le losange. Mais si l'on veut bien comparer le jeu des losanges et des carrés de ces nattes à celui des poteries, puis à celui des étoffes (voir plus loin) on constatera une différenciation indéniable, fait sur lequel j'aurai à revenir dans mes Conclusions. On notera aussi les semis de petites croix, soit comme motif autonome, soit comme motif de remplissage (n°s 20 à 22 et 33).

Noms des dessins. — Voici les noms recueillis et les observations de détail.

— N° 7, se nommerait *mahlef* ; et d'après, un autre informateur, le n° 15 serait appelé *mahallef*.

— 11, *dâr ouiazid*, la maison des poules.

— 25, etc. Les losanges sont appelés *damma* (damier) même isolés ; mais damma s'applique aussi au n° 37 ; en somme, ce terme équivaut à : dessin formé de traits parallèles. Il y a toutes sortes de variations à base de losange.

— 27, *l'kisân*, les verres.

— 34, *aïdjour*, la lune.

— 35, *thit clemraït*, l'œil des glaces.

— 39, *thamshet*, le peigne (cf. la fig. 50).

— 14, le mot peigne s'appliquerait mieux à ce dessin, qui est le tamga turc le plus courant, appelé *tarak*, armoirie des Khans de Crimée, etc. ; les fig. 12 à 19 se rencontrent toutes comme tamgas ; mais elles sont ici si manifestement suggérées par la technique du tressage des nattes qu'il faut se garder de tous rapprochements par abstraction.

— 20 à 22, on appelle ce semis de petites croix droites ou en diagonales : dattes ou mouches ; elles sont de toutes couleurs.

— 31, 32 et 34, ces dessins en escalier sont eux aussi liés à la technique, ainsi que les dessins en mur comme 37.

— 40. Pour les couleurs, on trouve par exemple pour ce dessin, en allant de haut en bas : jaune, vert foncé, jaune, rouge cramoisi.

Étoffes.

Je laisserai de côté ici toute discussion sur la technique et ne m'occuperai que de l'ornementation, qui n'a pas été étudiée jusqu'ici.

Couvertures de Tlemcen. — Les couvertures appelées *baṭṭaniya* se fabriquent à Tlemcen en grandes quantités et s'exportent à la fois dans toute l'Algérie et au

Maroc. Anciennement les laines étaient teintes à Tlemcen même avec des couleurs végétales ; de nos jours les tisserands achètent les laines toutes teintes, aux couleurs minérales. D'où des teintes plus criardes et très peu stables (pl. II).

Les couvertures de Tlemcen portent comme décor des bandes horizontales, formées chacune par la répétition d'un ou de plusieurs motifs rentrant l'un dans l'autre. Certains motifs sont communs à tous les tisserands, comme le damier carré, le damier rectangulaire, le losange plein avec son compagnon, le rectangle à prolongements évidés en pointe, qui ressemble à certaines navettes populaires européennes (fig. 14).

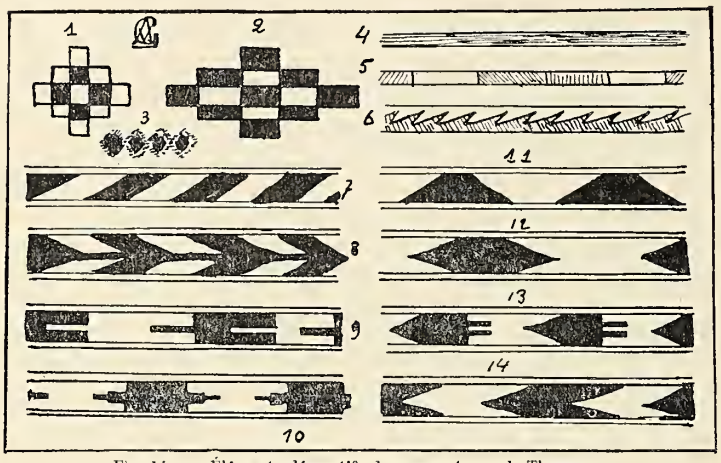

Fig. 14. — Éléments décoratifs des couvertures de Tlemcen.

La couverture représentée est l'œuvre d'un tisserand que je ne connais pas ; les noms qui suivent m'ont été donnés par le tisserand Chouïhâ Kadour ben Ahmed, rue du Nord, à Tlemcen.

Nos 1 et 2, *damma*, de cinq à neuf rangées.

— 3, *debbân*, les mouches.

— 4, simple trait de remplissage, sans aucune signification. On en met tant qu'on veut, en alternant les couleurs.

— 5, de diverses couleurs juxtaposées.

— 6, *mounchâr*, la scie; elle est double une en haut, l'autre en bas.

— 7, *nkhel*, dattes ou noyaux de dattes.

— 8, même sens.

— 9, *ltchâtchin*, la poulie du métier à tisser; (cf. fig. 16 pour l'objet) ; on voit que les ltchatchins rentrent les uns dans les autres ; la roulette est négligée.

Fig. 15. — Peigne de tisserand, usité dans toute l'Algérie,

— 10, sans doute le même, doublé en sens inverse.

— 11 ?

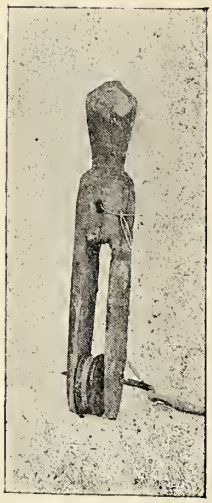
Fig. 16. — Poulie du métier à tisser.

— 12, *makrôt*, sorte de petit gâteau de semoule, qui a en effet la forme d'un losange ; le noir est dit mâle et le dessin à double pointe est dit *makrot* femelle. A M. Ricard on a dit que le makrot est le n° 9, par erreur évidemment.

— 13, *ḥout*, le poisson.

— 14, même sens; les blancs et les noirs rentrent les uns dans les autres.

Nous rencontrons donc ici un principe de décoration qui n'est appliqué ni sur les poteries, ni sur le bois, ni sur les étoffes kabyles.

En outre, les dessins sont naturalistes, et quoique stylisés par la technique, tout aussi reconnaissables que les motifs brodés sur tulle à El Eubbad. La poulie du métier est assez reconnaissable ; et davantage l'est encore le peigne de tisserand (fig. 15) qui a fourni le motif de la septième bande, en partant du haut, de la couverture de Tlemcen représentée Pl. II.

Enfin, il suffit de nouveau d'un coup d'œil pour voir que le décor pris dans son ensemble, quoique géométrique, est parfaitement autonome : il se distingue de celui de la vannerie tlemcénienne, des nattes Beni Snous, des peintures sur poteries, ce qui prouve une fois de plus que le dessin géométrique prétendu « uniforme d'un bout à l'autre de l'Afrique du Nord » offre de nombreuses variations caractérisées pour peu qu'on en analyse les composantes dans chaque série technologique.

Etoffes kabyles. — Nous aurons à faire la même constatation pour les étoffes kabyles. Celles que j'ai recueillies ont été acquises, l'une dans une boutique d'Alger, deux chez un orfèvre Beni Yenni et une au marché de Fort-National ; c'est cette dernière, très usée, quoique de couleurs vives, qui est reproduite ici (pl. III). Elle est assez ancienne, l'estimation variant entre 40 et 100 ans. Les décors tissés des Kabyles sont d'ailleurs au moins aussi immuables que leurs peintures céramiques.

Du premier coup d'œil on voit qu'entre les uns et les autres il n'y a d'autre parenté que l'utilisation du triangle et du losange comme motifs fondamentaux ; à cela près, il est impossible de découvrir des transpositions ornementales. Et plus l'on examine le détail, plus l'originalité du décor brodé par rapport aux décors peint, sculpté

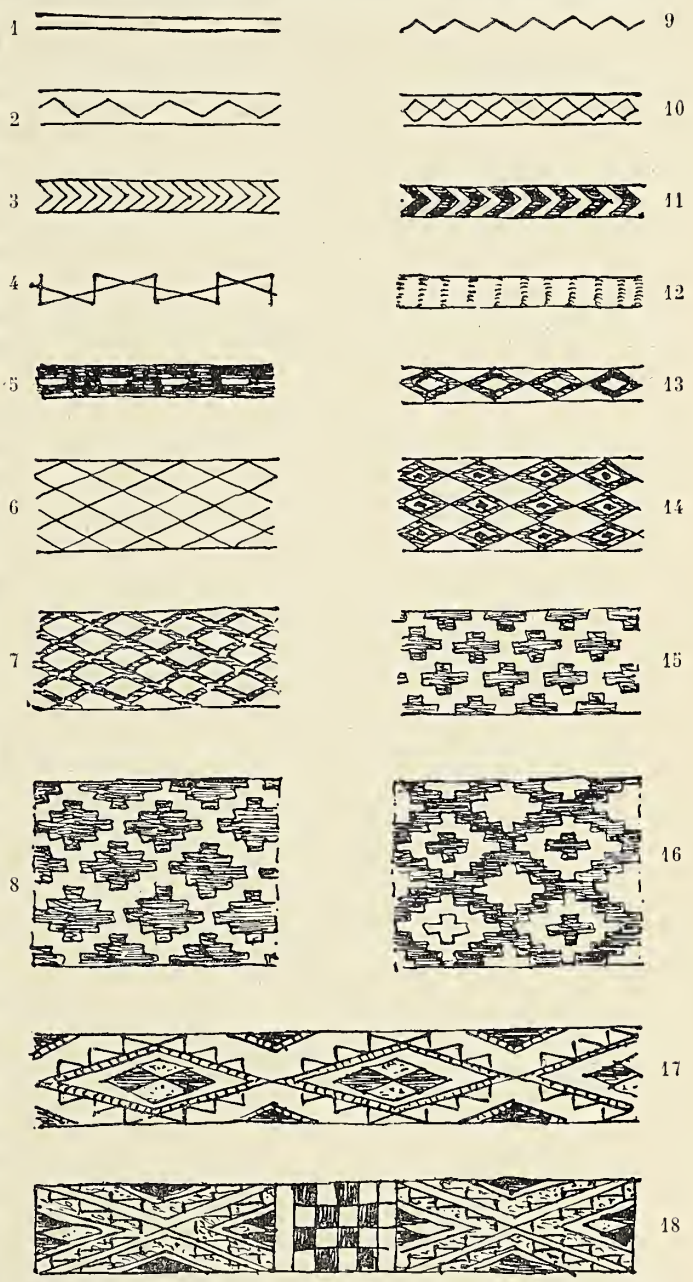

Fig. 17. — Motifs décoratifs des étoffes à poil ras kabyles : 2 à 7 et 10 à 14, Beni Aïssi ; 8, 15 et 16, Beni Gifser ; 9, 17 et 18, Beni Idjer ; 1, les trois tribus, plus Beni Yenni.

ou brodé se certifie, ainsi qu'on verra en comparant les figures de la pl. IV à celles du même ordre données précédemment.

Le tissage se fait à fond blanc, avec bandes d'un vert noir, d'un rouge vineux mélangé de noir, en brun mélangé de rouge, en bleu pastel sombre et très soutenu. Les décors fins sont toujours en fils blancs, de coton, qui ressortent admirablement sur les fonds teintés. On peut voir que le décor fin est préparé et souligné par un décor très simple tissé en sombre sur le fond blanc central. L'effet étrange des décors est obtenu par ce qu'on appelle en style d'école la variation sur le motif et la multiplicité dans l'unité ; il y a symétrie dissymétrique ; chaque triangle et chaque losange diffère souvent par quelque détail de ceux qui l'entourent ; il suffit de remplir ici et de laisser là-bas vides de petits triangles apposés sur les côtés, détails minuscules que ne pourraient rendre que des photographies grandeur nature.

Ces petits triangles ne se voient jamais sur les poteries. On remarquera aussi l'ornement à tiges ondulées terminées par de tout petits losanges (pl. IV, 3) qui rappellent l'ornement égyptien ancien si connu des tiges et fleurs de lotus parallèles sortant de l'eau ou posées sur une bande et stylisées. D'après L. Jacquot, qui a rencontré ce signe comme tatouage kabyle, ce serait le *b'ghâoune* ou « plante d'abeilles » [1].

Pour les noms des motifs de décor des tissus kabyles à poils ras, M. Ricard m'avertit qu'ils changent de tribu en tribu. Voici la liste qu'il a recueillie chez les Beni Yenni et Beni Aïssi de la région de Fort National, les Beni Gifser et les Beni Idjer, région d'Azazga (fig. 17).

1 — ichoura, ichouraq et tichouraq = filets.
2 — kikeb, chaterwan = chevrons (?).
3 — anqiq bouzrem = cou du serpent.
4 — iri n sendouq = bord de caisse.
5 — bou itran = qui a des étoiles.
6 — tit froukh = œil d'oiseau.
7 — ubdiden itmegran = piquets ?
8 — tighorfatin = étages.
9 — tasift bou setta = ruisselet à six (sinuosités).
10 — timchet = peigne.
11 — rkikda, rkikeb =.....
12 — snat tiougiwin = les deux jougs.
13 — bou itran = qui a des étoiles (points éclairés).
14 — tiferfert = petite cuiller.
15 — tazrart = figue blanche.
16 — tit boufroukh = œil d'oiseau.
17 — ifendjalen = tasses.
18 — touiqan = fenêtres.

Conclusions.

Les conclusions sont prévues, et faciles à formuler. Si, comme on l'a fait jusqu'ici, on se contente de dire que l'ornementation nord-africaine en général est géométrique et utilise le carré, le rectangle, le triangle, le losange, l'arc de cercle, le cercle, la ligne droite, le zigzag et la ligne ondulée, on n'a rien dit du

1. L Jacquot, *loc. cit.*, p. 436 et fig. 25.

tout. Car par là on n'a fourni aucun élément propre à différencier cette ornementation des autres, également géométriques, qui se rencontrent dans le reste du monde et à toutes les époques de la civilisation. Il convient, quand il s'agit de l'art des demi-civilisés, d'exiger la même rigueur terminologique que lorsqu'il s'agit des époques successives de notre art à nous. Et qui donc se contenterait de dire que l'art de la Renaissance et de l'Empire se caractérisent par la ligne droite, mais le Louis XV et le Louis XVI par la courbe?

Nous avons constaté en premier lieu que le décor géométrique doit être divisé en deux catégories, rectilinéaire et curvilinéaire. La première se trouve sur la vannerie et les étoffes, comme nécessitée par la technique. La deuxième, rare sur les poteries, puisqu'elle ne sert qu'à souligner la forme des panses, des fonds de coupes et de plats, etc., se rencontre davantage dans le travail des métaux et domine dans le décor du bois; mais dans ces trois cas, la première catégorie, rectilinéaire, n'est jamais éliminée entièrement.

La série curvilinéaire nord-africaine ne fait pas usage de la spirale ni du méandre; la ligne ondulée est rare; ce qui abonde, c'est le cercle et les combinaisons de l'arc de cercle (rosace, etc.). Par là même se trouvent éliminés de tout rapprochement la majeure partie des systèmes curvilinéaires connus par ailleurs (mycénien, etc.). Comme je n'ai pas parlé ici à dessein de l'ornementation sur métaux, il reste que le décor sur bois courant et « populaire » est une dérivation directe, une adaptation par simplification, de la sculpture sur bois « arabe » classique, et fournit un cas, sinon de dégénérescence, du moins de « popularisation » d'un art supérieur.

Il en va tout autrement du décor rectilinéaire. Nous avons vu qu'ici encore il faut distinguer plusieurs catégories, reconnaissables tant aux éléments simples qu'à leurs combinaisons spéciales dans chaque cas particulier. Non seulement le « facies » du décor de la natte Beni-Snous, de la couverture tlemcénienne, de l'étoffe kabyle, des akoufi et des poteries berbères, et j'ajoute des tellis et des coussins, des haïks brodés, des voiles de mariage, des tapis etc. n'est pas le même et sans qu'il y ait *transposition décorative* d'une espèce à l'autre ; mais de plus, entre les broderies, les poteries, coussins, etc. d'une localité et ceux d'une autre il y a des variations frappantes.

Cette étude rapide de divers systèmes nord-africains d'ornementation confirme sans doute ce qu'on savait : l'extraordinaire superposition, dans l'Afrique du Nord, des types ethniques, linguistiques et culturels. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est d'arriver à voir clair dans ce fouillis à première vue inextricable, et pour cela, il faut instituer des enquêtes locales avec toute la rigueur méthodique que l'on exige de nos jours des savants qui entreprennent des recherches de tout ordre, tant naturelles que sociales ou historiques, sur le sol et parmi les populations de l'Europe.

L'INDÉTERMINATION PRIMITIVE

DANS L'ART GREC

Par M. Waldemar Deonna (Genève).

C'est un phénomène bien connu qu'aux débuts de toute civilisation les divers produits de l'activité humaine ne sont pas encore différenciés les uns des autres, que les manifestations de l'esprit sont encore plongées dans le syncrétisme primitif [1]. Cette indétermination, qui est aussi celle de l'enfant [2] et des peuples peu civilisés d'aujourd'hui, a été remarquée dans des domaines divers. Dans cette période chaotique, les sciences ne sont pas encore séparées, elles n'ont pas su définir le but de leurs recherches [3]; la littérature, la musique en sont encore à l'époque de la confusion des genres.

L'art figuré n'échappe pas à cette loi. Une telle constatation n'est pas nouvelle, et on a souvent remarqué la difficulté qu'éprouve l'artiste, même à une époque assez avancée, à distinguer les uns des autres par leurs caractères spécifiques, les types, les motifs, les techniques mêmes.

*
* *

Que de fois n'a-t-on pas relevé dans les œuvres primitives de pays et d'époques diverses, la *ressemblance des visages humains avec ceux des animaux*, ou inversement *celle des masques bestiaux avec les masques humains* ? [4] On ne saurait y voir aucune intention profonde, aucun désir d'expliquer, comme le fit Simonide d'Amorgos, l'origine humaine par une descendance animale [5]; aucune vague notion de physiognomonie [6]; on ne saurait en rendre responsable que l'incapacité technique de l'artiste, à ces époques reculées, à donner à ses sujets leurs traits caractéristiques.

L'art paléolithique offre de nombreux exemples de l'un et l'autre cas. Une gravure du Mas d'Azil a beaucoup intrigué les préhistoriens : cet être « aux formes mi-humaines, mi-bestiales » serait-il un singe anthropomorphe ? (fig. 1, 1) Piette le croyait, mais son opinion est définitivement rejetée [7]; il s'agit bien d'un homme. Les mêmes silhouettes étranges apparaissent à Altamira, à Mar-

1. Renan, *L'Avenir de la Science* (3), p. 301.
2. Claparède, *Psychologie de l'enfant* (2), p. 154-5.
3. Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, Paris, 1911, t. I, p. 47.
4. Wundt, *Völkerpsychologie*, III (2), p. 165.
5. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, II, p. 195.

Il n'est peut-être pas superflu de le dire, puisque certains savants ont voulu dériver les types anthropomorphiques de l'art primitif, non seulement d'objets aniconiques, mais aussi d'animaux sacrés, tels que le poulpe. On consultera sur ce sujet les travaux de M. Houssay, et en dernier lieu ceux de M. Siret, qui aboutit à des conclusions stupéfiantes. Cf. Deonna, *op. cit.*, I, p. 170 sq., l'archéologie symbolique.

6. REG., 1894, p. 368 ; Cuyer, *La mimique*, p. 16 sq.
7. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, I, p. 222.

soulas[1] (fig. 1, 2). D'autre part, les bisons peints à Altamira et à Font-de-Gaume, avec leur front bombé, leur nez busqué, leur longue barbe, rappellent d'assez près le profil de l'homme, celui de la race sémitique surtout, pour que nombre de personnes aient été frappées de leur caractère pseudo-humain, de leur « profil méphistophélique » (fig. 1, 3). Si l'homme a été pris pour un singe, la tête du bison, par deux fois, a été interprétée comme une tête humaine[2].

On a cherché les motifs de cette curieuse confusion entre les traits de l'homme et ceux de l'animal. Ces hommes se livreraient-ils à des danses magiques, la tête couverte de masques d'animaux ? C'est ce que croient en particulier MM. Breuil[3] et Déchelette[4]. Mais dira-t-on que les animaux portent eux aussi des masques postiches en tête humaine ? L'explication, satisfaisante pour un cas, ne l'est certes pas pour l'autre, et je crois qu'il faut avoir recours à une autre solution.

Tout récemment, M. Luquet s'est efforcé de la donner, dans son étude « Sur les caractères des figures humaines dans l'art paléolithique »[5]. L'évolution du dessin, dit-il, se poursuit chez les préhistoriques inversement à celle qu'elle présente chez l'enfant. L'artiste paléolithique commence par représenter l'animal, puis l'homme ; l'enfant, au contraire, commence par l'homme, et s'attaque ensuite à l'animal[6]. Il en résulte que les premiers animaux tracés par l'enfant ressemblent à des bonshommes placés horizontalement, tandis que les premiers hommes tracés par les artistes préhistoriques ressemblent au contraire à des animaux redressés.

Mais, si cette hypothèse explique pourquoi l'homme ressemble à l'animal, elle n'explique pas davantage que la première pourquoi le visage de l'animal est quasi-humain.

M. Luquet a raison de chercher les motifs de cette ressemblance, non pas dans les usages d'alors, mais en dehors de la volonté de l'artiste, dans les principes mêmes qui dirigent l'art à ses débuts. En réalité, il s'agit d'un phénomène général : l'artiste ne sait pas encore rendre les traits qui distinguent l'homme de l'animal, et leur prête à tous deux le même masque. Œil, front, bouche, menton, nez, sont communs à tous deux, et la technique mal habile, qui réduit à quelques schémas toutes les formes plastiques, ne connait pas encore les divergences légères qui donnent à ces détails, suivant le cas, une apparence humaine ou animale.

* * *

En effet, cette similitude des visages n'est pas particulière à l'époque paléolithique. Franchissons un nombre de siècles indéterminé. Les vases de terre qui ont été trouvés dans le second établissement de Troie appartiennent à une série céramique très fréquente, dont les ressortissants ne se rencontrent pas seulement dans l'antiquité[7], mais aujourd'hui encore chez les peuples peu civilisés[8] : un

1. *Ibid.*, p. 257.
2. *L'Anthropologie*, 1902, p. 353, fig. 2 ; *Comptes rendus Acad.*, 1902, p. 481 ; sur ce sujet, Breuil, *Rev. arch.*, 1909, I, p. 253-4.
3. *L'Anthropologie*, 1904, p. 638 ; 1909, p. 393.
4. *Op. cit.*, I, p. 224, 257.
5. *L'Anthropologie*, 1910, p. 409 sq.
6. Wundt., *op. l.*, p. 95 sq. ; Levinstein, *Kinderzeichnungen*, cf. *Archives de psychologie*, 1907, p. 189 sq. ; Katzaroff, Qu'est ce que les enfants dessinent ? *ibid.*, 1910, p. 125 sq. etc.
7. Hoernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa*, p. 173 sq., p. 506 sq. Ex. Corneto, *Wienerjahreshefte*, 6, p. 66 sq.
8. Nouvelle Calédonie, *L'Anthropologie*, 1895, p. 45, fig. 7, etc. Cf. encore Flamand, Idoles à tête de chouette du Sahara central, *Bull. et Mém. Soc. Anthrop. Paris*, 1909, n° 3 ; *L'Anthropologie*, 1910, p. 704.

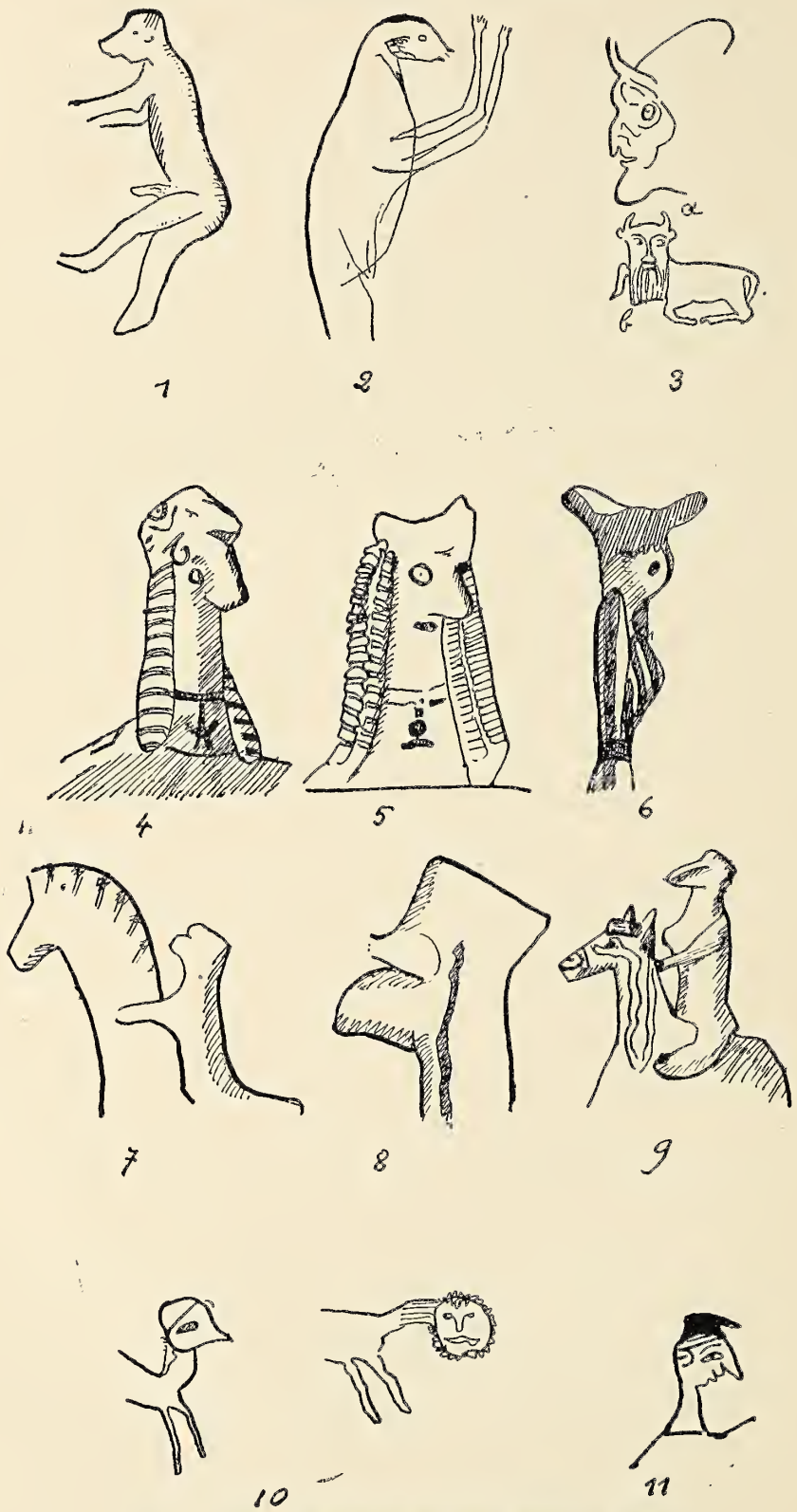

Fig. 1. — Exemples de confusions des formes humaine et animale

visage y est grossièrement modelé. Est-ce celui d'une divinité « à tête de chouette », comme le croyait Schliemann ? non c'est l'image schématisée de la déesse néolithique [1], dans laquelle M. Siret, commettant tout récemment une erreur analogue, reconnaissait les éléments constitutifs du poulpe ! [2]. Ici encore, le visage humain n'est pas conçu différemment de celui de l'animal, et de plus, autre indétermination, la fabrication des figures humaines ou animales en terre cuite ne se distingue pas encore de celle des vases [3].

Les statuettes de terre cuite mycéniennes n'ont-elles pas évoqué, par leur visage pincé dans l'argile entre le pouce et l'index, l'aspect d'une tête d'oiseau ? [4] (fig. 1, 6).

Mais, dans un autre stade de civilisation, après que le monde égéen ruiné eût fait place à la Grèce géométrique, et qu'un art nouveau, recommençant comme jadis sa marche ascendante, eût retrouvé, grâce à la maladresse technique, les mêmes schémas qu'autrefois, ne voit-on pas apparaître, dans les grossières figurines féminines de Béotie, le même visage animalisé ? « Le profil du visage est indiqué par une sorte de triangle presque sans épaisseur, terminé par un angle obtus, qui rappelle de loin un bec d'oiseau. Les yeux, trop grands et disposés sur les deux faces du triangle, de façon qu'on ne puisse jamais les voir tous deux à la fois, complètent la ressemblance avec une tête d'oiseau » [5]. De ces « maquettes à bec d'oiseau », de ces idoles au « long museau pointu » [6], sortiront cependant des effigies plus humaines [7], qui aboutiront un jour aux purs profils des Tanagréennes ! (fig. 1, 4-5, 8).

Les cavaliers ne sont pas mieux traités ; la différence entre la tête du cheval au museau allongé et semblable au groin d'un porc, et celle de son maître, « petite poupée à bec d'oiseau » [8], n'est assurément pas très sensible (fig. 1, 7, 9). On dirait souvent, à voir le cavalier encore mal uni à sa monture, voir un singe accroupi sur un cheval, et il est curieux de constater que ce motif est en réalité représenté sur des fibules [9].

Puisqu'il s'agit d'un phénomène indépendant de toute chronologie, qui provient uniquement du plus ou moins d'habileté technique, on ne sera pas surpris de voir, sur le naïf graffite d'un vase étrusque [10], la lionne qui suit Persée tourner vers le spectateur une tête que le dessinateur a rendu presque humaine, tandis que derrière elle le profil du cheval Pégase (fig. 1, 10) rappelle celui des cavaliers géométriques ou des personnages sur le vase aux guerriers de Mycènes [11] (fig. 1, 11).

* * *

On saisit l'intérêt de cette constatation ; elle permet d'expliquer *la genèse de certaines formes semi-animales, semi-humaines*, sans qu'il soit absolument nécessaire de faire intervenir ces théories où le totémisme animal joue un rôle aujourd'hui en grande faveur. « La tradition iconographique, comme la tradition littéraire, dit

1. Deonna, *op. cit.*, I, p. 171 sq. référ.
2. Déchelette, *op. l.*, I, p. 584 sq. Les origines de l'idole néolithique.
3. Pottier, *Les statuettes de terre cuite*, p. 12.
4. Perrot, *Histoire de l'Art*, 6, p. 741 sq.
5. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1890, p. 205.
6. Pottier, *op. l.*, p. 21.
7. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1890, p. 207 sq. (ex. de transition).
8. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1890, p. 217, note 1.
9. Hoernes. *op. l.*, p. 479.
10. Martha, *Art étrusque*, p. 455, fig. 294.
11. Walters, *History of ancient Pottery*, I, p. 297, fig. 88.

M. S. Reinach [1], vit de malentendus et de contre-sens ». Des créations artistiques mal comprises ont donné naissance à de nouvelles légendes dans l'antiquité [2] comme au moyen-âge [3], et, d'après cette mythologie *oculaire*, de nombreux savants cherchent l'origine des mythes dans des dessins mal interprêtés [4]. Inversément, des modifications de textes par des copistes étourdis ont permis aux artistes d'en extraire des représentations figurées erronées. « Si tu trouves un dromadaire, dit un lapidaire du moyen-âge, qui ait les cheveux épars sur les épaules, icelle pierre rend paix et concorde entre mari et femme » ; ce passage incompréhensible provenait de l'erreur d'un copiste, sous la plume duquel « Andromeda », la constellation, était devenue « Dromadaire » ! Mais un dessinateur en avait déjà donné une représentation : un dromadaire avec une longue crinière [5] !

Ne pourrait-on donc penser que certaines formes qui unissent les éléments animaux et humains, dérivent, elles aussi, d'une fausse interprétation, par des artistes ultérieurs, d'un motif où l'indétermination primitive, dont nous venons de voir plusieurs exemples, avait prêté à la tête de la bête l'apparence humaine, ou à la tête de l'homme l'apparence bestiale ?

M. Breuil a été frappé de l'analogie que présente avec un bison le taureau chaldéen dit « androcéphale » ; le prototype de ce « Taureau céleste » serait le bison que connaissaient les artistes de la Chaldée, et dont le mufle peut facilement prendre une apparence de vague anthropomorphisme. « Quand l'espèce fut devenue rare et se fut retirée vers le nord, les artistes, mis en face des œuvres de leurs devanciers, cessèrent d'en connaître le réalisme ; la barbe, le front bombé, la tête de face, furent anthropomorphisés davantage encore, jusqu'à produire ce taureau androcéphale dont M. Heuzey a si bien étudié la sériation. Quoi d'étonnant à cela : si l'on passait en revue les fresques et les sculptures de lion, exécutées au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle par des artistes ignorants des formes vraies de cet animal, on saisirait sur le vif l'anthropomorphisation d'un animal qui nous est familier » [6]. En résumé, M. Breuil croit que la naissance du type artistique du taureau à tête humaine est due à une erreur d'interprétation d'un motif plus ancien; trompé par l'aspect humain de la tête du bison, l'artiste ultérieur accusa nettement ces traits fictifs, tombant dans la même erreur que certains savants modernes qui ont interprété les têtes pseudo-humaines des bisons quaternaires.

Je crois l'interprétation satisfaisante, mais je la modifierai légèrement : l'aspect humain du prototype n'était pas dû à une interprétation réaliste de la nature de l'animal, mais plutôt à la difficulté qu'éprouvait l'artiste primitif à différencier les traits de la bête de ceux de l'homme.

*
* *

Ne peut-on pas étendre cette explication à d'autres cas? C'est alors le problème tout entier de l'*origine des monstres* qui se pose. On sait qu'il a reçu diverses solutions. Jadis, on croyait avoir tout dit en rapportant à l'Égypte ou à la Chaldée les formes hybrides de la mythologie et de l'art grec; mais cette solution, vraie dans bien des cas (sirène, harpye, etc.), ne fait que reculer le problème même de

1. *Cultes*, II, p. 163.
2. M. Reinach en a donné de nombreux exemples dans son article : Sisyphe aux enfers et quelques autres damnés, *Rev. arch.*, 1903, I, p. 154 sq. ; *Cultes*, II, p, 159 sq.
3. Mâle, *L'art religieux du XIIIe siècle*, p. 328 sq.
4. Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, II, p. 20-21.
5. De Mély, *Rev. arch.*, 1910, I, p. 351 ; cf. Deonna, *op. cit.*, I, p. 304, 320.
6. *Rev. Arch.*, 1909, I, p. 252.

leur genèse ; que le prototype soit grec ou égyptien, il n'en reste pas moins à expliquer comment il s'est formé.

On cherche aujourd'hui volontiers dans le *totémisme* la clef de nombreuses énigmes, et l'on n'a pas manqué de recourir à lui dans ce cas. Certains types monstrueux seraient nés de ces cérémonies rituelles où l'adorant revêtait la dépouille de l'animal totem ; Robertson a interprété de cette façon les dieux égyptiens à tête d'animaux, et M. S. Reinach a étendu cette hypothèse à l'art grec [1]. Ou bien, dit-on encore, ces êtres fantastiques, dans lesquels sont fusionnés les éléments humains et animaux, remonteraient à ce stade intermédiaire de l'évolution qui conduisait du dieu entièrement animal au dieu devenu complètement anthropomorphe [2].

On dédaigne la facile hypothèse qui ne voit dans ces monstres, comme le croyait déjà Lucrèce, que le produit de l'*imagination*, de la *fantaisie* de l'artiste [3]. Certes, une telle explication est insuffisante; elle est souvent entièrement fausse, mais on ne saurait nier aussi que dans bien des cas elle peut être exacte, et l'examen du dessin enfantin, qui jette une lumière très vive sur le dessin primitif, permet de réhabiliter sans trop de hardiesse cette vieille opinion. Les enfants créent spontanément des monstres par la simple juxtaposition de parties empruntées à différents êtres vivants [4] ; des petits kabyles dessinent des hommes à pieds d'animaux, ou des animaux à pieds humains [5] ; ils placent une tête humaine sur un corps d'animal, ou une tête de bête sur un corps d'homme. Si l'enfant transforme volontiers un oiseau en quadrupède, par l'adjonction de deux pattes [6], il métamorphose aussi l'oiseau en homme, en lui ajoutant deux bras ou deux jambes humains [7] ; en un mot, il éprouve une tendance instinctive à mêler les formes humaines et animales [8] (fig. 2). Il ne faut pas confondre, a-t-on dit déjà [9], les survivances de la zôolatrie avec ce procédé commun à tous les arts primitifs, où la figure humaine se mêle d'éléments bestiaux. L'enfant kabyle a imaginé un cheval avec un homme dedans, sans jamais avoir

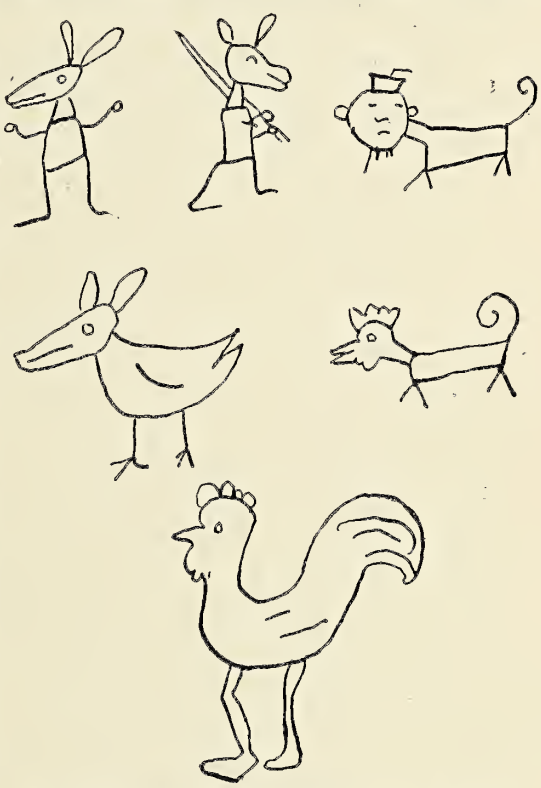

Fig. 2. D'après *Archives de Psychologie*, 1907, p. 136-137.

1. *Cultes*, I, p. 20 sq., et passim.
2. Reinach, *L'Anthropologie*, 1904, p. 290.
3. Cf. Hoernes, *op. l.*, p. 148; Déchelette, *op. l.*, I, p. 223.
4. *Archives de psychologie*, 1907, p. 134.
5. *Ibid.*, p. 136.
6. Sully, *Études sur l'enfance*, p. XXII.
7. *Ibid.*, p. XXVII, XXX.
8. *Ibid.*, p. 540.
9. Pottier, *Journal des Savants*, 1908, p. 568, référ.

entendu parler de la légende troyenne, et l'on a pensé avec raison que l'idée du cheval de Troie a pu germer instinctivement dans l'esprit des Grecs [1]. Pourquoi ne dirait-on pas de même que la création de certains monstres dans l'art fut toute mécanique? Voici, sur certains monuments, la chouette à bras humains, qui remonte sans doute aux Ioniens, grands amateurs de formes étranges [2]. Est-ce une survivance du temps où la chouette était déesse? On a en effet songé, comme Schliemann, mais pour d'autres raisons, à un très ancien culte de la chouette, et l'on pense que si l'Athéna Glaukopis d'Homère ne fut pas nécessairement vénérée sous la forme de cet animal, la chouette du moins, héritée de la zoôlatrie crétoise, se serait dans la suite unie à Athéna, déesse anthropomorphe [3]. La chouette à bras humains formerait comme un intermédiaire. Mais n'avons-nous pas vu que l'oiseau à bras humains nait spontanément sous le crayon de l'enfant, et ne saurions-nous penser qu'un artiste primitif a pu créer tout arbitrairement ce motif conservé pendant des siècles? Cette faune bizarre qui pullule sur les empreintes de Zakro [4] rappelle-t-elle aussi le totémisme dont la Crète aurait conservé les formes originelles à côté des dieux déjà complètement anthropomorphisés [5]? Hogarth ne voit dans ces monstres aucune intention religieuse; créés par la fantaisie, ils seraient simplement dus à la déformation qu'ont subies, grâce à des artistes indigènes, les modèles, égyptiens surtout, dont ils s'inspiraient. L'oiseau à tête humaine rappelle celui que tracent les enfants [6], la femme à tête d'oiseau également [7]. La conclusion serait la même que pour les monstres qui ornent les cathédrales du moyen âge; le symbolisme, ici plutôt la religion, n'a rien à y voir, et ces œuvres sont exemptes de pensée [8]. Le rapprochement que le Père Lagrange établit entre les monstres crétois et les gargouilles du moyen âge ne porterait pas seulement sur la forme, mais encore sur le principe qui la créa [9].

*
* *

Mais un autre facteur intervient encore, qui est indépendant des croyances, ou de la fantaisie créatrice, *le facteur technique*. Alors qu'on interprète le plus souvent les épithètes de γλαυκῶπις, βοῶπις, jointes aux noms d'Athéna et d'Héra dans les poèmes homériques, comme évoquant le souvenir de la forme animale de ces divinités [10], M. Reichel, rejetant les hypothèses totémiques, pense que βοῶπις

1. *Archives de psychologie*, 1907, p. 140, fig. 35.
2. *Mélanges Perrot*, p. 264; *Rev. Arch.*, 1903, II, p. 122; Pottier, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1908, p. 541 sq.; *Indicateur d'Antiquités suisses*, 1910, p. 16 note 1; sur cette prédilection des Ioniens, *Mon. antichi*, 17, p. 189, note 1, référ., p. 635 note 1, référ.; *Indicateur*, p. 15 sq. etc.
3. Pottier, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1908, p. 543-4.
4. Hogarth, *Journal of hellenic Studies*, 1903, p. 76 sq.; Burrows, *Discoveries in Crete*, p. 127, etc.
5. Sur l'interprétation de ces êtres monstrueux, Karo, Altkretische Kultstätten, *Arch. f. Religionswiss.*, 1904, p. 117 sq.; Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*, p. 242, etc. Pottier, cf. Reinach, *L'Anthropologie*, 1904, p. 290; *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1907, p. 115, 228, 259 référ.
6. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1907, p. 259.
7. Lagrange, *op. l.*, p. 70, fig. 43.
8. Mâle, *L'art religieux du* XIIIe *siècle*, p. 79 sq.
9. *Op. l.*, p. 70. Notons que l'imagination peut voir des formes monstrueuses là où elles n'existent pas. Il m'est impossible de distinguer la tête de taureau du dieu qui apparaît à une femme en adoration, sur un anneau d'or de Cnossos, *Journal of hellenic Studies*, 1901, p. 170, fig. 48.
10. Girard, *Rev. des Études grecques*, 1905, p. 12; Pottier, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1908, p. 546, note 4.

garde plutôt le souvenir du temps où, suivant un procédé commun à tous les arts dans l'enfance, l'artiste donnait aux yeux de ses personnages une ouverture démesurée [1].

Je crois de même que les conventions primitives de la technique permettent d'expliquer la genèse de certaines formes hybrides, et qu'on peut en rendre responsable l'*indétermination primitive* des types. Dans l'art paléolithique, le bison ne semble anthropomorphe que pour cette raison, et la même erreur d'interprétation qu'ont commise les savants modernes à son sujet, a été commise jadis peut-être par l'artiste chaldéen, qui en déduisit son taureau androcéphale. Placé devant quelque grossière figurine dont la tête est modelée « en bec d'oiseau », quelque grec n'aura-t-il pas cru voir l'image d'une divinité à tête d'oiseau? Sur le col d'un vase de Miletos est peint un crabe à face humaine [2]. L'interprétation totémique le dériverait à coup sûr de ce crabe si réaliste qui fut trouvé par Evans dans le même pays, en Crète [3]. et qui aurait pu y être vénéré comme un dieu! Mais n'est-ce pas plutôt qu'un artiste malhabile, incapable de rendre la tête de son crabe, n'a pu faire autrement que de lui prêter involontairement des traits humains?

En résumé, pour expliquer la genèse des monstres dans l'art, on peut avoir recours à plusieurs hypothèses ; on peut en chercher la raison dans les croyances primitives, dans le totémisme animal, ou bien, indépendamment de toute idée profonde, soit dans la fantaisie créatrice, soit dans l'indétermination technique propre aux arts à leurs débuts. Aucune de ces solutions n'exclut les autres ; elles peuvent toutes coexister.

*
* *

L'art hellénique, qui naît après la chute de la civilisation égéenne, et qui, s'il a hérité de certains motifs et procédés antérieurs [4], a toutefois tout à apprendre au point de vue du métier, subit pendant des siècles cette indétermination primitive dont les caractères ne se perdront que peu à peu, qui domine sans conteste l'art du VIe siècle et se maintient encore au Ve.

Alors que le poète se forge de ses divinités un idéal bien défini, le sculpteur qui lutte contre la manière rebelle *ne sait encore distinguer par leurs traits spécifiques les dieux et les mortels*. Comme l'artiste paléolithique qui sculpta les « Venus » de Brassempouy ou de Willendorf [5], comme l'artiste énéolithique qui tailla les idoles des Cyclades, comme l'auteur des figurines d'ivoire du Dipylon, il ne dispose encore que de quelques schémas qui s'appliquent indifféremment au dieu et à l'homme, le schéma assis et le schéma debout, et les variantes qu'il y introduit n'ont point pour but de distinguer les divinités par des traits supérieurs, par une physionomie idéale, mais portent sur des détails purement extérieurs, sexe, vêtements, attributs.

L'homme nu sera-t-il Apollon, ou l'athlète qui aura vaincu dans les jeux, l'effigie anonyme d'un dévot, ou bien le portrait qui s'élève sur la tombe? Selon l'intention du donateur, il sera l'un ou l'autre indifféremment. Dans un sanctuaire d'Apollon, à Délos, au Ptoion, il sera l'image de culte qui s'élève dans la cella, ou

1. Βοῶπις, *Jahrbuch d. k. d. arch. Instituts*, 1910, p. 9 sq.
2. *Rev. arch.*, 1899, I, p. 301.
3. Dussaud, *op. l.*, p. 51.
4. Pottier, *Le problème de l'art dorien*, p. 38 sq.
5. Die Aurignacienschichte im Löss von Willendorf, *Korrespondenzblatt*, 1909 ; *L'Anthropologie*, 1910, p. 699, fig.

celle de l'adorant qui a consacré son ex-voto dans l'enceinte sacrée ; trouvé dans les nécropoles de Rhodes, de Samos, d'Athènes, il immortalisera sous forme conventionnelle le défunt ; mais, quand les circonstances de la découverte ne fourniront aucune indication, il ne pourra recouvrer le nom qu'il avait acquis par sa destination primitive, et il restera anonyme, comme ces statues ébauchées, abandonnées dans les carrières par les ouvriers [1].

Ces femmes drapées de Délos, de l'Acropole d'Athènes, ne sont-elles, comme on le croyait jadis, que des Artémis, des Athénas, ou sont-elles des prêtresses? Elles peuvent être l'une et l'autre, mais aucune de ces dénominations n'est exacte, parce qu'elles sont toutes deux trop restreintes ; en réalité la statue n'a pour ainsi dire aucune personnalité, elle n'est ni une mortelle, ni une divinité, rien autre chose qu'un témoignage matériel, sans signification précise, de la dévotion d'un homme ». A côté des Kouroi, les « jeunes hommes », ce sont les Korés, les « jeunes femmes » [2].

Il en est de même pour les statues assises. Charès a pris soin de prévenir le doute, et il a gravé sur sa statue : « Je suis Charès, fils de Kleisis, chef de Teichioussa ». Mais Eakès, fils de Bryson, qui a éternisé son nom sur le trône de la statue samienne, n'est pas aussi affirmatif; toutefois, comme l'image est masculine et dédiée à Héra, divinité féminine, il est naturel de penser que l'ex-voto représente le dédicant. La statue d'Agémo provient d'un tombeau : c'est donc une image funéraire. Mais quand l'inscription ou le lieu de découverte ne viennent pas éclairer l'archéologue, comment préciser s'il s'agit d'un dieu ou d'un mortel? Car si Athéna se distingue facilement par son égide et son gorgoneion [3], tous les dieux n'ont pas des attributs aussi caractéristiques. Et l'attribut ne suffit pas : souvent l'image du mortel offerte en ex-voto porte dans ses mains les attributs du dieu, pour se confondre avec lui [4], et d'autre part, la divinité peut abandonner ses attributs distinctifs [5].

Bien plus, incapable de donner a ses dieux des traits qui les distinguent des mortels, le sculpteur *ne sait encore différencier l'homme de la femme* que d'une façon tout à fait imparfaite. Suivant un principe commun à tous les arts du début, et dont on trouve l'application aussi bien chez les chasseurs de rennes qu'aujourd'hui chez les « sauvages », il insiste naïvement sur les *caractères extérieurs du sexe* [6], qu'il exagère souvent. Les kouroi nus s'identifient à première vue ; les statues masculines drapées ne prêtent a aucun doute quand le sculpteur à pris soin de dévoiler le sexe par une légère proéminence de la draperie [7]. Mais, si l'on supprime cet organe, si l'on néglige quelques autres détails, tels que la chevelure souvent plus compliquée chez les femmes, leurs stephanés, leurs bijoux, l'hésitation devient permise. On a dit avec raison que les rares statues féminines nues du VIe siècle ne sont que des « Apollons » dont le sexe est omis [8]. Ce n'est pas la *poitrine* qui peut fournir une indication précise, car le plus souvent, chez les femmes, elle est plate, garconnière, et les seins ne sont pas développés, tandis qu'au contraire, dans nombre de statues masculines, elle est charnue et adipeuse [9].

1. Deonna, *Les Apollons archaïques*, p. 9 sq. La dénomination et la destination des Apollons.
2. Lechat, *Au Musée de l'Acropole*, p. 261 sq. Interprétation des statues.
3. Statue de l'Acropole, Perrot, *Histoire de l'art*, 8, p. 615, fig. 311.
4. Deonna, *op. cit.*, p. 16.
5. Lechat, *Au Musée*, p. 265, ex.
6. Deonna, *op. cit.*, p. 85.
7. Statue de l'Acropole, Perrot, *op. l.*, 8, p. 631, fig. 321 ; Kouros de Chypre, Deonna, *op. cit.*, p. 237, n° 140.
8. Muller, *Nacktheit und Entblössung*, p. 145.
9. Statue de Samos, *Ath. Mitt.*, 1906, pl.; encore dans la peinture de vases de style sévère, *Rev. arch.*, 1910, I., p. 219 ; Deonna, *op. cit.*, I., p. 212, note 7.

Sera-ce le *vêtement ?* mais il y a des statues masculines drapées comme les femmes, et les poètes ioniens du VIe siècle nous décrivent l'allure efféminée des élégants d'alors [1]. Sera-ce la *chevelure ?* mais parfois hommes et femmes portent le même agencement. Sera-ce la *physionomie ?* tous les kouroi n'ont pas le visage brutal et énergique de l' « Apollon » de Polymédès ou du Kouros d'Orchomène ; il y en a dont les traits délicats rappellent ceux de leurs sœurs les Korés. Le Kouros de Milo penche vers le spectateur sa tête souriante, à l'ovale fin et allangui, alors que la tête d'Athéna sur la métope de Sélinonte est plus virile encore que celle de Persée !

On conçoit la difficulté qu'on a souvent éprouvée à dénommer telle ou telle statue archaïque. Supposez que la tête assez caractéristique de la statue drapée de Samos [2] ait disparu ; rien, dans ce corps drapé comme une femme, à la poitrine forte, ne laisserait deviner plus spécialement l'homme que la femme, puisque l'artiste n'a pas fait saillir le sexe sous le vêtement. L'hésitation est donc souvent permise, et telle statue de Milet qu'on appelle « féminine » uniquement à cause de l'ampleur de ses seins, pourrait fort bien changer de sexe [3].

On a reconnu tout d'abord dans un torse mutilé de Délos [4] une figure féminine, dont le chiton retenu par la ceinture en relief aurait été peint. Sans doute la poitrine est plate comme une planche, mais ne venons-nous pas de voir que ce trait est fréquent, et la Nicandra de Délos s'enorgueillit-elle d'appas plus apparents ? La chevelure ne forme qu'une lourde masse quadrillée rejetée dans le dos, mais cette disposition est indifféremment féminine ou masculine. Aujourd'hui toutefois, on incline à reconnaître dans ce fragment un torse de Kouros. Le même revirement d'opinion s'est produit à propos d'un autre marbre délien [5], qui, après avoir été Koré, est devenu Kouros ; sa chevelure ne fournit aucun indice, puisqu'elle est portée aussi bien par le Kouros de Polymédès que par le torse d'Eleuthernes, et la rondeur des seins prête à équivoque. Mais comme ce dernier caractère est aussi celui d'un torse plus complet de même provenance [6], heureusement gratifié de l'organe essentiellement masculin, l'hésitation ne semble plus permise.

Une tête isolée soulèvera encore plus de doutes. Le bronze de Cythère, appelé parfois Aphrodite, ou plus vaguement « tête féminine », pourrait bien être une tête de Kouros [7] ; le marbre d'Égine, au Musée d'Athènes [8], de femme est devenu homme. Inversement, une tête de Milo, prise par les uns pour un Kouros, est pour les autres une Koré [9] ; une tête du Brit. Mus., sur le sexe de laquelle on a hésité, serait celle d'un sphinx, et, sous ce nom, conserve son caractère énigmatique [10].

L'artiste sait-il rendre les *traits individuels ?* On l'a cru jadis, à voir l'expression réaliste de certaines têtes qui passèrent pour des portraits. Mais M. Lechat a montré, par une analyse pénétrante, que ce réalisme est tout involontaire, et naît inconsciemment des difficultés mêmes de la technique. Les sculpteurs du VIe siècle « n'étaient point assez avancés encore pour dégager des formes réelles qu'ils avaient sous les yeux une forme idéale, comme l'ont fait leurs successeurs du Ve siècle ; il n'en avaient même pas la pensée. Ils s'appliquaient simplement à reproduire dans la matière les aspects du corps humain, et ils trouvaient à celà

1. Lechat, *Sculpture attique*, p. 185 sq.
2. Ci-dessus. p. 30, note 9.
3. Perrot, *op. l.*, 8, p. 275, fig. 111.
4. Deonna, *op. cit.*, p. 199, n° 82.
5. *Ibid.*, p. 202, n° 84.
6. *Ibid.*, p. 204, n° 86.
7. Lechat, *Catalogue des Moulages, Lyon*, 1911, p. 27, n° 119.
8. Deonna, *op. cit.*, p. 183, n° 73.
9. Deonna, *op. cit.*, p. 219.
10. Lechat, *Au Musée*, p. 386.

suffisamment de difficultés pour y borner tout leur talent et toute leur ambition. Ils copiaient donc, et de leur mieux, les traits particuliers que leurs yeux observaient et que collectionnait leur mémoire : c'est pourquoi leurs œuvres, lorsqu'on les prend une à une, nous frappent à juste titre par leur caractère vivant, spécial, individuel. Mais, d'autre part, ils étaient trop absorbés par le labeur matériel, par les résistances du marbre et le maniement d'un outil délicat, pour s'efforcer, pour essayer seulement de rendre la personnalité d'un modèle, d'exprimer son être intérieur, ce qui est l'essence du portrait » [1]. Voilà pourquoi dieux et mortels ont les mêmes traits ; Athéna ou Aphrodite n'ont pas un visage plus noble que les Korés mortelles, et un Kouros quelconque ressemble comme un frère à Apollon.

Sauront-ils, ces artistes archaïques, différencier *les divers âges de la vie?* L'homme adulte ne se distingue du jeune homme que par sa barbe ; l'enfant est un petit homme, aux formes aussi développées que celle de l'éphèbe....

En un mot, pour ne pas multiplier les exemples, l'art du VIe siècle n'est pas encore dégagé de l'indéterminatiou technique primitive, et l'on a recours, pour différencier les types plastiques, à des procédés tout extérieurs, qui sont souvent mêmes insuffisants, et laissent planer le doute sur le sujet représenté.

*
* *

Le Ve siècle possède une technique perfectionnée ; il a rompu avec la plupart des vieilles conventions d'autrefois, mais, chose curieuse, il conserve encore cette indétermination. Les raisons, il est vrai, en sont tout autres. Le VIe siècle était la période de formation technique ; tout absorbé par sa lutte contre la matière, par le labeur de l'outil récalcitrant, l'artiste n'avait pas encore su forger un idéal [2], et c'était par inexpérience technique qu'il avait laissé dans la confusion les divers types artistiques. Mais, au Ve siècle, maître de son ciseau, il est à même de réaliser l'idéal qu'il avait entrevu; il dédaigne le réalisme sous toutes ses formes, il rejette tout détail accidentel, il ne travaille qu'en vue de l'éternité, en un mot il est fervent idéaliste. Dès lors, il ne cherchera dans l'homme, but suprême de son étude, que le côté noble, abstrait; il le montrera dépouillé de tout ce qui peut l'individualiser, le rattacher à la terre, il l'élèvera au contraire au rang des dieux. Ainsi, l'indétermination d'autrefois subsiste encore, mais d'inconsciente qu'elle était, elle est devenue voulue, consciente d'elle-même.

Entre l'homme idéalisé et le dieu, la différence n'est pas grande. Dieu ou athlète? la question s'est souvent posée à propos des statues viriles du Ve siècle. L'Apollon Choiseul-Gouffier est-il un athlète, à cause de sa chevelure? mais elle était aussi portée par Apollon [3]. On croyait que le Diadumène de Polyclète était un athlète, M. Hauser le baptise Apollon, mais ce nom n'entraîne pas davantage que le premier la conviction [4]. Le Doryphore est-il lui aussi une image athlétique? non, dit le même auteur, c'est un héros, Achille [5].

Qu'est-ce qui distingue en effet le dieu du mortel? Ce n'est pas la *chevelure*, qui leur est souvent commune à tous deux; même la courte chevelure athlétique, dans la seconde moitié du Ve siècle, est attribuée aux divinités masculines et fémi-

1. *Au Musée*, p. 266, 286 sq.
2. Heuzey, *Figurines de terre cuite*, p. 134; Lechat, *Au Musée*, p. 26, 266, 287.
3. Reinach, *Recueil de Têtes*, p. 20 ; Joubin, *Sculpture grecque*, p. 90.
4. Polyklets Diadumenos, *Wiener Jahreshefte*, VII, 1905, p. 42; Apollo oder Athlet? *ibid.*, IX, 1906, p. 279. Cf. Lechat, *Rev. des Ét. anciennes*, 1910, p. 143. référ.
5. Gott, Heros und Pankratiast von Polyklet, *Wiener jahreshefte*, XII, 1909, p. 110 ; Lechat, *l. c.*

nines [1]. C'est ainsi que l'idéal d'Apollon se confond avec celui de l'athlète, jusqu'à ce que le IVe siècle remette en honneur le type à cheveux longs du dieu.

Ce seront donc les *attributs* qui nommeront le dieu ? mais on ne saurait toujours leur accorder une confiance illimitée, car souvent les copistes ont sculpté sur les supports des attributs sans signification [2].

Ce seront les *traits du visage* ? sur les physionomies des humains comme sur celles des dieux est répandue la même expression calme et sereine, un peu indifférente et absente... A plus forte raison, les dieux ne se distinguent entre eux que par des signes purement extérieurs, par leurs attributs [3].

Entre l'homme et la femme, la confusion de jadis ne subsiste plus sous une forme aussi naïve ; la technique perfectionnée ne permet plus de montrer ces poitrines féminines toutes plates, ou ces seins masculins ambigus. Mais l'idéal viril, qui domine tout l'art du Ve siècle, modifie le type féminin et le rapproche du type athlétique. Si les Kouroi insulaires du VIe siècle, par leur taille mince et svelte, leur élégance un peu apprêtée, paraissaient parfois efféminés, les statues féminines du Ve siècle sont robustes et garçonnières [4], aussi vigoureusement charpentées que les éphèbes. En présence d'une tête détachée de son corps, on peut douter de son sexe. Souvent la chevelure féminine est courte, taillée à la mode athlétique, et l'on trouve des femmes exactement coiffées comme des hommes [5] ; rien dans les traits du visage n'est spécifiquement féminin, et ce n'est pas encore le temps où Praxitèle en rendra l'ovale délicat, les yeux langoureux. C'est pourquoi la tête de Bologne, que Furtwaengler a placée sur le torse d'Athéna de Dresde [6], fut longtemps considérée comme celle d'un éphèbe [7]. En revanche, comme les éphèbes, dans la première moitié du Ve siècle, portent encore des chevelures mi-longues, une tête de jeune homme d'Olympie passa pour être celle d'une femme [8]. La tête Sonzée, femme ponr Froehner, est éphèbe pour M. Lechat [9].

Les *portraits* sont conventionnels, et les traits idéalisés de Périclès pourraient être ceux d'un dieu, si le casque de stratège ne caractérisait le général athénien. Le *vieillard*, malgré sa barbe et parfois sa calvitie, conserve sur son visage la fraicheur de la jeunesse, et *l'enfant*, fortement musclé, n'est pas le bambin potelé et gauche qu'il devrait être.

Toutefois Phidias s'était efforcé déjà de donner aux divinités un air souverain qui les distinguât de l'humanité. Avec lui et ses élèves, les traits idéaux d'Athéna, de Zeus, sont cristallisés en une formule qui ne subira plus que de légères modifications au cours des siècles [10]. Il semble qu'il ait voulu, plus que ses prédécesseurs, traduire la majesté divine, non plus tant par les attributs, les gestes, les attitudes, en un mot, par des moyens tout extérieurs, que par les traits du visage, reflet de leur âme. « L'auteur de Zeus et de la Parthénos, disait-on, avait ajouté à la religion, parce qu'il avait montré ce qu'étaient la beauté et la majesté des dieux. Cependant, Phidias n'avait créé ni des formes ou des attitudes nouvelles, ni inventé

1. Hauser, *Wiener Jahreshefte*, 8, p. 43 ; 9, p. 104, 280, 281 sq. ; Loewy, *ibid.*, 8, p. 270.
2. Sur la valeur des attributs pour la détermination de la statue, Hauser, *ibid.*, 9, 1906, p. 279, 280, 281 sq. ; 8, p. 42 sp. ; Loewy, *ibid.*, 8, p. 271 sq. ; 1907, 10, p. 329 ; Amelung, *Vatikan*, I, p. 634.
3. Lange, *Darstellung des Menschen*, p. 159-60).
4. Deonna, *L'Archéologie, sa valeur, ses méthodes*, Tome III, Les rythmes artistiques, p. 16, référ.
5. *Rev. arch.*, 1895, II, p. 14 sq. ; 1910, I, p. 220.
6. Sur l'identification contestable avec la Lemnia de Phidias, Deonna, *op. cit.*, Tome I, les métho. des archéologiques, p. 378.
7. *Ibid.*, III, p. 22 note 1. référ. ; Langey, *l. c.*
8. *Ath. Mitt.* XIII, p. 402 sq.
9. *Röm. Mitt.*, 1901, p. 255 sq.
10. Lechat, *L'Acropole d'Athènes-Phidias*, p. 75 sq.

de nouveaux attributs susceptibles de mieux caractériser l'être divin. Les éléments matériels de ses compositions existaient déjà dans le répertoire de l'art grec ; mais il appartint à Phidias, d'abord de les porter à ce degré d'achèvement d'où se dégage pour le public comme une impression de certitude, puis de leur donner une signification, une éloquence, une âme selon la nature de son génie. Bref, l'essentielle beauté de ces statues n'était réellement autre que le rayonnement de l'âme qui les habitait, et qui, elle-même, représentait le plus haut idéal qu'artiste grec eût conçu des dieux de la Grèce [1] » Ainsi, le type supraterrestre des dieux commence à se dégager du type idéalisé du mortel, par son expression même, et non plus par de simples détails matériels. L'Apollon d'Olympie paraît brutal au visiteur : « ce front bas, ce nez court, cette lèvre pendante sont d'un athlète de la plus basse sorte, et non du dieu de la lumière [2] » ; mais le Zeus de Phidias, si mal connu qu'il soit aujourd'hui, rayonne cependant d'un éclat divin auquel n'avaient pu atteindre les créations antérieures.

Mais, pour que cessât cette indétermination qui, de technique et inconsciente qu'elle était jadis, était devenue au ve siècle consciente et idéale, il fallait que le *réalisme*, dès le IVe siècle [3], incitât l'artiste à observer la nature sans partipris. Le différenciation entre le type divin et humain ne sera complète qu'au temps où le portrait aura acquis droit de cité dans l'art, où les traits individuels commenceront à être fixés tels qu'ils sont en réalité, sans être déformés suivant l'image mentale de l'artiste. Les formes potelées de l'enfance seront rendues avec plus de souci de l'exactitude. Les corps de femmes acquerront une grâce, une douceur nouvelle, et leurs visages ne risqueront plus d'être confondus avec ceux d'un homme.

*
* *

On constate l'existence de l'indétermination primitive non seulement dans les types, mais aussi dans *la technique*, dans l'utilisation des différentes matières par l'ouvrier. Actuellement, toutes les branches de la production artistique sont différenciées ; le céramiste modèle sa statuette, le sculpteur taillé sa statue, le bronzier fond son bronze, chacun avec ses procédés particuliers. Jadis, il n'en était pas ainsi, et ce n'est qu'après de longues expériences que l'artiste arriva à posséder la technique propre à la matière qu'il employait.

Les céramiques primitives — vases néolithiques d'Europe ou d'Égypte, poteries grecques du Dipylon [4] —, imitent les formes des objets en vannerie, et le décor géométrique qui les revêt ne dérive pas tant de la stylisation du modèle vivant, que des dessins nés naturellement dans le panier tressé ou le tapis de sparterie [5]. Les premiers récipients de l'Égypte étaient sans doute faits en cuir tanné, et la céramique révèle nettement l'imitation de ces prototypes de peau [6].

Le modeleur de figurines, avons-nous vu, ne se distingue pas encore de son confrère le potier, et vases et statuettes sont unis dans ces récipients anthromorphes que l'on rencontre partout. A Chypre, les figurines sont fabriquées par

1. Lechat, *Phidias*, p. 84-5.
2. Bertrand, *La Grèce du soleil et des paysages*, p. 249.
3. Sur les origines du réalisme en Grèce, cf. Deonna, *Peut-on comparer l'art de la Grèce à l'art du moyen âge*, p. 63 sq.
4. Perrot, *Hist. de l'art*, 7, p. 189 sq.
5. Schuchardt, Das technische Ornament in den Anfängen der Kunst, *Prähistor. Zeitschr.*, I, p. 37 ; cf. *L'Anthropologie*, p. 542.
6. Adolphe Reinach, L'*Égypte préhistorique*, p. 31 (référ.).

les potiers, au lieu d'être produites par une classe spéciale de modeleurs ; les grossières maquettes dénotent l'emploi du tour, et les traits à la pointe, les zébrures, sont employés indifféremment sur les vases et les statuettes [1] ; les grandes images de terre cuite sont montées comme des récipients de forte taille, à l'aide de bandes de terre superposées, ou « colombins » [2], ou bien le cou est tournassé à la main, comme le col d'une jarre [3] ; en un mot, la statue de terre qui fut en faveur non seulement en Chypre, mais dans la Grèce archaïque, est fabriquée exactement comme un vase [4].

Bien plus, entre des matières différentes, comme la pierre et l'argile il y a souvent analogies de procédés, et, certaines têtes chypriotes en calcaire semblent avoir été travaillées comme dans de l'argile [5]. Mais prenons garde. Dirons-nous que la technique céramique a influencé la technique de la pierre ? Non, nous penserons simplement que l'artiste ne dispose encore que de quelques procédés, qu'il applique indifféremment, quelle que soit la matière employée. On l'a déjà dit : « ces artistes n'avaient pas encore assez l'intelligence ni la pratique de leur art pour savoir nettement que chaque matière a ses qualités propres, auxquelles convient une certaine technique, à l'exclusion de toutes les autres » [6]. Nous sommes en pleine période d'indétermination technique, dans laquelle on travaille de la même façon le marbre, la terre cuite, le bronze, mais sans que cela implique l'influence d'une matière sur une autre [7]. « Avec le temps, par la pratique, l'artiste découvre que toutes les matières n'ont pas des propriétés identiques. Il apprend à faire entre elles son choix, suivant la destination de l'œuvre qu'il entreprend et le caractère qu'il veut lui donner. Il se rend compte des effets qu'il peut obtenir de chacune d'elles, de ce qu'il doit renoncer à en attendre et de ce qu'il est en droit de lui demander [8] ».

*
* *

Ce principe, dont personne ne contestera la justesse, et dont l'application a été maintes fois reconnue dans l'art grec, est gros de conséquences. En nous fondant sur lui, nous pouvons contester la valeur de certaines théories en faveur dans l'histoire de la plastique grecque.

Prenons au hasard trois œuvres de la Grèce archaïque, exécutées dans des matières différentes, pierre, argile, bronze ; nous allons reconnaître en elles des caractères communs, et nous nous demanderons comment nous devons les expliquer.

Voici un représentant de la série des Kouroi, l'Apollon d'Orchomène [9]. « Dans le modelé du torse, on sent l'imitation des procédés de la sculpture sur bois : le travail est dur ; il semble que le sculpteur n'ait pas su ménager le passage d'un plan à l'autre. Ainsi les épaules et les pectoraux sont indiqués par de simples surfaces planes, et les arêtes presque vives qui les séparent figurent les clavicules.

1. Heuzey, *Catalogue des figurines en terre cuite*, p. 142, 145, 148, 150.
2. Heuzey, *op. l.*, p. 146, 161.
3. *Ibid.*, p. 161.
4. Deonna, *Les statues de terre cuite en Grèce*, p. 13, 50 ; fragment de statue de l'Acropole d'Athènes, façonnée au tour ; id., *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 15.
5. Deonna, *Les statues de terre cuite en Grèce*, p. 27 ; id., *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 56, ex.
6. Lechat, *Au Musée*, p. 405.
7. Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*. I, p. 421.
8. Perrot, *Hist. de l'art*, 8, p. 141 sq.
9. Deonna, *Les Apollons archaïques*, p. 146, n° 26.

L'exécution de cette statue, qui procède par plans coupés, d'une rigueur presque géométrique, montre bien quelle difficulté les sculpteurs éprouvaient à oublier la technique du travail sur bois... » [1].

La même description pourrait s'appliquer à ce buste de terre cuite trouvé à Praesos et conservé au Musée d'Hérakleion [2] (Planche V), que son éditeur date de la première moitié du ve siècle, mais qui me semble plutôt remonter au vi^e siècle. Les mêmes plans anguleux de la statue d'Orchomène y sont nettement visibles. Les oreilles, sèches et plates, ont l'air d'être coupées au couteau. La bouche, dont les lèvres ont des bords minces et aigus, est arrêtée aux commissures par une rainure verticale. Tous ces caractères ont frappé M. Forster, et nous verrons comment il cherche à les expliquer.

Enfin, les animaux primitifs en bronze trouvés à Olympie [3] sont « d'un dessin maigre et anguleux » et semblent découpés à l'emporte-pièce ; le corps de la statuette féminine de Lusoi [4] « a l'aspect d'un pilier qui par devant est plat comme une planche », et les bras, la poitrine, la tête ont la même raideur, le même manque de modelé que le Kouros de Béotie.

Ainsi, qu'il s'agisse de *pierre*, d'*argile*, de *bronze*, nous retrouvons dans ces œuvres *les mêmes traits durs, heurtés, les mêmes arêtes vives*. Quelle en est la raison ? C'est l'inexpérience technique de l'artiste qu'il faut accuser. A cette époque, l'indétermination qui régit les types plastiques gouverne aussi la technique. Il n'y a pas encore de technique spéciale pour la pierre, l'argile, mais l'artiste travaille ces matières avec les mêmes procédés indistinctivement. Malhabile, il ne sait pas encore ménager les transitions d'un plan à un autre, mais laisse subsister ces traces de l'ébauche, qu'un artiste plus habile plus tard aura soin de faire disparaître.

*
* *

Mais, s'il en est ainsi, que devient la théorie défendue par de nombreux savants, la thèse de l'*influence de la technique du bois* sur la plastique naissante ? Il y avait une fois en Grèce, une époque légendaire, pendant laquelle tout était en bois ; les temples étaient en bois, les statues étaient en bois, sous forme de planches ou de poutres grossièrement équarries. Le temple primitif aurait légué à son successeur de pierre maintes formes créées dans le bois, et facilement reconnaissables [5]. La statue ligneuse aurait transmis à sa descendante de poros ou de marbre la silhouette qu'elle avait et ses procédés techniques.

Laissons de côté l'architecture : le prototype en bois du temple grec n'est pas contestable. Tout au plus pourrait-on se demander si telle ou telle forme du temple en pierre en est bien une survivance, et s'il n'y a pas eu parfois exagération. Jadis on prétendait que l'église gothique dérivait jusque dans le moindre détail de la construction en bois et Châteaubriand s'écriait avec lyrisme : « Les forêts de Gaule ont passé dans les temples de nos pères et nos bois de chênes ont ainsi maintenu leur origine sacrée. Ces voûtes ciselées en feuillage, ces jambages qui appuient les murs, finissent brusquement comme des troncs brisés ; tout retrace

1. Collignon, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1881, p. 320-322.
2. Deonna, *Les statues de terre cuite en Grèce*, p. 53, n° 6, référ. ; *Wienerjahreshefte*, 1906, p. 119, fig. 46.
3. Perrot, *Hist. de l'Art*, 8, p. 421 sq.
4. *Ibid.*, p. 453, fig. 225.
5. Perrot, *Histoire de l'Art*, 7, p. 350 ; Lechat, *Le temple grec* ; id., *Rev. ét. anc.*, 1910, p. 335 ex. origine des acrotères, Benndorf, *Wienerjahreshefte*, 1899, II, p. 3 sq.

Buste de terre cuite trouvé à Prœsos.

le labyrinthe des bois dans les églises gothiques » [1]. Aujourd'hui cette hypothèse est abandonnée [2].

Quelle admirable concordance entre l'antiquité et le moyen-âge ! Du temple en bois est sorti le temple en pierre, comme la cathédrale est sortie de l'église en bois; le xoanon a donné naissance à la statue de pierre, et l'on reconnaît de même les habitudes du travail du bois dans les œuvres du début du moyen-âge ! [3] Rien d'impossible en principe à cela, et l'on connait des analogies bien plus surprenantes encore [4]. Je crois toutefois, en ce qui concerne la plastique, qu'il s'agit ici d'un excès de logique [5], et que la réalité est tout autre.

Il y a dans cette théorie plusieurs éléments à considérer, qui semblent se prêter un mutuel secours. Elle suppose tout d'abord l'existence d'une période où le bois fut presque l'unique matière statuaire ; elle admet ensuite que la forme des statues archaïques imite le xoanon primitif, taillé dans une planche ou une poutre de bois. Ces deux hypothèses ont été combattues par de bons arguments que j'ai exposés ailleurs [6] ; on a montré qu'on ne saurait établir avec une pareille intransigeance une période du bois, et que si d'autres matières étaient employées alors, pourquoi la technique du bois l'aurait-elle emporté et se serait-elle imposée aux autres ? on a prouvé que si les premières statues ont l'air de planches, de poutres, c'est qu'elles reproduisent, non des xoana de bois, mais des formes primitives de l'art, instinctives, qui se retrouvent partout, aussi bien dans l'argile, le bronze, le marbre que le bois [7].

Je laisse de côté ces deux faces de la question, dont la discussion renouvelée m'entraînerait hors des limites de cette étude consacrée à l'indétermination primitive de l'art, et je ne veux retenir qu'un troisième élément, dont les partisans de l'influence du bois font grand cas : « ce travail heurté et saccadé », ce « modelé sec », cet « abus des lignes droites, des plans rigides, des arêtes vives, des formes tranchées » ; ces « reliefs remplacés par des angles aigus », ces « méplats par des surfaces unies », en un mot, cette figure entière qui « semble avoir été taillée à coups de couteau brusques et répétés » [8]. Faut-il reconnaître dans ces caractères les traces de la technique propre au bois ? Rappelons-nous que nous les avons rencontrés dans la pierre, l'argile et le bronze.

*
* *

Déduisant de leur hypothèse ses conséquences logiques, certains auteurs ont voulu retrouver dans les œuvres d'*argile*, travaillées à grands plans heurtés, l'influence du bois. A propos du buste de Praesos, M. Forster pense que la statuaire en Crète, abandonnant le bois, se servit de l'argile à défaut de marbre, et lui transmit ses procédés [9]. Il ne fait qu'appliquer à ces détails la croyance que les grossières figurines de la Grèce archaïque ou de Chypre imitent dans l'argile l'aspect de

1. *Génie du Christianisme*, III, VIII.
2. Brutails, *L'archéologie du moyen-âye*, p. 32, 77; Enlart, *Manuel d'arch. franç.*, I, p. 515, note 1 ; Bonnard, *Notions élémentaires d'arch. monumentale*, p. 163-4.
3. Michel, *Hist. de l'Art*, I, 2, p. 596.
4. Deonna, *Peut-on comparer l'art de la Grèce à l'art du moyen-âge* ; id. *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, Tome III, Les rythmes artistiques, 1912.
5. Id., Tome I, *Les méthodes archéologiques*, p. III sq. Excès de logique.
6. Deonna, *Les Apollons archaïques*, p. 33 sq. Les Kouroi et l'influence de la technique du bois ; id., *L'archéologie, sa valeur ses méthodes*, I, p. 120 sq.
7. Deonna, Quelques conventions primitives de l'art grec, *Rev. des Et. grecques*, 1910, p. 391 sq.
8. Holleaux, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1886, p. 98-9.
9. *Annual of the Brit. School*, VIII, 1901-2, p. 272 sq.

planches ou de colonnes des vieux xoana [1]. M. Pottier s'étonne « que les historiens de la sculpture grecque prêtent si peu d'attention aux terres cuites, qui reproduisent en abondance les xoana de l'époque archaïque, et qui montrent très clairement la prédominance du corps en planche ou en tronc » [2]. Je ne nie pas cette prédominance, mais il s'agit de formes primitives, instinctives, qui sont indépendantes de la matière employée; si les statuettes de terre cuite reproduisent les légendaires xoana, ce n'est pas que ceux-ci leur aient transmis leur forme, mais c'est que l'artiste ne disposait encore que de quelques schémas pour rendre le corps humain, qu'il avait appliqués aux xoana comme aux statuettes.

De même il taille indifféremment, suivant les mêmes procédés, le bois, la pierre, l'argile, et son œuvre, qu'elle soit en l'une ou en l'autre de ces matières, revêtira ce même aspect dur et anguleux. Il est à peine nécessaire de faire remarquer, comme Orsi [3], que la technique du bois n'a pas été appliquée à la terre cuite. Il est inadmissible de supposer que les humbles modeleurs aient voulu imiter la technique des imagiers qui taillaient le bois; le bon sens repousse énergiquement cette supposition et les ressemblances constatées ne servent qu'à prouver que l'apparence « en bois » de certaines terres cuites ne provient pas de l'influence d'une technique particulière, mais d'une cause générale.

Regardez encore cette statuette trouvée à Salamine en Chypre [4]. Elle est plate, anguleuse; le bras droit enveloppé dans le manteau est replié sur la poitrine, et le bord de ce manteau, qui se dirige verticalement de l'épaule droite vers le poignet, est « coupé » franchement dans l'argile. Assurément, si cette statuette était en pierre, on y verrait la marque indubitable des instruments qui façonnèrent le bois et l'on dirait la même chose de cette statuette d'Héraclès, au Musée de l'Acropole, tout en arètes, en angles aigus (fig. 4).

* * *

Souvent, dans *le bronze*, on « dirait l'incision sèche d'une lame tranchante dans un bois dur [5] ». A-t-on prétendu parfois que le bronze lui aussi révèle l'influence de la technique du bois? Je ne sais; assurément, on le devrait dire, pour être logique jusqu'au bout, de ces bronzes aux plans secs qui sont fréquents dans l'archaïsme et dont j'ai cité des exemples. Si l'on admet l'influence du bois sur l'argile, on pourra prétendre que, puisque le bronze fondu en creux n'est en somme que le moulage de la maquette de terre, il est naturel qu'il ait conservé ces arètes vives. Mais comment interprètera-t-on ces mêmes traits dans les bronzes qui sont en fonte pleine, comme les animaux géométriques d'Olympie?

En voulant retrouver, à cette époque d'indétermination artistique, l'influence d'une technique particulière, on aboutit à des impasses. La question de la Héra de Samos en est une preuve. On croit généralement qu'elle reproduit l'aspect des premiers bronze samiens fondus en creux, et on en voit la confirmation dans l'abus des lignes incisées comme dans sa forme cylindrique; ce ne sera, en somme, qu'une transposition dans la pierre des procédés chers aux bronziers : « si on avait à exécuter une statue en marbre, on devait, par un penchant naturel, traiter la

1. Pottier, *Les statuettes de terre cuite*, p. 18; O. Richter, *Mitt. Gesell. Wien.*, 1890, p. 91; Hoernes, *op. l.*, p. 179.

2. *Rev. des études grecques*, 1909, p. 466.

3. *Monum. antichi.*, VII, p. 222 note 1; cf. Deonna, *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 38.

4. *Journal of hellenic Studies*, 1891, pl. IX.

5. *Rev. arch.*, 1897, I, p. 141.

pierre avec les mêmes procédés que l'on appliquait d'ordinaire au métal [1]. » Une hypothèse plus ancienne reconnaissait toutefois dans la statue du Louvre la copie d'un xoanon de bois. M. Lechat a pensé pouvoir concilier les deux opinions : dans

Fig. 4. — Statuette d'Héraclès, musée de l'Acropole.

sa forme générale, la statue d'Héra rappellerait le xoanon primitif, mais en même temps la silhouette et les détails trahiraient l'influence du bronze.

Mais, de deux choses l'une : ou bien le corps cylindrique provient des moules qui servaient à fondre les premières statues de bronze samiennes, ou bien il dérive du xoanon ; on ne saurait admettre à la fois les deux hypothèses dont l'une exclut l'autre. De plus, la statue manque de modelé, et en elle, on retrouve ces arêtes vives qui dénotent ailleurs, dit-on, l'influence du bois. « Le dessus de la main et le poignet sont aussi parfaitement plats et unis qu'une planche passée au rabot [2] ». Or, le même détail, dans l'Hydrophore de l'Acropole, est attribué à l'influence du bois [3] ; devons-nous conclure à la même influence sur la Héra de Samos?

1. Lechat, *Au Musée*, p. 404 sq.
2. *Ibid.*, p. 396, note 1.
3. *Ibid.*, p. 17-18.

On ne saurait, en effet, dans la même œuvre, retrouver à la fois l'influence du bois et celle du bronze, dire par exemple que l'aspect cylindrique et l'abus des incisions proviennent du prototype en bronze, et que le manque de modelé dérive des habitudes propres au travail du bois ; je ne m'imagine guère l'artiste alliant, même involontairement, ces deux techniques.

En réalité, la statue d'Héra n'imite nullement une œuvre de bronze et j'ai montré ailleurs que cette croyance est née de plusieurs erreurs qui s'engendrent mutuellement ; le raisonnement a été le suivant : la statue a été trouvée à Samos, donc elle y a été fabriquée ; Samos est la patrie d'origine de la fonte de bronze en creux, donc la Héra rappellera le souvenir des premiers bronzes et cela d'autant plus que l'incision est fréquente dans les bronzes ; comme la Héra est cylindrique, il faut croire que les premiers bronzes avaient ce même aspect. Un fois ceci établi, la Héra, devenue chef de l'école de Samos, a groupé autour d'elle nombre de sculptures anonymes [1].

Mais la Héra n'est pas nécessairement samienne, et tout porte à croire qu'elle est naxienne ; l'incision n'est pas particulière au bronze, nous allons le voir ; et la forme cylindrique, qui apparaît déjà dans les terres cuites mycéniennes et se voit partout, n'est qu'une forme instinctive de l'art à ses débuts, comme la schéma rectangulaire ou triangulaire. Enfin, les plans « passés au rabot » ne s'expliquent ni par l'influence du bois, ni par celle du bronze, mais par les procédés généraux de la technique d'alors, qui n'est pas plus propre au bois qu'à la pierre ou à l'argile.

*
* *

Mais c'est presque uniquement à propos des œuvres de poros et de marbre que les partisans de la théorie du bois maintiennent avec vigueur leur hypothèse. Une réaction contre elle se dessine toutefois depuis quelques années, et MM. Loewy, Gardner, Amelung, Poulsen, della Seta, Lermann [2], Hermann [3], von Bissing [4], Curtius [5], de Ridder [6], Picard [7], ont uni leurs efforts pour la renverser [8], prétendant que la forme de planche, de poutre, et les arêtes vives, ne résultent que de la taille même de la pierre et des procédés primitifs d'alors. Les adversaires restent sur leurs positions [9] ; mais certains inclinent à une transaction, et croient que « si les arguments présentés... valent peut-être contre l'influence des anciens xoana sur la formation des types plastiques en pierre, il est difficile de nier que le bois a légué à la pierre son matériel et ses procédés et de méconnaître sur les œuvres en marbre les conséquences de cet outillage et le souvenir des traditions antérieures [10] ». L'aveu est précieux, mais la concession n'est pas suffisante.

1. Sur cette discussion de la valeur de l'école samienne, Deonna, *L'archéologie*, I, p. 419 sq. ; id., *Les Apollons archaïques*, p. 286 sq., 308 sq. ; Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, s. v. Statuaria, p. 1497 ; on y verra exposés tous les arguments qui ruinent l'existence de l'école samienne telle qu'elle est composée jusqu'à aujourd'hui.
2. *Altgriech. Plastik*, p. 2-3.
3. *Berl. Phil. Woch.*, 1909, p. 600.
4. *Rev. arch.*, 1910, I, p. 252 (à propos des statues de Min, de Koptos).
5. *Ath. Mitt.*, 1906.
6. *Rev. crit.*, 1911, II, p. 79 ; *Rev. des Ét. grecques*, 1911, p. 173.
7. *Rev. arch.*, 1900, I, p. 72 ; 1911, II, p. 13.
8. On trouvera de plus amples références dans : Deonna, *Les Apollons archaïques*, p. 33 sq. ; id., *Rev. des Ét. grecques*, 1910, p. 391 sq. ; *Diction. des ant.*, s. v. Sculptura, p. 1140.
9. Ex. Collignon, *Journal des Savants*, 1910, p. 10 ; Pottier, *Rev. des Ét. grecques*, 1909, p. 466.
10. Dugas, *Dict. des ant.*, l. c.

Si nous examinons la question, en nous efforçant de nous dégager de toute idée préconçue, nous aboutirons aux constatations suivantes :

a) Est-ce qu'en réalité l'art a suivi une marche rigoureusement logique, et a passé *des matières les plus tendres aux plus dures*? Cette idée est ancienne, et Winckelmann croyait que la statue était née dans la matière la plus molle, l'argile. L'archéologie d'aujourd'hui, plus au courant des origines de l'art, a rejeté cette opinion, mais conserve les trois autres termes de la proposition : bois, pierre tendre, marbre. Dès lors, il est naturel de chercher de l'une à l'autre de ces matières, des points de contacts, de transition, qui permettent de passer insensiblement de l'une à l'autre : le bois a transmis ses procédés à la pierre tendre, et celle-ci aux premières œuvres de marbre.

Mais la vie se moque souvent de la logique, et les théories a priori peuvent ne pas concorder avec l'étude des monuments. Il en est ainsi, je crois, pour cette théorie-ci, et je renvoie aux arguments que j'ai donnés, qui permettent de l'ébranler [1].

b) Est-il nécessaire de croire que cette technique qui procède par grands plans coupés, cette *Technik des Schneidens*, ait été spéciale au bois? Identité de procédés ne signifie par forcément influence de l'un sur l'autre ; ce serait confondre, erreur souvent commise, les similitudes spontanées avec les influences. S'il y a identité de technique entre le bois et la pierre, j'ajoute l'argile, cela tient non seulement à ce que ces matières sont tendres et se laissent facilement « couper » [2], mais à ce que l'ouvrier primitif ne dispose que de moyens restreints, n'est pas encore à même de différencier la technique des matières suivant leurs qualités spécifiques, et est enserré de plus dans les conventions des arts naissants.

c). C'est trop systématiser que de croire que *le bois ne se prête qu'à une taille anguleuse*, et M. Poulsen a prouvé le contraire [3]. Il permet parfaitement une taille aux angles adoucis, un modelé enveloppé, et ce serait nier l'évolution même de la technique que de ne pas l'admettre. M. Lechat le reconnait, sans en tirer les conséquences fatales : « On retrouve les mêmes caractères techniques sur les statues en bois qu'à produites l'art français du moyen âge. Rien n'est plus naturel, puisque ces caractères dépendent surtout de la matière employée, et non d'un pays ou d'une école. Mais on ne devra les chercher évidemment que dans les œuvres des primitifs. Car il arrive, aux époques où l'art a pris tout son développement, que des artistes, par une sorte de gageure, demandent à la matière plus qu'elle n'est d'elle-même disposée à donner : ils demandent au bois, par exemple, de se laisser modeler comme le marbre. Des œuvres de ce genre ne prouvent rien contre ce que nous avons dit des caractères généraux de la sculpture primitive en bois [4] ». M. Dugas pense que si l'art grec avait conservé l'usage du bois pour la grande sculpture, ses œuvres en cette matière n'auraient sans doute pas été inférieures à celles de l'art égyptien, mais que le bois fut abandonné pour des matières dures avant que fût dépassé le stade de travail facile auquel poussait singulièrement la nature de cette matière [5]. C'est avouer sa défaite. MM. Lechat et Dugas accordent que cet aspect « en bois » ne se trouve que dans les œuvres primitives. C'est dire qu'il ne provient pas des outils employés ou de la matière, mais de l'habilité plus ou moins grande de l'artiste. Malhabile, il taille à angles vifs, sans essayer d'amollir les contours ; plus habile, il modèle, il assouplit les

1. Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, I, p. 114 sq.
2. Hermann, *l. c.*
3. *Jahrbuch*, 1906, p. 190.
4. *Au Musée*, p. 15, note 1.
5. *Dic. des ant.*, s. v. Sculptura, p. 1139, note 18.

angles, et ceci, quelle que soit la matière qu'il travaille, bois, argile, pierre ou bronze.

Que cette apparence anguleuse est indépendante de la matière employée, nous en avons une preuve en regardant les *dessins* des vases archaïques. Certains personnages de vases méliens ou rhodiens [1], etc., ont des gestes raides de mannequins, sont anguleux, tout d'une pièce ; le nez, le menton sont pointus ; voyez-encore ce vase de Tell Defenneh ou une jeune femme tient sa compagne par la main [2] (fig. 5.). Ce caractère ne se perdra que progressivement, et apparaîtra encore dans la peinture à figures rouges du commencement du ve siècle [3], par exemple chez Douris [4]. Autrement dit, on relève dans les silhouettes les mêmes arêtes que dans la ronde bosse. Elles aussi ont l'air d'être coupées au couteau. Et la raison est la même. Avez-vous vu un enfant dessiner? Il n'est pas plus maître de son crayon que ne l'était le dessinateur primitif ou que le sculpteur n'était maître de son ciseau ; lui aussi trace des corps anguleux et ne sait encore bien arrondir les contours.

Fig. 5. — Peinture sur vase.

S'il en est autrement, nous serons forcés d'étendre l'influence du bois à tous les monuments qui présentent les mêmes caractères que ceux de l'archaïsme grec, et que l'on rencontre partout où l'artiste n'a pas encore acquis une maîtrise suffisante, ou au contraire ne possède plus qu'une technique dégénérée.

Certaines têtes de l'Ara Pacis, dit Sieveking, « wirken flachenhaft und kantig, fast wie in Holz geschnitten » [5] ; dira-t-on que le sculpteur romain s'est souvenu de la vieille technique du bois? Cette statuette gallo-romaine de Mercure est d'une telle grossièreté « qu'on la dirait découpée au couteau dans un morceau de bois » [6] ; imite-t-elle un prototype ligneux? Au xie siècle, la sculpture en stuc friable des Abruzzes a pris parfois l'apparence d'une sculpture au couteau, sans qu'il soit nécessaire de songer à une influence du bois [7]. Mais, quittons l'antiquité et le moyen âge, où il ne serait pas difficile de trouver d'autres exemples, et considérons les œuvres des peuples peu civilisés d'aujourd'hui. Ce groupe d'Amérique, jaguar et tortue [8], ressemble aux jouets en bois de Nuremberg ou aux animaux géométriques d'Olympie.

L'expérience technique seule est en jeu. C'est pourquoi cette statue féminine du musée de Chalcis [9] (fig. 6) n'est qu'arêtes et angles vifs, parce que l'artiste grec du ive siècle qui l'a sculptée, ne l'a pas terminée, ne lui a pas donné le modelé nécessaire ; il en aurait été capable, car à cette époque l'art n'éprouve plus les difficultés des débuts, mais son ancêtre, l'imagier du vi^e siècle ne le pouvait encore et ne savait dépasser ce stade primitif du travail.

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1895, p. 74, fig. 2.
2. *Jahrbuch. d. kais. arch. deut. Inst.*, 1895, p. 44, fig.
3. *Mon. Piot*, XIII, 1906, p. 165, note 33.
4. Hartwig, *Meisterschalen*, p. 204, pl. XX, p. 663.
5. *Wienerjahreshefte*, 10, 1907, p. 178.
6. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 74, n° 59.
7. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, p. 565.
8. *Annales du Musée Guimet*, X, pl. VI, p. 1075.
9. Mon. Piot, IV, 1897, p. 226, fig.

*
* *

Rejetons donc cette hantise de la technique du bois, et n'en cherchons pas la trace dans le moindre détail. M. Lechat, dont j'admire les remarquables études sur la plastique attique, me permettra sans doute de n'être pas de son avis sur ce point. Pour lui, *l'oreille* nette et découpée à l'emporte-pièce [1], la rainure qui circonscrit *les narines*, la rigole en biseau qui prolonge *les paupières, la bouche* en arc de cercle, aux lèvres minces et sèches, tout « ramènerait à une technique très différente de celle du marbre, à l'ancienne technique du bois, que la technique en calcaire tendre n'avait fait que continuer » [2]. Mais je retrouve ces mêmes détails, traités de la même façon, dans le buste en terre cuite de Praesos, comme dans certains bronzes; plus tard encore dans l'art gréco-bouddhique, qui ressemble tant à celui du temps des Pisistratides, puis dans l'art roman.

Fig. 6. — Statue féminine.

Faut-il, « dans l'histoire de la technique des *pièces rapportées*, prendre comme point de départ la sculpture du bois »? [3]. Mais Brunn prétendait que les bras collés aux corps des Kouroi rappellent le prototype de bois dans lequel il eût été difficile de détacher les membres [4]. Ainsi, le même détail se prête à deux interprétations diamétralement opposées, bien que dérivées toutes deux de la théorie du bois.

Croirons-nous, avec Furtwaengler [5], que ce relief archaïque où le sculpteur, après avoir silhouetté ses personnages sur la pierre, a ravalé le fond, *ce relief découpé* dont les monuments de Laconie ou de Naucratis [6] offrent des exemples, dérive de la vieille sculpture de bois? M. Cahen le nie, et met ce procédé en rapport avec les habitudes de la peinture archaïque, avec le dessin par ombre portée [7]. M. Mendel est du même avis [8], et ajoute que si l'hypothèse adverse était vraie, « il resterait à expliquer pourquoi, dans la sculpture sur bois elle-même, elle a prévalu de préférence à une forme plus proprement plastique ». Au-dessus des exigences de la matière, qui sont réelles, il y a cependant des exigences d'un

1. *Sculpture attique*, p. 105, 196; *Musée*, p. 60, 385.
2. *Sculpture attique*, p. 10; *Musée*, p. 108; *Dict. des ant.*, s. v. Sculptura, p. 1140, note 7.
3. *Dict. des ant.*, p. 1143.
4. *Gesch. d. gr. Künstler*, 1897, II, p. 94; Deonna, *Apollons archaïques*, p. 34.
5. *Coll. Sabouroff*, I, texte pl. I; *Dict. des ant.*, s. v. Sculptura, p. 1140.
6. *Annual Brit. School.*, V, pl. XI.
7. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1899, p. 600.
8. *Ibid.*, 1900, p. 557.

ordre plus général. Quand je vois ce procédé employé partout, aussi bien dans l'art seldjoucide [1] que dans l'art roman, je ne puis croire que ces monuments supposent la préexistence d'une œuvre de bois. Dois-je le dire aussi des stèles de Mycènes, taillées suivant le même procédé? En réalité, c'est un stade nécessaire de l'évolution du relief, que nous voyons, dès l'art quaternaire, naître de la peinture. Certains dessins sont peints; d'autres sont des gravures incisées dans la pierre; d'autres encore sont circonscrits « par une sorte de grattage de la roche donnant un aspect de champlevé », et la peinture est comme à contours découpés [2], procédé semblable à celui de l'art grec archaïque. Ce n'est que petit à petit que le modelé enlève aux personnages cet aspect de planches découpées appliquées sur un fond.

*
* *

Je crois que dans bien des cas on a commis une erreur analogue à la précédente, en reconnaissant *l'influence d'une matière sur une autre*, alors qu'en réalité il faudrait plutôt rendre l'indétermination technique responsable de l'identité d'aspect.

Une tête en calcaire, trouvée au Ptoion et datant du VIe siècle [3], dans laquelle certains reconnaissent l'influence du bois, conserverait, pour d'autres, le souvenir de la technique du métal battu au marteau, du *sphyrelaton*. Il en serait de même pour le Kouros de Théra [4]. Plus tard, au Ve siècle, la chevelure en calotte de l'éphèbe « Sciarra » [5], les draperies et les nus des statues d'Olympie [6], l'Hestia Giustiniani [7] tout entière, révéleraient l'influence sur la pierre du sphyrelaton. L'argile elle-même aurait subi la contagion, et le sarcophage en terre cuite de la Villa Giulia, à Rome [8] en serait un exemple.

Comme la plastique en bronze a été florissante au VIe siècle, on s'est souvent demandé si les œuvres de marbre de cette époque ne conserveraient pas quelques détails de technique propres en bronze. La Héra de Samos est, nous l'avons vu, un exemple de cette croyance. M. Pottier pense des Korés de l'Acropole que « c'est une sorte de tour de force pour transporter dans l'admirable matière qu'est le marbre toutes les délicatesses méticuleuses du métal; elles en ont même gardé la sécheresse et la rigidité » [9]. M. Lechat croit que, si cette influence existe, elle ne peut porter que sur les détails du costume, de la chevelure, et des ornements, et qu'elle a dû s'exercer non pas directement, mais par l'intermédiaire du type viril, qui devait être plus fréquent en bronze qu'en marbre [10]. Au Ve siècle aussi, on constate souvent dans les œuvres de marbre « l'imitation métallique chère aux sculpteurs de la période antérieure à Phidias » [11]; on répète que les statues d'Egine sont conçues comme des bronzes [12]; on admet l'influence du bronze sur les Cariatides de l'Erechtheion [13], en un mot, on veut la voir partout où le modèle est sec,

1. *Rev. de l'art anc. et mod.*, 1909, 2, p. 266, fig.
2. Déchelette, *op. l.*, I, p. 244-5; *L'Anthropologie*, 1901, p. 676; 1904, p. 146, 148; 1907, p. 20.
3. Deonna, *Apollons archaïques*, p. 161, n° 35.
4. *ibid.*, p. 228.
5. *Röm. Mitt.*, 1883, p. 103; 1887, p. 53, 107, 103.
6. *Jahrbuch*, 1890, p. 106.
8. *Mon. ant.*, VIII, p. 532.
9. *Rev. des Et. grecques*, 1905, p. 139-40.
10. *Sculpture attique*, p. 346, note 1; Deonna, *op. cit.*, p. 38, note 6.
11. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1896, p. 448.
12. Opinion combattue par Furtwängler, *Beschreib.*, p. 88-9.
13. *Gaz. d. B. A.* 1902, II, p. 46.

dur, où les plis de la draperie sont rigides, où les yeux ont des arêtes vives, où les cheveux sont minutieusement fouillés, où l'incision abonde.

Toutes ces assertions n'ont pas la même valeur. Il est naturel que les copies en marbre d'originaux de bronze conservent certains caractères propres au métal. Mais, quand il s'agit de marbres qui sont des originaux, comme les statues d'Egine, d'Olympie ou de l'Erechtheion, sommes-nous autorisés à attribuer à l'influence du bronze ces traits qui nous paraissent métalliques ?

L'incision semble être un caractère si propre au bronze, qu'on reconnaît la technique du métal même dans les terres cuites où elle apparaît [1]. Mais nous savons que l'incision est un caractère primitif, qui supplée partout à l'insuffisance du modelé, et n'a rien à voir avec la technique du bronze. Le sculpteur qui a taillé la tête en ivoire de Brassempouy [2], a incisé la chevelure en quadrillage, comme le fera quelques siècles plus tard le sculpteur de Kouroi et de Korés. Le vêtement, peint à l'origine, ou réduit à une chape rigide sans détails, verra ses plis être gravés, et les torses de Chios ne révèlent l'existence de leur chiton que par les lignes onduleuses qui courent à leur surface. [3] Pourquoi donc, quand l'incision apparaît dans la Héra de Samos, serait-elle révélatrice de la technique du bronze [4] ?

Avec les progrès de la technique, le pli se modèle en relief, mais pendant longtemps encore il garde cette sécheresse métallique qui nous frappe dans les Korès du VIe siècle, ou au Ve, dans les statues d'Olympie, aussi bien que dans les statues de l'art roman et gothique.

Quant à la *minutie des détails*, ne savons-nous pas que l'artiste primitif, quel qu'il soit, se complaît aux détails, et n'est pas encore à même d'avoir une vue synthétique de son œuvre [5] ?

En résumé, je crois que si certains marbres du VIe et encore du Ve siècles, qui sont des originaux, ressemblent à des œuvres de bronze par certains détails, c'est qu'à cette époque la technique du métal et celle de la pierre n'étaient pas encore entièrement différenciées [6]. Furtwaengler a déjà remarqué que les artistes avant Phidias employaient pour le marbre et le bronze les mêmes procédés, et qu'au temps de Phidias encore, la distinction n'est pas complète [7]. Elle ne le sera qu'au IVe siècle, où Praxitèle saura donner au marbre un modelé subtil, où Lysippe n'aura point de rival comme bronzier [8]. Mais, dès cette époque, se préparait, aussi bien dans les types que dans la technique, un retour à l'indétermination artistique, qui venait à peine de cesser.

*
* *

On a souvent remarqué qu'on retrouve, aux époques de civilisation avancée, certains aspects qui rappellent ceux des civilisations à leurs débuts. La littérature, la musique actuelles, dit Nordau, qui traite sévèrement ses contemporains de « dégénérés », est un retour à un état de choses depuis longtemps oublié, une

1. Deonna, *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 32, note 5.
2. Hoernes, *Urgeschichte der bild. Kunst*, pl. II, 7-8.
3. Lechat, *Sculpture attique*, p. 174-5, fig.
4. Id., *Au Musée*, p. 404.
5. Lechat, *Sculpture attique*, p. 6 ; id., *Au Musée*, p. 392 ; Deonna, *Peut-on comparer l'art de la Grèce à l'art du moyen âge*.
6. Les sculptures des frères Mantegazza (XVe s.) sont « comme martelées sur une âme de bois aux arêtes multiples et coupantes », Michel, *Histoire de l'art*, IV, I, p. 178. N'est-ce pas la preuve qu'il s'agit d'une simple question d'habileté technique?
7. Perrot, *Praxitèle*, p. 116.
8. *Masterpieces*, p. 7-8.

régression à des formes lointaines. « Loin d'être l'avenir, c'est le passé le plus oublié, le plus fabuleux. Les dégénérés balbutient et bégaient au lieu de parler. Ils poussent des cris monosyllabiques au lieu de construire des phrases grammaticales et systématiquement articulées. Ils dessinent et peignent comme des enfants qui salissent, de leurs mains polissonnes, les tables et les murs. Ils font de la musique comme les hommes jaunes de l'Extrême-Orient. Ils confondent tous les genres d'art, et les ramènent aux formes primitives, avant que l'évolution les eût différenciées [1] ». On reconnaît, dans ces phrases ardentes, l'exagération de cet écrivain. Mais le fond de l'idée est juste. M. Lalo, qui rapproche des réformes de Wagner les essais musicaux des florentins primitifs, affirme lui aussi que l'art des débuts ressemble souvent à l'art des périodes très civilisées. « L'incohérence des débuts doit ressembler du dehors à la complication organisée qui termine toute évolution, comme l'extrême analyse ressemble à l'extrême confusion. Ainsi, dans l'art, le premier et le dernier âge sont tous les deux, par rapport à ce qui précède et ce qui suit, une complication et même une incohérence à certains égards [2] ».

Spencer, dans un chapitre intitulé *L'art barbare* [3], constate lui aussi ce retour à des formes d'art rudimentaires. Dans nos expositions, ce sont des meubles qui semblent taillés pour des hommes vêtus de peaux de bêtes ; ce sont des poteries qui rivalisent de grossièreté avec celles des néolithiques [4] ; la peinture des « cubistes » découpe la nature en cubes, carrés, trapèzes, rectangles, et amoncelle sur la toile des plots de formes géométriques : elle retrouve, sans s'en douter, les formes que l'ouvrier primitif des temps néolithiques ou des débuts de la Grèce donnait à ses personnages, triangles, rectangles, etc. [5]. Ce sont des régressions, parfois volontaires, parfois involontaires, dues non point à l'inexpérience technique qui crée à des siècles de distance et sans contact des similitudes spontanées, mais au contraire, à la trop grande virtuosité, ou à la lassitude des formules connues.

En Grèce, l'époque hellénistique non seulement recherche et copie les œuvres d'art des siècles passés, mais *revient parfois aussi, par d'autres voies, à certaines formes telles qu'elles étaient avant leur différenciation.*

Le primitif *confond les traits de l'homme et de l'animal?* Mais les études des sciences naturelles au temps des diadoques ont permis de mieux connaître l'homme et l'animal, et on a été frappé de certaines ressemblances que peuvent présenter dans la réalité une tête humaine et une tête animale [6]; la physiognomonie se développe, et l'influence de ces comparaisons se fait sentir dans l'art. Si la Grèce classique avait ennobli les visages grimaçants des monstres, Centaures ou Gorgones, des Silènes, des Satyres, de Pan, sous la poussée du réalisme qui ne produit ses effets extrêmes qu'au temps des diadoques, voici qu'un processus inverse *ramène les traits humanisés à l'animalité.* Pan se ravale de plus en plus au rang de la brute qu'il avait quitté, et ne se distingue souvent plus du bouc, son ancêtre [7]. Le visage d'Alexandre, disait-on, ressemblait à celui d'un lion (ἀρρενωπὸν καὶ λεοντῶδες) [8], et sa

1. *Dégénérescence*, II, p. 244, 556.
2. *Esquisse d'une esthétique musicale scientifique*, p. 280.
3. *Faits et commentaires*, trad. Dietrich, 1903, p. 296 sq.
4. Clutton-Brock, The « primitive » tendency in modern art, *The Burlington Magazine*, 1911, p. 226 sq.
5. Sur ces schémas primitifs, *Rev. des Ét. grecques*, 1910, p. 379 sq. : Quelques conventions primitives de l'art grec.
6. Sur les rapports entre la physionomie humaine et celle de l'animal, cf. Cuyer, *La mimique*, p. 16 sq. (fig. 2, tête d'homme et mufle de lion).
7. Pottier-Reinach, *Nécropole de Myrina*, p. 384; Roscher, *Lexikon*, s. v. Pan, p. 1432 sq.
8. Lange, *Darstellung des Menschen*, p. 115.

chevelure rejetée en arrière avait l'air d'une crinière. Quelque temps plus tard, ce même caractère, joint à la laideur voulue du visage, à la ligne fuyante du front, à l'angle facial fermé, donne « un caractère de bestialité singulière » à la tête de Galate trouvée à Délos [1]. En revanche, l'animal s'humanise, et le mufle de lion prend un caractère presque humain [2]. Cette confusion était due jadis à l'inexpérience technique ; elle reparaît maintenant pour d'autres raisons.

Pendant longtemps, l'art grec n'avait su *distinguer par leurs caractères spécifiques l'homme et la femme*, indétermination qui a souvent donné lieu à des confusions. Avec le IVe siècle, certains types divins s'efféminent [3], et, passé l'époque d'Alexandre, Apollon, Dionysos, tendent de plus en plus à se confondre avec l'idéal féminin; les Eros n'ont plus que des formes ambiguës qui nécessitent, quand ils sont drapés, un dévoilement significatif [4]. Qui s'étonnerait qu'on ait longtemps appelé Ariane une tête de Dionysos hellénistique [5] ? Les Hermaphrodites envahissent la plastique.

Cette même indétermination provenait au VIe siècle de l'inexpérience technique; au Ve siècle, de l'influence exercée par le type viril sur le type féminin ; à l'époque hellénistique, l'idéal féminin de mollesse et de volupté s'impose au type des dieux jeunes et beaux, comme il l'avait fait parfois auparavant, dans l'art insulaire, où le Kouros s'était rapproché de sa sœur la Koré. Mais, en même temps, les études scientifiques ont pu inciter l'artiste à reproduire des formes ambiguës que la nature donnait aux féminisés [6].

On constate le même phénomène dans la technique. Le relief, d'abord confondu avec la peinture, s'en était détaché petit à petit ; un jour même il était devenu ronde-bosse et avait communiqué à la statue issue de lui certaines qualités originaires du dessin, telles que le mouvement [7]. Mais voici que la peinture, à partir du IVe siècle, ne fournit plus seulement à la sculpture un riche répertoire de motifs, ne l'aide plus seulement dans la recherche de l'expression, mais veut encore lui transmettre ses procédés techniques. La sculpture devient picturale, si bien qu'on en arrive à une *véritable confusion des genres artistiques*, où le relief imite l'effet d'une peinture, où la ronde-bosse elle-même compose ses groupes comme des tableaux, les charge d'éléments pittoresques, et recherche les effets de clair-obscur. Ici encore, il y a un retour à l'indétermination primitive ; mais ce n'est plus l'inhabileté de l'artiste qu'il en faut accuser, c'est au contraire sa trop grande habileté qui le pousse à transposer dans un domaine de l'art des procédés qui sont propres à un autre.

*
* *

Ce retour à l'indétermination n'est en somme que l'application d'un phénomène plus général encore : l'art arrivé à la maturité retrouve, sans contact et par une voie différente, des formes et des procédés qui étaient nés pour de tout autres motifs et spontanément dans l'art des débuts. J'en ai déjà donné de nombreux

1. Leroux, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1910, p. 499.
2. Lange, *op. l.*, p. 114-5.
3. Perrot, *Praxitèle*, p. 76 ; Mahler, *Polyklet*, p. 133, etc.
4. Terre cuite de Myrina.
5. *Rev. arch.*, 1908, II, p. 162, note 7, référ.
6. Dr Meige, L'infantilisme, le féminisme et les Hermaphrodites antiques, *L'Anthropologie*, 1895, p. 257, 414, 538.
7. Sur cette question, Seta, *Genesi dello Scorsio*.

exemples [1]; j'en ajouterai ici quelques-uns encore, qui prouveront une fois de plus ces retours à de très vieilles formules oubliées.

On sait quels ont été les efforts des sculpteurs grecs pour varier harmonieusement les mouvements des bras et des jambes dans leurs statues. Pendant longtemps, toute l'action semble concentrée dans la même moitié du corps, et bras et jambe s'avancent du même côté. Ce n'est qu'au commencement du ve siècle que le *chiasmos*, c'est-à-dire la correspondance croisée des membres pénétra dans la statuaire [2]. Était-ce une création de Pythagoras de Rhegion, comme le pensait Brunn [3]? n'était-ce pas, plutôt que l'inventiou d'un artiste déterminé [4], un progrès spontané et nécessaire, comme le fut celui qui rompit vers le même moment la vieille frontalité? [5]

Mais ce rythme, qu'affectionne le Grec du ve et du IVe siècles, amoureux de pondération et de symétrie, n'est plus observé avec la même rigueur par les hellénistiques, et l'on remarque dans plusieurs de leurs œuvres ce retour à l'attitude antérieure au chiasme. On l'a constatée dans nombre de sculptures pergaméniennes, telles que le Gaulois de Venise, le Perse d'Aix, etc. [6]. Si la plupart des Vénus pudiques révèlent « l'existence d'une véritable loi, qui veut qu'au mouvement des bras réponde un mouvement contraire et symétrique des jambes », cette loi est violée par l'Aphrodite du groupe de Délos [7]. On ne peut donc trouver dans le manque de chiasme de la Niobide Chiaramonti, un argument qui permette de la retirer à l'époque hellénistique pour la faire remonter plus haut [8].

Des matières oubliées pendant longtemps reviennent en faveur. L'archaïsme du VIe siècle avait connu l'*emploi statuaire de l'argile*, mais le ve siècle avait abandonné cette matière qui lui semblait trop indigente et dont il avait aperçu les graves défauts techniques [9]. Mais dès la fin du IVe siècle, et surtout pendant les temps hellénistiques, il semble qu'il y ait en Grèce une renaissance de la plastique en terre, déterminée par des conditions artistiques nouvelles [10] : on veut produire vite et à bon marché, et l'argile, mieux que le marbre ou le bronze, se prête à ces désirs, d'autant plus qu'il est facile de la dissimuler sous une dorure ou un vernis éclatant. La Renaissance verra renaître pour des motifs analogues la vieille plastique de terre qu'avaient aimée dans la même contrée les Étrusques.

Considérez une statue de l'archaïsme grec du VIe siècle, une Koré. M. Lechat a fait observer que « ces statues ne sont qu'un composé de détails minutieusement exécutés » et que « pas une, à l'exception de la grande statue d'Anténor, n'a été faite pour une vue d'ensemble, ni seulement pour être regardée à quelques pas de distance [11] ». C'est un phénomène bien souvent constaté que cette complexité des formes matérielles et spirituelles chez les peuples qui en sont encore à un degré inférieur de développement. Leur langue possède un grand nombre de mots pour

1. *Comment les procédés inconscients d'expression se sont transformés en procédés conscients dans l'art grec*, 1910.
2. Lechat, *Pythagoras de Rhegion*, p. 54, référ.; id., *Sculpture attique*, p. 459.
3. Lechat, *l. c.*
4. Sur les « inventions » des artistes grecs, Deonna, *L'Archéologie, sa valeur, ses méthodes*, I, p. 268 sq.
5. Homolle, *Mon. Piot*, IV, 1897, p. 200.
6. Körte, *Jahrbuch, d. d. arch. Instituts*, 1896, p. 17-18.
7. Bulard, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1906, p. 625.
8. Amelung, *Vatikan*, I, p. 426.
9. Deonna, *Les statues de terre cuite en Grèce*, p. 28; id., *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 227.
10. *Ibid.*, p. 30 et 232.
11. Lechat, *Musée*, p. 392.

désigner le même détail concret, mais ignore les termes d'ensemble, les abstractions [1]; leur musique est d'une complexité naïve, qui rappelle à certains critiques la complexité savante et raffinée des époques avancées [2]. Et l'art figuré, lui aussi, ne sait pas encore, comme il le pourra au ve siècle, s'élever au-dessus du détail matériel au profit d'une vue synthétique. Cet *amour du détail* lui fait surcharger d'ornements inutiles ses vases, créer des formes compliquées ; sculpter avec minutie les boucles de la chevelure, les broderies des vêtements, les bijoux, les bracelets. Mais voici l'époque hellénistique ; la technique a acquis toute sa perfection, et la virtuosité introduit dans la plastique comme dans la littérature la théorie funeste de « l'art pour l'art ». Anatomiste, au courant des recherches scientifiques qui se sont développées à Alexandrie, le sculpteur scrute avec une précision souvent cruelle les menus détails du corps humain ; il n'omettra bientôt plus la petite verrue sur la joue de son modèle, ou sur la jambe de son satyre. Dans les vêtements, qu'il s'efforce de transcrire fidèlement, il indiquera les franges, les broderies, il cisèlera les chaussures. En dissociant de nouveau, mais pour d'autres motifs que les primitifs, les éléments dont se compose un ensemble, il arrivera parfois à des contradictions, comme jadis ; il ne craindra pas de faire flotter au vent le vêtement d'une statue tranquille. La virtuosité l'a perdu, il s'occupe plutôt du détail que de l'ensemble, et l'excès de science le fait retomber dans des erreurs analogues à celles que commettaient ses devanciers malhabiles.

*
* *

Arrêtons ici la liste de ces exemples qu'on pourrait facilement accroître. *L'indétermination primitive*, soit dans les sujets, soit dans les techniques, a permis de contester la valeur de certaines théories archéologiques, que d'autres arguments encore venaient battre en brèche ; d'autre part, nous avons vu que l'art, après être péniblement arrivé à différencier les motifs et les techniques, *retourne à cette confusion originelle*, mais cette fois non plus par incapacité, le plus souvent au contraire par excès d'habileté.

1. Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 152 sq.
2. Lalo, *Esquisse d'une esthétique musicale scientifique*, p. 262.

DU NOM CHEZ LES TOUCOULEURS

ET PEULS ISLAMISÉS DU FOUTA SÉNÉGALAIS

Par M. Henri Gaden (Sénégal).

Chez les Toucouleurs et Peuls islamisés du Fouta Sénégalais, c'est, de préférence, à l'une des grand'mères qu'il appartient de donner les premiers soins à l'enfant nouveau-né. Elle coupe le cordon ombilical en prononçant une courte prière pour attirer la bénédiction de Dieu sur cette opération, puis elle lave l'enfant, dès la sortie du délivre. Aucun mâle, si jeune soit-il, ne doit assister à ce premier lavage.

La mère et l'enfant ne sortent pas pendant la semaine qui suit l'accouchement. Le mari lui-même ne doit pas pénétrer dans la case pendant cette période ; les femmes parentes ou amies y sont seules admises, ainsi que les enfants de la famille. On évite d'en laisser approcher les personnes soupçonnées de sorcellerie, car on croit que les femmes en couches ou nouvellement accouchées sont, comme les nouvelles mariées, comme les garçons qui viennent d'être circoncis et les filles qui viennent d'être excisées, des proies particulièrement faciles pour les sorciers mangeurs d'hommes.

Le septième jour après l'accouchement est jour de fête pour la famille. La femme se pare et fait sa première sortie ; elle reçoit un cadeau de son mari, les parents et les amis lui font visite et la complimentent. L'enfant leur est présenté par son père ou par une sœur de celui-ci et il est procédé à sa dénomination.

Le plus souvent, c'est un marabout, choisi et invité par la famille, qui donne à l'enfant son nom coranique, en disant « Dieu a ordonné qu'il soit nommé de tel nom », puis il récite la *fatihah* et dit une prière par laquelle il demande à Dieu d'accorder une longue et heureuse vie à « un tel fils d'un tel » et de le guider dans la voie du bien. Tous les assistants répondent *âmīn*. Le père dit aussi quel nom il donne à l'enfant, et il peut choisir précisément celui qui vient de lui être donné comme nom coranique. Après le père, la mère, la grand'mère, la tante sœur du père sont admises à dire également le nom qu'elles donnent à l'enfant. Elles peuvent renoncer à user de cette prérogative ; souvent elles se mettent d'accord pour donner un même nom.

Ensuite, on rase la tête de l'enfant et on le lave. Le marabout lui attache aux poignets, aux chevilles et autour des reins, des amulettes qui doivent le préserver des maladies et des entreprises des sorciers et jeteurs de sorts. Le gris-gris placé sur les reins a une importance particulière et se nomme *rênordu* « le gardien ».

Un repas est préparé pour ceux qui sont venus; des moutons sont égorgés dont la viande est distribuée à tous ceux qui se présentent, et, à tous ceux auxquels on en donne, on demande de prier Dieu qu'il accorde une longue vie à l'enfant.

Cette fête porte le nom de « journée du *lôtyital* [1] ».

1. *Lôtyital* s'entend du lavage de l'enfant après que sa tête a été, pour la première fois, rasée. La présence dans ce mot du dérivatif *il*, qui exprime souvent une idée de répétition en sens inverse, de cessation, permet de penser que cette opération est interprétée comme un rite de séparation.

Dans beaucoup de familles on n'a pas recours à un marabout pour dénommer l'enfant; c'est le père qui donne le nom ; le marabout se borne à dire les prières et à attacher à l'enfant les amulettes qu'il a préparées.

Dans certaines grandes familles, des conventions spéciales, destinées à perpétuer le souvenir de certains ancêtres, fixent le nom de l'enfant d'après son rang de naissance [1]. C'est ainsi que dans la famille *Wan* qui fournit les chefs du Lao [2], le premier fils est toujours nommé *Mahmadou* et la première fille *Raki*, le deuxième fils *Ahmadou Moktar* et la deuxième fille *Kouro*, le troisième fils *Biram* et la troisième fille *Defa*. S'il vient ensuite d'autres enfants, le choix de leur nom est à la disposition du père.

Le nom, ou *'inde*, qui représente l'enfant et l'agrège à la famille et à la Société, est celui qui lui est donné soit par le marabout convié à cet effet, soit par le père, soit conformément aux conventions spéciales de la famille. Les noms qui lui sont donnés après celui-là par ceux de ses parents que la coutume y autorise, ou le surnom par lequel il peut être habituellement désigné, sont des *sowôre* (pl. *tyowôdye*), des noms « qui doublent » le premier, seul caractéristique, même quand il n'est pas employé.

L'individu n'étant pas suffisamment défini par le nom, *'inde* ou *sowôre*, qu'il porte habituellement, le fait suivre quelquefois du nom de clan de sa famille. Ainsi *Boubou Dyâ* désigne un homme du clan des *Dyâ* connu sous le nom de *Boubou*, qui peut être, soit son véritable nom, ou *'in-de*, soit un *sowôre*.

Le nom de clan est nommé par les Peuls et Toucouleurs *yettôde*, « celui qui honore », parce qu'on fait honneur à la personne qu'on salue en prononçant son nom de clan. Mais les *rimayḫe* [3], captifs libérés par le simple jeu des coutumes, et leurs descendants, sont agrégés au clan de leurs anciens maîtres et en portent le nom. Il arrive aussi que des individus s'attribuent, parce que plus honorable que le leur, un *yettôde* auquel ils n'ont pas droit, *yettôde ko ḫāsôre tan*, « le *yettôde* est seulement appliqué » (sur les gens) comme une sorte d'étiquette qui ne ferait pas partie d'eux, disent les Toucouleurs, et ils plaisantent les *Ḫâsḫe*, qui ont pour *yettôde Ḫâs*, en disant qu'ils sont les seuls à en avoir un qui soit sincère. Le *yettôde* est donc surtout employé, au Fouta, comme formule de salutation, et la plupart des individus sont définis par leur nom, suivi de celui de leur père : *Ahmadu Abdullay* « Ahmadou [fils de] Abdoullay ».

Quelquefois le deuxième nom est celui de la mère : *Galidyo Tabâra*, « Galâdyo [fils de] Tabâra » (sa mère). Cette coutume, qui date du temps où les droits se transmettaient en ligne utérine, est encore observée par quelques Peuls.

*
* *

Le marabout chargé, dans beaucoup de familles, de donner à l'enfant un nom coranique n'est pas entièrement libre dans le choix de ce nom. A chaque jour de

1. Des coutumes semblables se retrouvent chez les Ouolofs. Chez les *Fāl* originaires de l'ancien canton de *Ganar*, situé sur la rive droite du Sénégal, le premier fils s'appelle toujours *Amar*, en souvenir de leur ancêtre *Amar Fāl*, et la première fille, *Fârmata*.

2. Des familles du clan ouolof des *Wad* sont devenues toucouleures sous le nom de *Wan*. Les *Wan* du *Lâo* sont originaires du *Lawar* qui était une de ces provinces, que le royaume ouolof du Ouâlo avait autrefois sur la rive droite, dont les habitants furent chassés sur la rive gauche par les Maures.

3. Nous représentons par *ḫ*, *ḍ*, *ḍy*, les consonnes claquantes étudiées par M. E. Destaing, *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, tome XVI.

la semaine correspondent un certain nombre de noms, et le marabout doit choisir, parmi ceux du jour de la naissance.

La liste suivante servait de guide à un marabout toucouleur de Saint-Louis :

Dimanche,	*garçons*	Boubakar, Oumar, Ousman.
	filles	Kadidya, Maryama.
Lundi,	*garçons*	Mammadou, Ahmadou, Mâmadou, Ibrahima, Issaka, Yagouba.
	filles	Salamata, Ayssata, Ramata.
Mardi,	*garçons*	Moussa, Harouna, Younous, Houdi, Salifou.
	filles	Maymouna, Maryama.
Mercredi,	*garçons*	Dyibrillou, Mika'ilou, Saydou, Seydou, Dyakariou, Yaya, Issa.
	filles	Habsatou, Habsa, Salamata.
Jeudi,	*garçons*	Alhassan, Alhouseynou, Mouminou, Salifou.
	filles	Haoua, Houleymatou, Houleyma, Houley, Roggiyatou, Rogia, Rogi.
Vendredi,	*garçons*	Adama, Idrissa, Kalilou, So' ibou.
	filles	Kadidya, Aminata, Aminatou, Dyaminatou.
Samedi,	*garçons*	Abdoullay, Abdouraman, Abdoulkérim, Abdoulkérimou.
	filles	Fatimata, Dyénaba.

Le père est libre dans le choix du nom qu'il donne à son enfant. Il se laisse souvent guider par le désir, soit d'honorer un membre de sa famille en donnant son nom à l'enfant, soit de porter bonheur à celui-ci, en lui donnant le nom d'un personnage marquant.

Certains noms, d'un usage très fréquent, indiquent le rang de naissance de l'enfant. Ce sont : 1 *Diko*, 2 *Samba*, 3 *Demba*, 4 *Yéro*, 5 *Pâté*, pour les garçons et 1 *Diko*, 2 *Koumba*, 3 *Penda*, 4 *Tako*, 5 *Dâdo*, pour les filles.

La polygamie, la facilité et la fréquence des répudiations et des divorces permettant à l'homme d'avoir des enfants de plusieurs mères et à la femme d'en avoir de pères différents, c'est son rang parmi leurs propres enfants que le père ou la mère indiquent en donnant son nom de rang à leur enfant. Un père, ayant pour deuxième enfant, un fils, peut l'appeler *Samba*, et ce même enfant peut être *Demba* pour sa mère. Une femme ayant déjà des enfants, mariée à un homme qui n'en aurait pas encore, éviterait d'ailleurs, pour raisons de convenances, de donner son nom de rang à l'enfant qu'elle aurait de lui.

Quel que soit le nom d'un enfant, le nom de rang peut servir à indiquer son rang de naissance. *Ko Penda kâri.* « C'est la troisième enfant d'un tel (ou d'une telle) ».

Il est à remarquer que c'est à partir du deuxième enfant seulement, que le nom de rang indique le sexe.

Le même nom, *Diko* [1], peut être donné à l'aîné des enfants, quel que soit son sexe. Cependant, il est d'usage de réserver ce nom à la fille aînée, *Hammadi* ayant pris généralement la signification de « fils aîné ».

Samba et *Koumba* [2], qui équivalent à nos « Cadet » et « Cadette », sont les

1. *Dikkuru*, « le premier né » de l'homme ou des animaux... *rēdu dikkuru*, « la première grossesse », *Dikko*, « l'aîné », est, au Massina, un titre donné à ceux dont la famille exerce, ou a exercé, un commandement indépendant. *Diko* paraît être une forme affaiblie.

2. *Samba* a donné *Sambude* « suivre dans l'ordre de naissance »; *Samba sambi Hammadi*, « S. vient après H. » — *Kumba* a donné *Kumbâde* « avoir un deuxième enfant » ; *So debbo kumbîma gorko, ina wiye Samba*, « Si une femme a pour deuxième enfant un mâle il est dit S. ».

premiers noms de rang qui précisent le sexe et méritent de retenir l'attention.

Ces noms sont souvent pris dans le sens général de « l'homme » et « la femme ».

Ko Samba golli kala, Kumba nyâma.

Tout ce que l'homme a gagné par son travail, la femme le mange,

chantent les griots.

Un curieux dicton populaire vaut aussi d'être cité.

Kumba e humḫaldu.
So humḫilima, yimḫe kumḫiloma,
So humḫitima, yimḫe kumḫitoma.

En chantant pendant les loisirs que leur laissent les travaux domestiques, les femmes s'accompagnent souvent d'une courge en forme de concombre allongé, creuse et percée d'un trou à ses deux extrémités, que l'on nomme *humḫaldu*. La chanteuse, assise, tient le *humḫaldu* de la main gauche, elle en ferme l'orifice inférieur en l'appuyant sur sa cuisse ou l'ouvre en le soulevant; elle obtient de même, avec la paume de la main droite des alternatives d'ouverture et de fermeture de l'orifice supérieur. En combinant ces mouvements elle tire du *humḫaldu* des sons très sourds mais qui suffisent à soutenir le rythme du chant. *humḫilâde neḏḏo*, c'est chanter quelqu'un en s'accompagnant du *humḫaldu*, mais on ne chante que qui on aime et nous donnerons son vrai sens à ce dicton en le traduisant par :

La femme et le *humḫaldu*.
Si elle t'aime, on t'aimera,
Si elle cesse de t'aimer, on cessera de t'aimer.

Pris comme caractéristiques du sexe, ces deux noms, *Samba* et *Koumba*, peuvent aussi servir à désigner, par plaisanterie, les organes sexuels. Enfin, dans un dicton, nous trouvons les seins de la femme désignés d'un mot formé par redoublement de *kumba*.

kumbakumbali gawdédye [1].
ḏyonnyata suka,
kaḏata mawḏo ḏānâde.

Petits seins à l'auréole foncée,
[Qui] rendent rusé le jeune homme,
[Et] empêchent l'homme fait de dormir.

Dans les contes dont les héros sont un homme et une femme, ceux-ci sont habituellement appelés *Samba* et *Koumba*.

Les Peuls attribuent des qualités féminines au lièvre, pour sa ruse, à la gazelle, pour sa grâce et sa faiblesse, et ces deux animaux sont, dans les contes, les seuls à toujours être appelés *Koumba*.

Il est remarquable de voir un tel rôle joué par les noms des cadets et non par ceux des aînés.

Des indigènes peuvent aussi être connus par de simples surnoms (*sowôre*) qui leur ont été donnés quelquefois longtemps après leur naissance. Nous ne citerons que ceux qui indiquent une situation particulière dans la famille.

'âwdi, « la semence », est le surnom donné au fils unique ou dernier survivant de plusieurs enfants.

lalâde, « le tesson », est le surnom correspondant pour les filles.

La connaissance du vrai nom (*'inde*) est nécessaire à la réussite des opérations

1. On appelle *gawde* les gousses de l'arbre à tanin. Ce mot n'est mis ici que pour éveiller l'idée de la teinte de la peau tannée.

de magie ; on cache celui de l'enfant survivant afin de le soustraire aux maléfices.

Kodda, est le surnom du dernier-né.

*
* *

Chaque nom est « doublé » d'un *sowôre* particulier, petit nom d'amitié fréquemment employé, entre parents ou amis intimes, comme marque d'affection. Ces petits noms sont si bien fixés par l'usage que les indigènes répondent à leur appel comme à celui de leur nom.

Il n'est pas toujours possible de reconnaître la relation qui existe entre le nom et son *sowôre*.

Les noms d'origine peule, comme les noms de rang, ont des *sowôre* de même origine qui affectent souvent la forme de diminutifs de la classe *ngel*. Ceux des noms d'origine islamique sont quelquefois un surnom s'appliquant au personnage qui a illustré ce nom, quelquefois aussi le nom du père de ce personnage.

Ibrahîma a pour sowôre *Kalîloullay*, parce que *Khalîloullah* est un titre donné à Abraham dans le Coran (IV, 124). *'Afân* est le *sowôre* de *Ousman*, parce que le troisième Calife s'appelait 'Othman ibn 'Affân.

Nous donnons ici les *sowôre* des noms les plus usités.

Diko	*Afo* (l. aîné).
Samba	*Tyūlo, Batya* (plus usité chez les Peuls), *Seneyba* [1].
Demba	*Silli.*
Yéro	*Gadaïng.*
Pâté	*Poutel.*
Siré	*Dyalagi.*
'Ali	*Gyélel.*
Hammadi	*Nîli.*
Mahmoudou	*Dôro.*
Mammadou	*Dûdu.*
Ahmadou	*Baydi, Dyâdye.*
Mâlik	*nDyôgu.*
Seydou	*Kelle.*
Abdoullay	*Habiboullay.*
Ibrahîma	*Kalîloullay.*
Suleymâna	*Daoûda* (de Salomon, fils de David).
Boubakar	*Sidiki* (du premier Calife Abou Bakr as-Siddik).
Oumar	*Barsa.*
Ousman	*'Afân* (du troisième Calife 'Othman ibn 'Affân).
'Alîyou	*Badara* (le gendre du Prophète est connu des Musulmans indigènes sous le nom de 'Alîyou Badara, 'Ali de Bèdre).
Koumba	*mBourel* [2] (la meilleure).

1. Quelques tribus maures, depuis longtemps en contact avec les Peuls, leur ont emprunté le nom *Samba*, sous la forme *Sanba* صَنْبَ laquelle a donné le diminutif régulier *Seneyba*, quelquefois employé par les Toucouleurs.

2. *Mbourel* est vraisemblablement une forme affaiblie de *ḫur-el* « celle qui surpasse » (les autres), « la meilleure ». De même *Tako* paraît être une forme affaiblie de *Takk-o* « celle qui colle », qui n'est d'ailleurs pas usité, et *Diko* une forme affaiblie de *Dikk-o*.

Penda	*nDyabel* (celle qui a mauvais caractère).
Tako	*Dyibel.*
Dâdo	*Goulo* (celle qui est couverte de bijoux).
Oummou	*Molel* (la pouliche).
Houley	*Bôlo.*
Salmata, Sala	*Bôlel.*
Fâtimata	*Binta* (« la fille » (du Prophète)).
Aysatou, Aysata	*Tyubâḏo* (« la choisie », parce que 'Ayisah fut la seule femme que le Prophète épousa vierge).
Aminata	*Kolâḏo* (*kolâḏo Allā*), « celle en qui Dieu mit sa confiance » en la choisissant pour être mère du Prophète).
Hâwa	*Gafre* (« l'Aînée »).
Maryam	*Pôlel* [1] (la petite tourterelle).

Dans les familles où les noms sont fixés d'après une convention spéciale, chaque nom a également son *sowóre.*

Dans la famille des chefs du Lao que nous avons citée, les *sowôre* sont les suivants :

garçons	Mahmadou	*Hamat Kouro.*
	Ahmadou Moktar	*Ibra.*
	Biram	*Bayla.*
filles	Raki	*Fâtimata.*
	Kouro	*Bandel*, *Batouli.*
	Defa	*Penda.*

Il peut arriver qu'un fils, dénommé d'après cette convention, reçoive le même nom que son père. Mais le désigner par ce nom serait porter malheur au père et le faire mourir rapidement. On appelle alors le fils par le *sowôre* correspondant, et il ne peut porter son vrai nom qu'à la mort de son père. C'est ainsi que le chef actuel d'un canton du Lao, troisième fils d'un père lui-même troisième fils, s'appelle *Bayla* (fils de) *Biram*. Il aurait pu, à la mort de son père, porter son vrai nom, qui est *Biram*, mais, le père ayant vécu longtemps, l'habitude prise s'est maintenue et l'on a continué de l'appeler *Bayla.*

*
* *

Le nom est sujet à certaines interdictions.

Une femme ne doit appeler ou désigner par leur nom, ni son mari, ni son beau-père, et un usage moins général mais très répandu est qu'un homme ne doit ni appeler ni désigner sa belle-mère par son nom.

1. *Fón-du Maryama*, « l'oiseau de Marie », est un des noms de la tourterelle ; *fóndu Ardyenna*, « oiseau du Paradis », *fóndu Makka* « oiseau de la Mecque », sont des noms du pigeon domestique. On croit que ce sont des oiseaux « marabouts », cependant on les élève pour les manger. On « marie » ses pigeons. Quand un couple s'est formé, on prend le mâle et la femelle, on crache sur leur tête un peu de noix de kola et l'on dit :

mi humi dewgal môḏon.	J'ai lié votre mariage,
Alla e Annabidyo mūḏum.	[Au nom de] Dieu et de son Prophète,
lâwol nutâḏo Allā.	[Selon] la voie de l'Envoyé de Dieu,
Allā waḏ hēn ḫeyñgu e tyellal.	[Que] Dieu y mette postérité et santé.

On passe au cou de la pigeonne un collier de perles qu'on enlève aussitôt; puis on lâche le couple et l'on croit alors qu'il produit beaucoup.

Dans certaines familles, le nom de la belle-mère peut être prononcé par le gendre, le nom du mari ou du beau-père peut l'être par la femme, quand il s'agit de personnes étrangères à la famille, mais l'usage général est de ne jamais prononcer ces noms.

Le souci de respecter ces interdictions guide souvent dans le choix du nom à donner à l'enfant. C'est ainsi que si le père dénomme son fils d'après son propre père, la mère fera choix d'un autre nom ; elle pourrait aussi employer un simple surnom ou même le *sowôre* qui double le nom de son beau-père, car l'interdiction ne s'étend pas au *sowôre* qui double le nom.

Une femme peut appeler son mari par le *sowôre* correspondant à son nom, mais il est plus respectueux, partant plus conforme à l'usage, qu'elle emploie une autre appellation. Si le mari porte un titre, *tyērno* (marabout) par exemple, la femme en fera naturellement usage. Si elle a des enfants de lui, elle l'appellera *Bâba Kâri*, « Père d'un tel, » (ou d'une telle), l'aîné de leurs enfants.

Elle en use de même vis-à-vis de son beau-père et le mari vis-à-vis de sa belle-mère.

Pour quelqu'un de même nom que le mari ou le beau-père, la femme dira *tokora gorko'am* « homonyme de mon mari », *tokora 'csam* « homonyme de mon beau-père ». De même, le mari dira *tokora 'csam* pour une homonyme de sa belle-mère.

Ces interdictions ne sont pas des tabous ou, pour employer le terme peul, des *woḏa*. A ceux qui ne les observeraient pas, s'attacherait la même déconsidération qu'aux personnes impudiques ou de mauvaises mœurs; ils commettraient, en quelque sorte, une indécence ; on croit en outre qu'ils seraient punis le jour de la résurrection. La rupture d'un *woḏa* comporte une sanction plus rapide et celui qui l'aurait violé serait atteint soit dans sa personne, soit dans sa famille, ses serviteurs ou ses troupeaux.

Une croyance très répandue est même que l'observation rigoureuse de ces interdictions peut comporter une récompense. Si un homme n'a jamais, depuis son mariage, prononcé le nom de sa belle-mère et qu'il se trouve un jour exposé aux dangers d'un combat, on croit qu'il lui suffira de prononcer alors ce nom pour que les balles s'écartent de lui ou, si elles l'atteignent, ne lui fassent que des blessures sans gravité.

On croit aussi qu'en cas d'accouchement très difficile, il suffirait à la femme qui se serait toujours scrupuleusement interdit le nom de son beau-père, de le prononcer pour être aussitôt heureusement délivrée.

Ces interdictions ne sont observées ni par les Peuls païens ni par les Ouolofs, d'islamisation récente, et on leur attribue, au Fouta, une origine islamique. Sans doute doit-on y voir surtout l'indice d'une civilisation plus ancienne et plus policée.

COMMUNICATIONS

LES TRIBUS MOÏ DE L'INDOCHINE MÉRIDIONALE

Par M. H. Maitre (Paris).

Toute l'Indo-Chine méridionale, en dehors du couloir côtier d'Annam et de la vallée même du Mékong, est encore occupée par de nombreuses tribus sauvages que les Annamites appellent Moï et les Laotiens, Khas, synonymes qui signifient « sauvages, barbares ».

Jusqu'à ces dernières années, l'on ne savait que peu de choses sur l'état et l'histoire de ces familles ; la diversité infinie de leurs dialectes avait frappé les divers explorateurs mais aucune étude raisonnée n'avait été faite pour essayer de synthétiser leurs caractères communs; l'administrateur Odend'hal fut l'un des premiers à recueillir des vocabulaires et des notes ethnographiques que M. Cabaton groupa, et d'où il tira une classification provisoire des tribus moï. Cette classification, basée sur l'étude des dialectes, est extrêmement commode et répond, de plus, à des conséquences historiques. Dans l'état actuel de nos connaissances, elle est, certes, la seule possible.

M. Cabaton divise les tribus moï en deux grandes familles : la première est composée des tribus dont le dialecte est le plus largement pourvu de mots malayo-polynésiens ; la seconde se subdivise en deux groupes : *a*) dialectes occidentaux où l'on constate le plus grand nombre de mots apparentés au khmer; *b*) dialectes de l'Est, où l'élément khmer est moins considérable.

Les tribus qui appartiennent à la première famille forment un peuplement compact, étendu en arrière de l'Annam, du Binh-thuân au Binh-dinh ; ce peuplement s'agglomère autour de deux familles très importantes, les Jarai et les Radé peuplant, la première, le grand Plateau qui a pris leur nom, et la seconde, le Plateau du Darlac ; les cantons montagneux, qui séparent ces terrasses du couloir côtier d'Annam, sont peuplés de nombreuses autres tribus parlant également, pour la plupart, des dialectes similaires, fortement imprégnés de mots malayo-polynésiens.

Les tribus du premier groupe de la seconde famille occupent l'hinterland de la Cochinchine, une partie de celui du Binh-thuân, celui du Cambodge jusqu'à la terrasse de séparation des moyennes Sé Khong et Sé San ; les principales familles qui forment ce groupe sont les Che-Ma du moyen Donnai, les Stieng de la haute Cochinchine, les Mnong qui occupent tout l'hinterland des provinces cambodgiennes de Thbong-Khmum, Kratié et Sambor, les Brao et les Tiom-Poueun, qui habitent entre Sé San et Sé Khong.

Enfin, les tribus du second groupe s'étendent au Nord des deux premières familles ; les Bahnar se rencontrent sur le moyen Kr. Bla, branche supérieure de la Sé San ; les Sedang, farouches guerriers insoumis, tiennent toute la région mon-

tagneuse en arrière du Qu. ngai et du Qu. nam; les Halang, les Kaseng, les Alak, les Boloven, les Ta Hoï occupent tout le Nord de l'hinterland où ils sont limitrophes des Laotiens; ceux-ci, en maint endroit, les ont d'ailleurs pénétrés, s'alliant avec les indigènes et formant ainsi une race mixte que l'on rencontre, de plus en plus, dans tout le bassin de la Sé Bang-hien et dans celui de la Sé Don.

Si la première famille est caractérisée par l'abondance des mots malayo-polynésiens de son vocabulaire, si le premier groupe de la deuxième famille se distingue par l'abondance des éléments khmers, l'on peut dire que le second groupe représente le noyau moï le plus rapproché du type primitif; restés à l'abri, dans leurs montagnes, des invasions qui ont submergé et déformé leurs voisins du Sud, ces Moï du centre Annam représententent, à l'heure actuelle, le type le plus pur relativement, le plus voisin du type primitif. C'est donc en eux qu'il faut rechercher ce qu'était cette race d'aborigènes à laquelle, en des jours très anciens, ont dû appartenir tous les Moï de l'Indo-Chine sud-centrale avant de subir les transformations profondes dont nous ne pouvons que constater les résultats.

Il faut étudier l'histoire indochinoise entière pour se rendre compte du sort de ces tribus aborigènes qui, à l'origine des temps historiques, peuplaient de leurs hordes sauvages, les solitudes boisées de l'Indochine méridionale; à cette époque, les plaines de Cochinchine n'avaient point encore émergé des eaux et les glacis de l'hinterland formaient les rivages de l'Indochine. En ces contrées en voie de transformations, vivaient, sans doute déjà, des aborigènes clairsemés et sauvages, à peine sortis de l'âge de pierre dont l'on a retrouvé les traces en plusieurs points de la haute Cochinchine, du Cambodge et de l'hinterland. Sans liens politiques, ces populations étaient à la merci de la première invasion; elle se produisit sous forme de tribus arrivées de l'Inde, qui se répandirent de part et d'autre du Mékong jusqu'aux contreforts de la chaîne annamitique; ces nouveaux venus se mêlèrent aux aborigènes, formant des principautés sous la domination de chefs plus ou moins puissants.

Vers le début de l'ère chrétienne, se produisit une seconde invasion, arrivée probablement de la péninsule malaise; déjà façonné par la civilisation hindoue, les nouveaux venus se superposèrent aux tribus déjà installées, formant l'embryon de ce royaume, qui nous est connu sous le nom chinois de Fou-nan. Il ne nous appartient pas d'entrer ici dans des détails sur l'histoire si mal connue de cet état primitif. Nous nous bornerons à dire que, vers le IIIe siècle de notre ère, il forme un royaume important, agglomération des principautés primitives soumises à un noyau central.

En même temps, s'est formé, sur la côte d'Annam, un autre empire qui va, lui aussi, jouer, dans l'histoire de la péninsule, un rôle prépondérant — le royaume de Champa. Cet état est celui de ces famenx Cham, pirates et écumeurs incorrigibles, de race malaise, qui, vers la fin du IIe siècle de notre ère, se massent en un royaume turbulent connu sous le nom chinois de Lin-Yi. A la suite de guerres plus ou moins heureuses contre les marches chinoises, qui occupaient encore l'Annam central, le Lin-Yi devint un important royaume, qui étend sa domination sur certaines peuplades sauvages de la chaîne et de l'hinterland; ce joug, qui devait durer des siècles, transforma ces tribus, les métissa, modifiant profondément leur dialecte primitif, et ce sont elles qui forment aujourd'hui la première famille linguistique, celle dont le dialecte est justement mélangé d'éléments malayo-polynésiens.

Dans le Cambodge actuel, le Fou-nan s'est transformé; l'un des états feudataires a confisqué à son profit le trône et cet état, qui est celui des Kamoujas, — les Cambodgiens primitifs —, va devenir le Tchen-la des Chinois, qui est le royaume khmer.

Pénétrées de ce côté par ce puissant royaume, les populations moï de l'hinterland vont subir une tranformation analogue à celle qui a déformé les tribus Jarai et Radé et former le premier groupe de la seconde famille — groupe au lexique imprégné d'éléments khmers.

Seules, les tribus du centre Annam, plus belliqueuses, mieux défendues par les difficultés d'accès de leur zone montagneuse, vont échapper en grande partie à ces influences extérieures, conservant, dans une pureté relative, leur dialecte primitif; le type fondamental de ce second groupe est la turbulente famille des Sedang, aujourd'hui encore insoumise, belliqueuse, réfugiée en d'inaccessibles repaires au cœur de la race montagneuse qui s'étend en arrière du Qu. ngai et du Qu. nam.

DE L'ÉTAT DE L'ETHNOGRAPHIE INDOCHINOISE

Par M. J. Harmand (Paris).

Quand on compare les relations de voyages et les observations des Anglais dans le nord-ouest et l'ouest de l'Indochine, avec celles des Français dans la vallée du Mékhong et dans la chaîne annamite, on s'aperçoit que les uns et les autres, ne connaissant pas réciproquement leurs travaux, donnent comme des particularités locales, circonscrites à un groupe de tribus ou à une seule tribu, et tout à fait caractéristiques, des usages sociaux ou religieux, des superstitions, des mutilations, des ornements, des instruments, des armes, qui ont au contraire une extension considérable. En réalité, l'Indochine apparaît aujourd'hui comme un vaste ensemble ethnographique qu'il conviendrait d'étudier dans sa généralité.

On peut dire que depuis une trentaine d'années nos connaissances sur ces populations primitives de l'Indochine n'ont guère progressé, et que les voyageurs, à part quelques détails nouveaux, se bornent à répéter, en d'autres termes, ce que leurs prédécesseurs avaient déjà révélé sur elles. Ils apportent des impressions toujours intéressantes ou « amusantes », dénotant plus de bonne volonté que de préparation et qui ne nous font pas avancer d'un pas vers la solution des problèmes les plus essentiels. Les Anglais ont tenté des essais de synthèse qui sont prématurés et qui resteront stériles, notamment en prenant seulement comme base les populations de l'Assam, du Haut Brahmapoutre, du Manipour, du Ténasserim, les Tchins et Katchins, les Karens, etc.

Nulle part, on peut le dire, l'anthropométrie n'a fait une faillite aussi complète qu'en Indochine. Il est trop tard pour ce genre d'études et ces peuples sont trop hétérogènes. On a consacré beaucoup de temps à les mensurer par quarts de millimètres et à comparer les « indices » les plus bizarres, sans qu'on puisse constater à quoi nous ont conduits ces recherches en des tribus où l'on trouve côte à côte des grands et des petits, des clairs et des foncés, des glabres et des barbus, des dolichocéphales et des hyperbrachycéphales, etc.., La vérité, c'est que pour tenter de débrouiller ce chaos, il faut faire appel à toutes les sciences, à l'anthropologie, à l'ethnographie proprement dite, à la linguistique et à la philologie, à la sociologie, et peut-être surtout aux méthodes modernes de la psychologie. Aujourd'hui, pour arriver à des résultats utiles, il serait nécessaire d'entreprendre ces études suivant un plan coordonné, d'après des données qui seraient, autant que possible, comparables entre elles, des questionnaires capables de servir de guide et de soutien aux voyageurs, en englobant dans le programme des populations même extérieures à la presqu'île indochinoise, car il est certain, sans parler du sud-ouest chinois, que les Dayaks de Bornéo, par exemple, présentent avec les sauvages indochinois, au point de vue instrumental en particulier, les analogies les plus frappantes.

Il semble que notre jeune Institut trouverait là une occasion d'affirmer son utilité et de conquérir la place à laquelle il doit légitimement prétendre, en essayant d'établir une enquête scientifique, par entente avec les observateurs anglais et hollandais. Je n'ignore point du tout les difficultés, nombreuses et de plus d'une sorte, d'une pareille entreprise. Mais il vaudrait pourtant la peine de la tenter, et je demande qu'au moins le Bureau veuille bien réfléchir à cette proposition.

DESSINS RUPESTRES D'ESPAGNE

Par M. l'abbé H. Breuil (Paris).

M. Breuil expose les résultats de plusieurs années de recherches dans diverses parties de l'Espagne : tandis que la région Cantabrique continue de la manière la plus étroite la région archéologique du S.-O. de la France, avec ses dix-huit cavernes à dessins et peintures toutes semblables à celles de notre pays, et, — les fouilles réalisées dans les provinces de Santander le démontrent, — œuvre des mêmes populations aurignaciennes, solutréennes et magdaléniennes, le reste de l'Espagne n'a livré jusqu'à présent presque que des peintures sur roches abritées.

Ces peintures se distribuent dans l'état actuel des recherches, en deux régions : l'une orientale, comprenant Cogul (Lérida), Calapata (Téruel), Albarracin (Téruel), Ayora (Valence), Alpera (Albacete), présente un ensemble de figures d'animaux très artistiques, associés généralement à des personnages humains de style naturaliste, chasseurs tirant de l'arc, danseurs ornés de plumes, et dames vêtues de robes collantes. On n'y peut noter qu'un petit nombre de signes conventionnels, à Cogul et à Alpera, qui sont superposés à l'ensemble précédent. Ce dernier, par son art animalier, se relie à l'art magdalénien français et cantabrique, dont il se distingue par la conception de vrais tableaux et par la multitude des personnages humains..

Le second groupe, méridional et occidental, va du sud de la Murcie à l'Estramadure septentrional : il comprend les localités de Lubrin (Alméria), Velez Blanco (Alméria) (quatres roches distinctes), Jimena (Jaen), Fuencaliente (Ciudad Real) (quatre roches séparées), Garcibuey (Salamanca), et Las Batuecas (Salamanca, vingt roches peintes dans une seule vallée). La solidarité de tout cet ensemble est certaine, mais les vestiges qu'on y découvre appartiennent à divers moments. Parmi les figures les plus reculées de ce groupe, on doit placer les petites chèvres à cornes vues de face des Batuecas, puis les cerfs et les chèvres à cornes vus de profil, souvent déjà géométrisés ; ensuite se développent une foule de signes conventionnels, ou schématiques, où la figure humaine joue un rôle important, ainsi que des signes pectiformes, stelliformes, ramiformes, alphabétiformes, et des points et taches alignés.

Cet ensemble a le plus étroit rapport avec les peintures sur galets du Mas d'Azil (Ariège), œuvre d'une population qui ne dérive pas des Magdaleniens artistes, bien qu'elle lui succède immédiatement.

Très probablement les fresques d'Andalousie et d'Estramadure sont en grande partie l'œuvre de la population azilienne dans sa région d'origine, avant la migration vers le nord sous la poussée des premiers néolithiques.

Mais si l'on doit admettre cette origine pour la majorité des fresques de cette région, on doit aussi admettre que cet art schématisé, soit dans les régions méridionales, soit en Portugal, ne s'est pas totalement éteint avec l'arrivée des néolithiques, car à Fuencaliente et à Velez Blanco, on trouve peinte l'image de certaines idoles que M. Siret a découvertes sculptées en os et albâtre dans les stations du vieux néolithique.

ANALYSES ET NOTICES

Wentz (W. J. Evans), *The fairy-faith in celtic countries*, 8°, 524 pages, 1 pl., Londres et Oxford, Frowde, Oxford University Press, 12 sh. 6 d.

Ce livre est certainement l'un des plus curieux que j'aie lus depuis longtemps, non seulement pour l'intérêt des matériaux inédits qui s'y trouvent publiés, mais pour l'attitude mentale de l'auteur. M. Wentz *croit* aux Fées et en général à tout l'ensemble de doctrines qui caractérisent le « féérisme » celtique, en le différenciant des doctrines animistes courantes chez les demi-civilisés et les populations rurales de l'Europe centrale et slave. Il a parcouru, pour son enquête, l'Irlande, l'Ecosse, l'île de Man, le pays de Galles, la Cornouailles, la Bretagne, etc., a reçu de toutes sortes d'individus des « témoignages » et des « contrôles », puis, ces documents nouveaux et ceux déjà connus en littérature, il les a passés au crible des explications théoriques courantes : la théorie des Pygmées, la théorie « magique » animiste générale et, dans la quatrième section, les théories dites scientifiques : matérialiste, pathologique, oneirique, psychico-spiritiste — pour conclure : « la croyance celtique aux fées et aux pays des fées est *scientifique* » c'est-à-dire répond à une réalité, que seuls peuvent percevoir des individus ou des groupes particulièrement doués.

Ce « monde des fées », comme on sait, comprend des localités précises, telles que le « monde d'outre-tombe » où se rendirent Bran et d'autres héros ; il y vit des populations divines et semi-divines ; et au tout se rattache une doctrine coordonnée de « renaissance », sinon de réincarnation au sens strict du terme. Selon M. Wentz, l'archéologie prouverait l'existence réelle du tout, et par choc en retour, la foi aux fées et au « féérisme » permet d'interpréter normalement le sens des dolmens, menhirs, alignements, etc., les restes de certains cultes, l'attitude des prêtres et moines chrétiens.

Je me sens un peu bête, inférieur même, de ne pouvoir suivre aussi loin M. Wentz ; d'ailleurs le savant, et qui doute par état, se sent mal à l'aise en présence d'un croyant, aux interprétations toujours rectilignes et absolues : je vois, heureusement, que les amis de l'auteur, MM. Le Braz, Dottin, Loth, A. Lang, etc., ont éprouvé la même sensation que moi, et s'en expliquent dans leurs « Introductions ». Mais ceci à part, il reste que ce volume est une mine précieuse de faits inédits, de légendes étiologiques surtout, et de plus constitue un document de premier ordre pour qui désire étudier mieux, connaître à fond la psychologie collective et individuelle des populations dites celtiques. Le grand reproche que je ferai à l'auteur, c'est qu'il ne s'est même pas préoccupé des deux problèmes fondamentaux : 1° comment, sous l'influence d'un choc extérieur, se forme un récit ; et 2° quelle est, dans les divers cas précis, la durée et la force de résistance de de la mémoire collective. Ce qu'il y a de réel, c'est que les chemins de fer et les routes ont partout détruit la croyance aux fées et aux esprits surnaturels.

A. van Gennep.

* * *

H. Lemonnier, *L'art français au temps de Louis XIV* (1661-1690), Hachette, 1911.

On ne s'étonnera pas de lire dans la *Revue d'Ethnographie* des analyses d'ouvrages qui traitent non seulement de l'art des demi-civilisés d'autrefois ou d'aujourd'hui, mais aussi de l art moderne. La méthode comparative, dont l'ethnographie fait un emploi si judicieux, a une valeur générale, et, appliquée aux périodes artistiques que l'on est trop enclin à étudier au point de vue strictement esthétique ou historique, elle renouvelle l'histoire de l'art.

Le récent volume que M. Lemonnier a consacré à l'art français du XVIIe siècle

ajoute une preuve de plus à celles que j'ai accumulées ailleurs (1), où, renonçant à la méthode traditionnelle, qui ne veut étudier que des périodes déterminées, l'œuvre des artistes ou des écoles, je me suis efforcé de dégager de l'évolution de l'art, des temps les plus anciens à nos jours, les lois qui le régissent, les rythmes qui l'obligent à repasser par les mêmes phases, à certaines époques séparées les unes des autres dans le temps et dans l'espace. C'est ainsi que l'idéalisme crée au ve siècle grec des formes semblables à celles du XIIIe siècle chrétien; que le réalisme naissant des IVe et XIVe siècles s'exaspère aux temps hellénistiques et au XVe siècle. Mais une oscillation s'établit entre ces deux formules : au réalisme du XVe siècle succède aux XVIe-XVIIe siècles une nouvelle période d'idéalisme, comme l'art néo-attique et archaïsant avait combattu dans la Grèce finissante le naturalisme pergaménien.

On devra donc trouver dans l'art français du XVIIe siècle des tendances artistiques semblables à celles des ve et XIIIe siècles. La lecture de l'ouvrage de M. L. confirme ce que l'étude comparée des autres périodes d'art nous permettait de supposer *a priori*. Entre ces trois périodes d'idéalisme, la ressemblance est indéniable, et l'auteur lui-même s'en est aperçu quand il a noté cette « simple coïncidence d'idées, mais assez significative...; une sorte d'instinct qui, ramenant les solitaires de Port Royal à l'abstraction de la foi, les ramenait en même temps à l'art idéal du XIIIe siècle » (p. 152).

Au XVIIe siècle, tous les sujets ne sont pas également dignes de tenter l'artiste; il y en a même qui sont considérés comme indignes. Dans l'*histoire*, seule l'histoire ancienne l'inspire, profane ou sacrée, et c'est sous les oripeaux de l'allégorie qu'il déguisera les événements contemporains (p. 146) : « il faut, dit Félibien, par des compositions allégoriques, savoir couvrir sous le voile de la fable les vertus des grands hommes... » C'est ainsi que procédaient les Grecs idéalistes du ve siècle qui, sous le couvert de la légende, chantaient les exploits des vainqueurs de Marathon et de Salamine; qui reconnaissaient dans les Thésée, les Héraklès, les Grecs mythiques des frontons et des métopes, luttant contre les monstres, les Amazones ou les Troyens, leurs aïeux qui avaient combattu le Barbare pour leur liberté; c'est ainsi encore que les imagiers du XIIIe siècle ne faisaient figurer dans la cathédrale que les héros symbolisant quelques grandes victoires chrétiennes, Charlemagne, Godefroy de Bouillon.

Éliminant l'accidentel, l'individuel, on ne retient que ce qui dans la nature et dans l'homme est universel, aussi bien en plastique qu'en littérature. On a souvent remarqué combien l'idéal d'un Corneille, d'un Racine se rapproche de celui des Grecs du ve siècle, à propos duquel M. Pottier constate : « Dans l'ordre artistique et plastique, ce sont des entités et des types, comme en littérature les personnages de Corneille et de Molière sont des entités morales » (Gaz. des Beaux-Arts, 1902, I, p. 225).

Le *portrait* existe au XVIIe siècle, parce qu'il a compté auparavant trop d'illustres représentants pour être négligé; mais il occupe un rang nettement inférieur (p. 147) dans la hiérarchie des genres : le Grec du ve siècle n'idéalisait-il pas ses modèles, laissant le réalisme des traits individuels aux peintres de vases plus modestes, et le Périklès de Crésilas ne ressemble-t-il pas à quelque dieu? Le *paysage* simple, les scènes de la *vie courante* sont proscrits de part et d'autre (p. 149). L'*enfant*, petit homme, sans rien de la naïveté et des formes gauches de son âge, que connaissent les ve et XIIIe siècles, reparaît; les jansénistes « ne voulaient pas qu'on peignit l'Enfant Jésus ou le petit Saint-Jean avec la naïveté de leur âge, puisqu'ils eurent « le jugement et la raison parfaite devant la naissance » (p. 152). La *douleur* n'existe pas, et il ne faut pas montrer le Christ accablé sous le poids de sa croix, « puisqu'il est mort volontairement, en Dieu plus qu'en homme » (ibid.). Les héros ont des traits d'une noble *beauté* (p. 166), et la laideur qui détruit l'harmonie est réservée aux êtres inférieurs ; si par hasard quelque personnage vulgaire est beau, on en cherche une explication! « Le jeune garçon qui porte un plat a un air plus noble que n'ont d'ordinaire les valets. Le Titien a apparemment peint cette tête d'après un garçon qui était hors du commun... » Ainsi, aux ve et XIIIe siè-

(1) *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, Paris, Laurens, 1912. T. I, *Les méthodes archéologiques;* t. III, *Les rythmes artistiques*.

cles, les visages étaient empreints d'un calme parfait, même dans les circonstances les plus douloureuses; la laideur ne les défigurait pas, mais ils étaient d'une beauté divine; et le réalisme des traits, les émotions, étaient réservés aux êtres de conditions inférieures par leur naissance ou leurs actions.

Qu'est-ce qui distinguera donc les types les uns des autres, puisqu'ils ne se différencient pas par leurs traits? ce seront, comme jadis, les attitudes, les formules consacrées, et l'on en revient à un art mathématique. On critique, en 1695, dans un tableau envoyé par un pensionnaire de l'Ecole de Rome, le fleuve représenté debout, « car l'on ne met jamais un fleuve en pied que quand il court après Aréthuse » (p. 156). On aboutit à un symbolisme analogue à ceux des ve et xiiie siècles, « à une ingéniosité, à une subtilité dans l'emploi du symbole, où chaque personnage, chaque geste, chaque objet, même le paysage, sont remplis d'intentions » (p. 246). Dans cet art abstrait, c'est le règne du nombre, et si au ve Polyclète avait créé son canon de proportions, si au xiiie, le nombre gouvernait la cathédrale, au xviie, on est l'esclave des proportions, et « tout le monde mesure, analyse, divise et subdivise, le compas à la main » (p. 164.)

Mais on peut constater dans une même époque des tendances différentes et même contradictoires. Dans la Grèce du ve siècle, si l'idéalisme régnait en maître dans la plastique, un courant de réalisme, qui devait triompher au ive et aux temps des diadoques, entraînait l'art industriel, toujours plus libre, vers la représentation des individus, des races, des passions... Il en est ainsi encore au xviie siècle. On ramène le dessin à l'abstraction antique; mais les coloristes réclament la liberté de peindre la nature telle qu'ils la voient; il y a des hommes qui suivent leur instinct d'artiste plus que les doctrines (p. 206) et c'est la querelle du dessin et de la couleur qui s'engage (p. 177). Ce réalisme explique le *goût chinois* (p. 206). Dans l'art grec, le réalisme latent du ve s. avait fait irruption dans toutes les branches de l'art, lorsque l'on fut fatigué de l'idéalisme vieilli; et, après le xviie siècle idéaliste, cette source d'inspiration plus fraîche donna naissance à l'art du xviiie siècle qui, dans son ensemble, marqua un retour vers la nature, vers la vérité et retrouva les mêmes accents que l'art réaliste des hellénistiques ou du xve siècle.....

L'art froid et compassé de Louis XIV ne peut certes égaler la beauté de ceux auxquels nous l'avons comparé, qui, eux, sont des créations spontanées et sincères, au sortir des périodes de formation; il est trop réfléchi, trop conscient pour émouvoir; il est aussi éloigné de la fraîcheur d'inspiration du xiiie siècle qu'une œuvre classicisante d'Hadrien l'est de son prototype du ve siècle grec; il n'en est pas moins vrai qu'il y a similitudes de tendances à toutes ces époques, se manifestant de façon semblable.

W. Deonna.

* * *

Henri Rolin, juge au tribunal et professeur à l'Université de Bruxelles : *Prolégomènes à la science du droit. Esquisse d'une sociologie juridique.* Un vol. in-8° de XII-167 p., Bruxelles, Emile Bruylant et Paris, Alcan, 1911.

Dans cette sorte de cours d'introduction à l'étude du droit très différent d'ailleurs des traités « d'encyclopédie » si répandus en Belgique, l'auteur veut offrir aux étudiants une vue d'ensemble capable de les éclairer et de les diriger dans leurs recherches et leurs classifications des premières notions de technique juridique. Ce que M. Rolin appelle sociologie juridique c'est l'étude des adaptations mentales des hommes vivant en société destinées à lutter, au moyen de la contrainte, contre certaines « inadaptations » des mêmes hommes. La réalité sociale qu'on appelle *le droit* se résout suivant lui en « faits psychiques » ou « états de conscience »; les déterminer et découvrir l'ordre dans lequel ils s'enchaînent, tel est le problème qui forme l'objet de son livre. L'existence du droit, écrit-il, tient essentiellement au fait, que dans toute société humaine, une partie des individus qui la composent (les *sujets*) possèdent certaines structures mentales plus ou moins stables, et qu'une autre partie des individus composant la même société (les *chefs*) possèdent certaines structures mentales, correspondantes aux premières et plus ou moins stables, elles aussi. Analysant ces deux espèces de structures, il trouve que dans l'esprit des sujets, sont « continuellement

associés en séries : 1° la représentation de faits ou de situations pouvant donner lieu à un conflit entre les individus ; 2° des motifs poussant à agir en divers sens et parmi eux la crainte des sanctions légales ; 3° la volition d'agir conformément à la prescription du droit. Dans l'esprit des chefs d'autre part sont continuellement associés en séries : 1° la représentation d'actes contraires à cette prescription ; 2° le désir d'appliquer au contrevenant les sanctions légales ; 3° la volition de les appliquer ». M. Rolin a jugé commode d'exprimer au moyen de lettres les séries dont il vient de constater l'existence. Il désigne par les lettres A B C et X Y Z, les séries qui sont propres aux « sujets » et aux « agents de l'autorité ». A. représente l'image de la situation dans laquelle se trouve le « sujet ». B. indique le motif ou les motifs qui le poussent à agir conformément à la loi. B se décompose le plus souvent en plusieurs motifs: b1, b2, b3: ... bj ; ce dernier est le motif juridique ; on désigne par b^{I}, b^{II}, b^{III} les motifs qui sollicitent la volonté en sens contraire. C représente la volition amenant l'acte conforme à la loi. D'autre part, X représente l'image de l'infraction dans l'esprit de l'agent de l'autorité ; Y le motif juridique qui l'incite à appliquer la loi ; Z la volition amenant l'application de la sanction. Cette sociologie juridique repose, comme on le voit, sur un schéma psychologique très élémentaire. L'art de la législation — la *politique législative* — consiste surtout à mesurer l'effet psychologique des sanctions légales. Je cite encore sur ce point notre auteur : « C'est un dosage subtil, un calcul de la force respective des motifs qui luttent dans l'esprit des sujets. Il faut que, chez le plus grand nombre possible de ceux-ci, la force totale des motifs qui poussent à agir légalement soit plus grande que la force totale des motifs qui poussent à agir illégalement. Il faut que b 1 + b 2 + b 3 ... + bj soit plus grand que $b^{I} + b^{II} + b^{III}$. Tel est le rapport à réaliser », p. 131. M. Rolin tire de ces théories quelques conséquences au point de vue de l'enseignement du droit qu'il considère comme ayant pour but essentiel de former la structure mentale des chefs et qu'il ramène ainsi, suivant son expression favorite, à un simple *dressage*. Rapprochant des inadaptés repressifs les inadaptés civils l'auteur voudrait que l'on dressât des statistiques civiles à l'imitation des statistiques criminelles, en étudiant scientifiquement les causes des procès civils, comme on étudie les causes de la criminalité.

E. Burle.

* * *

Jules Harmand. — *Domination et colonisation.* — Paris, E. Flammarion (Bibliothèque de philosophie scientifique), 1910, 370 pages, in-18 jésus, 3 fr. 50.

Parmi les auteurs qui ont traité des principes de colonisation, les uns sont des théoriciens ayant des idées générales mais manquant d'expérience, les autres sont des empiriques qui ont vu les colonies mais n'y ont récolté que des impressions locales et manquent de vues d'ensemble : aussi la plupart des ouvrages consacrés à cette matière pèchent-ils le plus souvent par un de leurs côtés. Rares sont les écrivains qui, munis d'une haute culture et doués d'un esprit supérieur, ont pu asseoir des théories bien conçues sur les bases solides d'une longue et vaste documentation personnelle. Or c'est là le cas de M. Jules Harmand, et c'est pourquoi son livre occupe une situation à part au milieu des œuvres du même genre et doit s'y placer au premier rang. Bien que, avec une louable franchise, l'auteur nous avertisse que ses observations directes ont porté presque uniquement sur les pays d'Asie et que c'est au problème de la colonisation asiatique que se rapporte avant tout son ouvrage, celui-ci n'en demeure pas moins le meilleur des précis de politique coloniale qui aient paru durant ces dernières années. Dicté par un jugement très sain, complètement exempt d'idées toutes faites, faisant face résolument aux nécessités sans se laisser jamais égarer par la magie des mots, ce livre se recommande de lui-même au public éclairé auquel il est destiné.

Ainsi que le montre l'auteur, notre faible natalité, notre situation continentale, la nature et le climat de nos possessions lointaines, le fait qu'elles sont peuplées d'indigènes nombreux fort éloignés de notre mentalité, font que ces possession ne sont pas, ne peuvent ni ne doivent être, des colonies à proprement parler : exception faite de l'Afrique du Nord — et encore seu-

lement en partie —, ce sont des « dominations ». Créées à grands frais par la métropole, elles doivent servir à la métropole, mais celle-ci ne doit pas vivre à leurs dépens. Pour que le but soit atteint, il est nécessaire que ces « dominations » soient considérées comme des dépendances, mais non comme des parties intégrantes de la patrie métropolitaine, qu'elles aient chacune une vie propre et une situation forte, qu'elles se suffisent à elles-mêmes au double point de vue économique et militaire ; et, pour cela, il leur faut une organisation autonome, distincte de celle de la métropole, mais il convient de réserver le principe de la souveraineté de celle-ci, car il serait très mauvais d'appliquer le principe du *self government* à nos dominations : ce principe peut convenir à des colonies vraies, composées de citoyens de la mère-patrie ; il ne peut convenir à des possessions peuplées, en immense majorité, de sujets appartenant à des races étrangères, et l'auteur établit très justement une distinction fondamentale entre le *self-government* et l'autonomie administrative. Le régime qu'il préconise est résumé par lui sous cette formule : *la plus grande somme d'indépendance administrative, économique et financière qui soit compatible avec la plus grande dépendance politique possible*.

L'organisation des dominations doit être basée sur les conditions spéciales de chacune d'elles et tenir le plus grand compte des sociétés et des institutions indigènes. L'auteur se trouve amené ainsi à étudier ces sociétés et ces institutions et à préconiser leur développement selon leurs lois propres, en dehors de toute doctrine d'assimilation, dans l'intérêt bien entendu de la métropole et de ses possessions, intérêt qui — il le démontre avec une puissance et une lucidité remarquables — se confond, dans la réalisation, avec l'intérêt vrai des populations autochtones. Je signale à ce propos cet axiome : « L'on ne peut élever des noirs ou des jaunes dans la hiérarchie sociale et politique que par une certaine accélération de leur marche et non par une déviation du chemin ancestral qu'ils ont parcouru ». Et cet autre : « Dans les dominations tropicales..., le vrai colon, c'est l'indigène, et le grand colonisateur, c'est l'Etat ». Je recommande aussi tout particulièrement la lecture des pages 158 à 164, expliquant et définissant la vraie politique d'association, et celle des pages 170 à 174, montrant les dangers de cette politique mal comprise et mal appliquée.

L'analyse de ce livre serait au reste une besogne vaine : on ne peut condenser en quelques mots 360 pages dans lesquelles n'entre pas une ligne inutile. C'est un livre qu'il faut lire, et lire d'un bout à l'autre ; on n'y a d'ailleurs aucune peine, car, dès qu'on a commencé de le feuilleter, on se sent pris par un tel intérêt que l'on va d'une traite jusqu'au bout. L'ouvrage de M. Harmand est un exposé de fortes doctrines objectives, une œuvre de haute et saine sociologie, qui nous change heureusement des creuses phraséologies et du pathos sentimental auxquels on nous a trop habitués en matière de politique coloniale.

M. Delafosse.

* * *

Capitaine O. Meynier. *L'Afrique noire.* — Paris, Ernest Flammarion, 1911, 328 pages in-18, 24 illustrations, 3 fr. 50.

Le capitaine Meynier a voulu, dans son récent ouvrage, faire de l'ethnographie et de la sociologie pratiques, en ce sens qu'il a cherché à étudier les aptitudes sociales des divers peuples africains afin d'en dégager les principes que, selon les régions, devront appliquer les nations européennes amenées à vivre en contact avec les Noirs. On ne peut que louer son intention ; on doit louer aussi l'effort considérable qu'il a réalisé pour condenser en un volume une étude embrassant la géographie sociale, l'histoire de la civilisation et l'avenir de toutes les familles ethniques de l'Afrique noire. La manière dont il a traité son sujet mérite également les plus vifs éloges, avec, ça et là cependant, quelques légères critiques dans le domaine des faits exposés.

Je dois dire tout d'abord que l'auteur m'a paru avoir tenu la parole qu'il nous donne dans sa préface, lorsqu'il nous avertit qu'il écartera toute induction *a priori* : son système est bien et logiquement déductif ; il est en même temps objectif, ce qui est rare chez les écrivains traitant de races et de pays étrangers. J'ajouterai que le livre est écrit simplement et que sa lecture est agréable et facile, ce qui n'est pas non plus un mérite banal.

Passons à l'analyse de l'ouvrage. La première partie (Géographie Sociale) nous

donne d'abord une synthèse géographique du continent africain, concise et bien conduite, puis un chapitre sur les conditions d'habitabilité des diverses régions, un autre sur les races de l'Afrique — que l'auteur distingue à grands traits en berbère, arabe, peule, noire proprement dite, hottentote et boschiman, et enfin européenne. Peut-être dans ce dernier chapitre, comme dans d'autres d'ailleurs, M. Meynier a-t-il trop facilement confondu les Peuls avec les Toucouleurs, attribuant aux premiers certaines qualités et un rôle historique qu'il serait plus exact de réserver aux seconds : la communauté du langage ne suffit pas à justifier la confusion de deux peuples dont chacun a des origines multiples, mais dont le premier seul peut prétendre à un rattachement avec la race blanche. Le chapitre IV (Considérations générales sur la race noire), dénué de tout esprit de parti et de toute prétention, est à retenir en entier.

La deuxième partie est intitulée « Histoire de la civilisation des peuples noirs ». L'auteur a pensé avec raison que le meilleur moyen de pénétrer la mentalité noire était d'étudier la civilisation qu'elle a enfantée à travers les âges et il a tenté la tâche fort ardue de retracer l'histoire de cette civilisation ; l'esquisse qu'il nous donne est généralement exacte : s'il y a quelques ombres légères au tableau, c'est qu'une tâche pareille est, je crois, au-dessus des forces d'un seul homme et qu'il conviendrait pour le moment de la diviser en un grand nombre de tâches partielles, à chacune desquelles s'attellerait un spécialiste de chacune des parties du continent africain; lorsqu'on aura une série de bonnes monographies locales, quelque esprit de large envergure pourra entreprendre la synthèse historique des civilisations africaines, mais la date à laquelle pourra être réalisée cette synthèse m'apparaît comme lointaine encore. Quoi qu'il en soit, l'essai du capitaine Meynier, qui représente, en outre d'une expérience personnelle très vaste, une somme considérable de recherches et de travail, est, dans son ensemble, fort remarquable. Quelques points de détail me semblent avancés un peu à la légère : par exemple le rattachement aux Hyksos de l'origine des Berbères (l'auteur cite d'ailleurs simplement cette théorie, sans dire qu'il la fasse sienne) et la possibilité de voir les ancêtres des Peuls dans les colons débarqués par Hannon sur la côte atlantique (p. 66) : quel qu'ait été le développement de la marine punique, je ne vois pas le vaisseau carthaginois capable de transporter un nombre d'émigrants tel que, moins de mille ans plus tard, leurs descendants aient pu être répandus de l'Océan au Niger ; de plus, je me permettrai de faire observer que, en admettant — ce qui n'est pas prouvé — que Hannon ait atteint le cap Mesurado, c'est seulement sur la côte marocaine qu'il fonda des établissements; ensuite, s'il est exact que des traditions — d'ailleurs relativement récentes — donnent comme ancêtre aux Peuls du Fouta-Diallon un nommé « Acoubatos » ou plutôt *Okoubata* ou *Okouba* (pour Okba) et le font venir en Afrique par mer, elles le font vivre non, pas au temps de Hannon, mais sous le khalife Omar, et le font aborder, non sur la côte de l'Atlantique, mais sur celle de la Mer Rouge, au Sinaï : ce soi-disant ancêtre en effet n'est autre que Okba-ben-Amir, l'un des compagnons de Amrou, le conquérant arabe de l'Egypte (voir à ce sujet deux textes arabes publiés, avec une traduction assez mauvaise et souvent erronée, dans le n° d'avril-juin 1909 de la *Revue des études ethnographiques et sociologiques*). Plus loin (p. 67), M. Meynier dit qu'il est hors de doute que le voyage des cinq Nasamons aboutit sur le Niger : pour ma part, j'en doute beaucoup, et je serais tenté de placer beaucoup plus à l'Est le pays des négrilles qui fut le terminus de ce voyage. J'avoue aussi ne pas très bien saisir ce que l'auteur entend par ces « hommes rouges » (p. 74 et *passim*) qui auraient civilisé l'Afrique du Nord et parmi lesquels il range les anciens Garamantes, qui étaient de simples Berbères, et les Soninké actuels, qui ne sont autres que des Nègres vrais partout où ils ne sont pas mélangés avec des Maures. M. Meynier est-il bien sûr que le premier contact d'une civilisation étrangère avec les sociétés indigènes de l'Afrique australe et de la forêt équatoriale ait eu son origine en Europe (p. 79) ? Je ne sais où il a pris qu'El-Bekri ait parcouru la vallée du Niger (p. 81) : cet écrivain a utilisé plusieurs récits de voyageurs, mais il n'a pas visité personnellement le Soudan. Il est regrettable d'autre part qu'à côté d'autorités d'une incontestable valeur, comme Henri Barth et Nachtigal, le capitaine Meynier utilise, pour appuyer ses restitutions historiques, des travaux aussi discutables au point de vue scientifique que ceux de

MM. Félix Dubois et Desplagnes. Je ne reviendrai pas ici sur ce que j'ai dit ailleurs au sujet de l'emplacement de Ghana : je crois avoir suffisamment démontré, dans un ouvrage récent (*Haut-Sénégal-Niger : le Pays, les Peuples, les Langues, l'Histoire, les Civilisations*), que cet emplacement ne peut être cherché ailleurs que dans la région de Oualata, tandis que celui de Mali doit se situer près de Niamina et non loin de la rive gauche du Niger. L'autorité des souverains de Ghana ne semble pas avoir atteint le Niger, sauf du côté de Ras-el-Ma, et la fondation de Dienné (p. 83), ne peut leur être attribuée ; tout au plus peut-on la rattacher aux migrations occasionnées par les perturbations que subit cet Etat. Quant aux soi-disant « *Sousous*, venus du Sud-Egypte », c'étaient tout simplement les Soninké de *Sosso* (dans le Kaniaga, au Nord de Bamako et à hauteur de Sansanding), qui conquirent Ghana sur d'autres Soninké, non pas au XIe siècle, mais en 1203, sous le commandement de leur chef Soumangourou Kanté. Je suis étonné de voir rééditée (p. 84) une erreur de M. Desplagnes que le lieutenant Marc avait cependant réfutée dans son *Pays Mossi* (confusion de l'*oganè* du golfe de Bénin, dont ont parlé les Portugais, avec un soi-disant *hogon*, institution spéciale aux Habbé ou Tombo). L'une des conclusions de la page 90, « les Noirs proprement dits n'ont pu fonder aucune société stable jusqu'au moment où ils ont pris le contact de races supérieures », me paraît fort sujette à caution : l'auteur lui-même l'a contredite, quelques pages plus haut, en parlant de la civilisation des Mossi, auxquels il serait bien difficile de refuser le caractère de « Noirs proprement dits ». Les Almoravides, dont M. Meynier exagère sans doute un peu les conquêtes soudanaises, ne sortaient pas du pays d'Aoudaghost (p. 93), dont ils durent s'emparer par la force, mais bien de la province la plus sud-occidentale de la Mauritanie. Il me paraît bien osé de faire des Tibbou des Berbères au même titre que les Touareg (même page). Plus loin (p. 95), l'auteur fait une confusion évidente entre le « Faran-soura » ou chef du Faran-sora (province septentrionale du Mali) et les héros du clan sorko des *Faran*, dont M. Dupuis-Yakouba a recueilli l'histoire légendaire.

Il me semble que le capitaine Meynier, à la remorque de M. Félix Dubois, a attribué, dans la fondation et le développement de l'empire de Gao, une place beaucoup trop importante aux Songaï, qui ne furent jamais à la tête des affaires de l'Etat, lequel fut commandé successivement par des Berbères puis par des Soninké ; seule, la langue songaï atteignit une extension considérable, due surtout à son extrême simplicité et au fait qu'elle était l'idiome des navigateurs du Moyen-Niger. Quant à l'architecture de Dienné, il est bien prouvé qu'elle est d'origine marocaine et ne doit rien aux Songaï. Par ailleurs, l'auteur a peut-être accordé un peu trop de poids aux apports civilisateurs des Berbères et pas assez aux efforts originaux de la race noire, mais il me paraît avoir bien vu et bien montré la supériorité des résultats dus à l'influence berbère sur ceux dus à l'influence arabe. Certains courants de migration indiqués par M. Meynier me laissent perplexe, par exemple celui des Oulmidden, qui seraient venus, d'après lui, au XVIIe siècle du Sud-Marocain vers le Niger : j'avais toujours cru qu'au XVIIe siècle les Oulmidden occupaient déjà depuis fort longtemps leur pays actuel à l'est de Gao (p. 111). Plus loin (chap. V), l'auteur attribue aux Peuls une action guerrière qui fut à peu près exclusivement l'œuvre de Toucouleurs originaires du Fouta Sénégalais : ces derniers dominèrent, comme élément dirigeant sinon comme nombre, dans la fondation de l'empire soi-disant peul de Sokoto, et ils agirent presque seuls, souvent au détriment des Peuls et contre ces derniers (notamment au Massina), dans la constitution de l'empire créé par un des leurs, le célèbre El-hadj-Omar.

Les trois dernières parties de l'ouvrage (Européens et Noirs — Mise en valeur de l'Afrique pas les Européens. — Relèvement de la race noire) m'ont semblé des plus intéressantes, et les conclusions de l'auteur, logiquement amenées, sont à retenir et à prendre en considération. Si je me suis permis de relever — dans la seule partie qui me soit réellement familière : la formation et l'histoire des peuples de l'Afrique Occidentale — quelques erreurs de détail, c'est précisément parce que l'ensemble de l'ouvrage m'est apparu comme tout à fait digne d'être lu par quiconque s'intéresse à l'étude des sociétés africaines. Je recommande particulièrement la lecture des pages 207 à 253, qui traitent comparativement des méthodes de colonisation employées en Afrique par

les diverses nations européennes (Portugais, Boers, Anglais, Français, Belges et Allemands), concluant en faveur des seules méthodes anglaise et française.

M. Delafosse.

* * *

A. Dupuis-Yakouba, *Les Gow ou chasseurs du Niger*, avec une préface de M. Delafosse. Paris, 1911, E. Leroux, VIII-303 p. in-8° et une carte.

Dans une île, entre deux bras du Niger, au sud-ouest de Tonbouktou, habite une population de chasseurs, les Gow, qui parlent songhaï et qui ont conservé une série de légendes où il est difficile de démêler la part historique. Ces légendes ont cependant trait à des chefs, mais c'est le merveilleux qui domine. Grâce à un long séjour à Tonbouktou, devenu pour lui une seconde patrie, M. Dupuis, connu par les indigènes sous le nom de Yakouba, et à qui l'on doit un manuel songhaï, en collaboration avec Mgr Hacquard [1], a recueilli le texte de ces légendes et les publie aujourd'hui avec une traduction où il aurait pu, aux dépens de l'élégance, suivre de plus près l'original.

Les héros de ces légendes ont un véritable caractère mythologique. Dans la première, Mousa, comme d'autres personnages des traditions d'Europe et d'Asie, naît d'une jeune fille surprise pendant son sommeil par un djinn [2]. Il apprend des djinns toutes sortes de sortilèges, et le chef des Gow, Kouroudyé, abdique en sa faveur. Il défend à ses sujets de manger dans la brousse, car ses sortilèges seraient détruits. Ils obéissent jusqu'à ce que Ndermabé, dont nous ne connaissons pas l'origine, les pousse à la désobéissance. Il lutte de sortilèges avec Mousa et celui-ci ne triomphe que grâce à sa fille.

1. *Manuel de la langue soñgay*, Paris, 1897. in-12. Sur dix textes que renferme la chrestomathie, huit sont des traductions. Cf. mon compte rendu dans la *Revue des Traditions populaires*, 1898, p. 510-511.

2. Cf. sur ces naissances miraculeuses, H. de Charencey, *Le folk-lore dans les deux Mondes*, Paris, 1894, in-8°, ch. v, *Lucina sine concubitu*, p. 121-256 ; A. van Gennep, *Religions, mœurs et légendes*, première série, Paris, 1908, in-12, p. 14-26 ; Saintyves (Nourry), *Les vierges-mères et les naissances miraculeuses*, Paris, 1908, in-12

Le combat de Mousa avec le Hira vient ensuite : ce dernier est un buffle redoutable et invulnérable qui triomphe de Kouroudyé, de son fils Moti et d'autres Gow. Les femmes essaient de remplacer leurs maris, mais elles ne peuvent soutenir la vue de Hira, excepté Meynsata, fille de Kamankiri, que Mousa avait demandée en mariage : elle est secourue par lui. Le Hira est frappé après une transformation en divers animaux. Après une dispute où Mousa et Meynsata font l'épreuve de leurs forces, tous deux rentrent au village et se marient.

Dans le troisième récit, un Hira terrorise successivement divers villages, disparaissant quand un héros se met à sa recherche, jusqu'à ce qu'il arrive à celui de Mousa. Celui-ci entre en lutte avec le Hira, sans que leurs transformations puissent mettre fin au combat. On peut se demander si nous n'avons pas là un souvenir arabe : Mousa se transforme en mouche, le Hira en tourterelle, Mousa en aiguille, le Hira en fil qui entre dans le trou de l'aiguille ; Mousa en alène, le Hira en manche de l'alène ; Mousa en petit oiseau, le Hira en épervier ; enfin Mousa redevient un Gow et s'envole chez lui. Dans un conte des *Mille et une Nuits* [1], la princesse, qui vient délivrer le second qalender, change un de ses cheveux en épée et fend en deux le génie transformé en lion : celui-ci devient un scorpion, la princesse un serpent ; le scorpion se change en vautour, le serpent en aigle ; le vautour en chat noir, l'aigle en loup gris ; le chat noir en une grenade que l'aigle enlève et brise ; le génie se réfugie dans un des grains que picore l'aigle devenu coq, mais un d'eux lui échappe, tombe dans un bassin et devient un poisson ; le coq se change en un poisson plus gros ; enfin ils se transforment tous deux en tourbillons de feu et finissent par se consumer mutuellement.

Ces séries se trouvent dans d'autres contes dont quelques-uns dérivent évidemment des *Mille et une Nuits*. Ainsi, dans un conte égyptien moderne, *Moḥammed l'Avisé* [2], le héros en lutte avec le sorcier maghribin,

1. *Le Portefaix et les filles*, éd. du Qaire, 4 v. in-8°, 1302 hég., t. I, p. 38-39.

2. Spitta-bey, *Contes arabes modernes*, Leipzig, 1883, in-8°, n. I, p. 8.

son maître, se change en oiseau, le sorcier en milan; l'oiseau devient une grenade, le Maghribin l'achète; la grenade éclate et tombe à terre, le sorcier se transforme en un coq pour picorer les grains, mais celui où était Moḥammed se change tout d'un coup en poignard et lui coupe le cou. Un conte des Hoouârah du Maroc nous montre l'élève d'un sorcier juif se transformant en poisson, le maître en filet; le poisson en oiseau, le maître en faucon, l'oiseau devient un anneau que la fille du roi passe à son doigt; le juif reprend sa forme et réclame son anneau qui se change en grenade dont les grains se répandent à terre. Le maître se transforme en un coq pour les picorer; l'un d'eux lui échappe, se change en couteau et le tue [1]. Un autre conte arabe du Maroc est à peu près semblable; l'élève sorcier, en lutte avec le Juif son maître, se transforme en poisson, en couteau, en pigeon, en grenade et son adversaire en filet, en faucon et en coq qui picore les grains de grenade dont le dernier se change en pierre, s'élève en l'air, tombe sur lui et l'écrase [2].

J'ai mentionné spécialement les contes arabes qui ont pu être connus, par voie orale, des Songhaï, mais cette donnée existe encore dans d'autres littératures; ainsi dans le conte indien de *Sir Bumble* [3]; dans les contes kalmuk de Siddhi Kur [4]; dans le recueil turc des *Quarante Vizirs* [5]; en albanais : *Les diables dupés* [6]; en roumain : *Le diable et son écolier* [7]; chez les Slaves du Sud; *Le serviteur* [8]; en danois : *Les exploits de Svend* [1]; en norvégien : *Le fermier Westhersky* [2]; en gaélique d'Écosse : *Le fidèle Gruagech, fils du roi d'Eiriun* [3]; en France, dans le Berry [4] et dans le Limousin : *Le sorcier sourcier* [5]; en Italie, dans les *Nuits de Straparole*, VIIIe nuit, fab. V : *Denis, apprenti de maistre Lactanee, tailleur, ne tient compte d'apprendre son métier de tailleur, mais bien la secrete science de son maître; grande haine entre eux à ceste occasion; enfin Denis dévore son maistre, puis espouse Violante, fille du roy* [6]. Un seul trait est commun avec la légende gow : le changement des deux ennemis en oiseaux [7].

Toutefois le Hira demeure invulnérable : la fille de Mousa elle-même échoue. Les génies-divins qu'il consulte prétendent ne rien savoir. Menacés de mort, ils révèlent que le Hira ne pourra être tué que si on se procure quatre poils de sa queue, ce qui ne peut réussir qu'avec l'aide d'un éléphant femelle. Or un des Gow a précisément pour amie une éléphante femelle qui se transforme en jeune Hira et obtient facilement les poils en question. Dès lors le Hira est égorgé aisément.

Mousa figure dans le récit suivant, mais les principaux personnages sont Kélikélimabé et Kélimabé. La première partie présente une ressemblance singulière avec le début du conte égyptien des *Deux Frères* [8]. Tous les détails s'y retrouvent : l'amour de la femme de l'aîné pour le cadet, la résis-

1. Stumme et Socin, *Der arabische Dialekt der Hoouara*, Leipzig, 1894, in-4°, p. 55-57, 166-168.

2. Socin, *Zum arabischen Dialekt von Marocco*, Leipzig, 1893, grand in-8°, conte I, p. 134-159.

3. Steel et Temple, *Wide awake stories*, Bombay, 1884, in-12, p. 5-16.

4. Jülg, *Kalamuckische Märchen*, Leipzig, 1866, in-8°, p. 1-5.

5. Behrnauer, *Die Vierzig Veziere*, Leipzig, 1851, in-8°, 18e récit de la reine, p. 195-198; Gibb. *The history of the Forty Veziers*, Londres, 1886, in-8°, 23e récit de la reine; version en tatar de Qazan : Abd en Naṣir, *Qërq Vezir*, Qazan, 1896, in-8°, p. 156-157.

6. Dozon, *Contes populaires albanais*, Paris, 1881, in-18, p. 164-137.

7. Schott, *Walachische Märchen*, Stuttgart, 1845, in-8°, p. 193-199.

8. Krauss, *Sagen und Märchen der Süd-Slaven*, Leipzig, 1884, 2 v. in-8°, t. II, p. 243-245.

1. Thorpe, *Yule-tide Stories*, Londres, 1853, in-8°, p. 336 et suivantes.

2. Dasent, *Popular tales from the Norse*, Edinbourg, 1888, in-8°, p. 285-295.

3. Campbell, *Popular tales of West Highlands* Londres, 1890, 4 v. in-8°, t. II, p. 424-450.

4. Laisnel de la Salle, *Le Berry*, t. I, Paris, 1900, petit in-8°, p. 132-184.

5. Rocher, *Contes limousins*, Paris, s. d. in 18 jés., p. 58-65.

6. *Les facétieuses nuits*, trad. J. Louveau et P. de Larivey. Paris, 1857, 2 v. pet. in-8°. t. II, p. 152-163.

7. Cf. aussi Clouston, *Poetical Tales and Fictions*, Edinbourg, 1887, 2 v. in-8°, t. I, p. 413-439; Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, t. V, Liège, 1901, p. 199-200.

8. Cf. F. Lenormant, *Les Premières Civilisations*, Paris, 1874, 2 v. in-12, p. 375-401; H. Husson, *La Chaîne Traditionnelle*, Paris, 1874, in-12, p. 78-102; Maspéro, *Contes égyptiens*, Paris, 1882, pet. in-8°, p. 3-528; Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, Paris, s. 3, 2 v. in-8°, t. I, p. LVI-LXVII.

tance opposée par ce dernier, les calomnies près du mari, la fureur de celui-ci, la mutilation de l'innocent accusé injustement; dans le conte égyptien, c'est lui-même qui se mutile, tandis que dans la légende songhaï, c'est son frère qui se venge ainsi de lui. Ici s'arrêtent les ressemblances : la suite du conte égyptien, et particulièrement les renaissances de Bitiou en taureau, en perséa jusqu'à sa réincarnation, la punition de la femme du second frère manque absolument. C'est Kélimabé qui quitte le pays; Kélikélimabé se met à sa recherche ; en route, il est contraint d'épouser la fille d'un chef et recouvre sa virilité grâce au pied d'un Hira que les Gow ont tué et qu'il a apporté au village sans être devancé par un oiseau. Il a alors un enfant à qui il donne le nom de Kélimabé et reprend la recherche de son frère. Ici reparaissent les héros des premiers récits : Mousa, le chef des Gow, réunit ses meilleurs compagnons qui jurent de ramener son frère. Néanmoins, ils sont mis en fuite par une femme des génies que Kalimabé a épousée au cours de sa route. Mousa seul, avec l'aide de sa femme Meynsata, parvient à s'en rendre maître et à ramener Kélimabé qu'il réconcilie avec son frère de qui la première femme est tuée.

Un des personnages secondaires de la seconde histoire, Sanou Mandigné, est le héros du troisième récit. Après la mort de son père qui a laissé une lance d'or à ses fils, il est chargé par son frère aîné, Djigueré Mandigné, de chasser pour nourrir sa famille. Un jour, il épargne par pitié un éléphant femelle, mais un mâle qu'il a blessé s'enfuit en emportant la lance d'or à Koka, d'où jamais un Gow n'a pu revenir indemne. Son frère l'oblige, malgré les démarches de Mousa et des Gow, à aller à la recherche de l'objet précieux. Il part avec ses talismans et son bonnet magique. L'éléphant femelle, devenue son amie, l'aide à endormir les habitants de Koka ; il reprend la lance de son père, tue une rivale de son amie, s'envole vers sa maison où il peut constater la fidélité de sa femme.

Quelques-uns des héros des récits précédents reparaissent dans celui de Kamankiri Ndana, qui semble être une suite de contes indépendants, car il continue après la mort du principal personnage. Les animaux, craignant de périr sous les coups de ce grand chasseur, tiennent conseil. Sur l'avis du lièvre, ils vont se cacher à Méma dans une plaine au milieu de la forêt, et, sûrs de ne plus être découverts par les Gow, ils cherchent un moyen de faire périr Kamankiri. L'éléphant propose que l'un d'eux se transforme en jeune fille, aille séduire leur ennemi et le leur amène désarmé. On écarte la hyène, le singe et le chat pour choisir le buffle. Celui-ci, sous l'apparence d'une jeune fille très jolie, nommée Yari Koita, soulève l'admiration sur son passage. Elle refuse de s'arrêter dans la ville de Kélikélimabé, de Moti, etc., et arrive dans celle de Kamankiri qui s'éprend d'elle et l'épouse. La fille du chasseur, Meynsata (dans les récits précédents, elle est fille de Mousa) reconnaît l'artifice, mais son père ne la croit pas et la maltraite. Le buffle déguisé arrache ses secrets à Kamankiri ; il apprend les diverses métamorphoses par lesquelles celui-ci peut échapper à ses ennemis en se transformant en termitière, en arbre, en herbe et en mare. Yari-Koita le détermine ensuite à aller voir sa famille; elle le détourne de prendre ses armes naturelles et surnaturelles; sa lance, son arc, son javelot empoisonné, son sabre, sa hache, son bracelet, son bonnet magique, son vêtement de guerre couvert d'amulettes et le livre ainsi désarmé aux animaux. En vain, il cherche à leurs échapper en se transformant successivement en termitière, en arbre, en herbe, en mare : Yari-Koita leur révèle ses métamorphoses. Au moment d'être pris par ses ennemis, il leur échappe en se changeant en bague et va se cacher dans la poche d'un muezzin. Sa fille Meynsata, qui a deviné la perfidie de sa belle-mère, se munit des armes naturelles et surnaturelles de son père, fait un grand carnage des animaux, puis rend à Kamankiri sa forme naturelle. Quand il meurt, il lui fait jurer de n'épouser que celui qui pourra tendre son arc de fer [1]. Tous les chefs des Gow, même Mousa, échouent : seul, Moti, réussit à briser cet arc et un autre en fer. Il se vante ensuite de n'avoir ni lance, ni arc, ni javelot, mais de tuer par son seul contact et par sa voix. L'histoire de Kamankiri est naturellement terminée, mais le récit continue par les luttes d'adresse entre Moti et sa femme Meynsata jusqu'au

1. Cf. l'épreuve imposée par Pénélope aux prétendants (*Odyssée*, XXI) et l'arc envoyé à Cambyse en manière de défi par les Ethiopiens Macrobes (Hérodote III, 12).

moment où le premier, changeant ses bracelets en animaux, les charge de la maltraiter jusqu'à ce qu'elle se repente et reconnaisse la supériorité de son mari.

Le sujet du conte de Mamma Yari Sambadjo est le récit de la lutte des populations, Gow compris, contre une hyène qui ravageait les environs de Djenné. La sorcellerie est encore ici un auxiliaire. Toutefois, il est évident qu'il y a une lacune ou que deux récits différents ont été juxtaposés. Dans la première partie, un orphelin, après avoir consulté ses idoles (*Korté* = ses fétiches?) demande quatre poils de la queue de la hyène pour en délivrer le pays, comme dans un conte précédent : *Mousa et un autre Hira* (p. 72-75). Il n'est plus question ensuite de l'orphelin. Les populations s'adressent à Mousa qui envoie plusieurs de ses compagnons, à commencer par son prédécesseur Kourouyori, même les héros des légendes précédentes, Kélimabi, Kélikélimabé, Ndermabé, qui se sont fait enterrer pour surprendre la hyène, et ne lui échappent qu'en se transformant en aiguille, en fil et en brin d'herbe. Elle n'est vaincue que grâce à Mamma-Yari.

Le dernier récit est l'histoire d'un Gow, Misandé-Sambadjo, dont un *Miney* (sorte de grosse antilope) a tué le père. Il oblige sa mère à le mettre au monde et, à peine né, il égale un appétit les enfants plus âgés que lui. Piqué par les reproches de ceux-ci qu'il maltraite, il part avec les esclaves de son père pour le venger et, après diverses aventures, il avale le Miney qui l'avale à son tour et ce duel bizarre continue jusqu'à ce que la biche, ne pouvant sortir du corps de son adversaire, finit par mourir dans son ventre et est transformée par lui en termitière.

C'est, comme on le voit, non une suite de récits indépendants, mais un ensemble où nous retrouvons, tantôt au premier plan, tantôt au second, les mêmes personnages. Autant qu'on en peut juger, le fonds est indigène, encore qu'on y puisse aisément reconnaître des éléments étrangers que j'ai signalés en passant : le début du conte des *Deux Frères* le bonnet qui rend invisible (comme la Tarnkappe ou le casque de Hadès), et nommément des traits musulmans : la lutte des métamorphoses, l'épisode du muezzin, le serment par Dieu et son Prophète (p. 289) et jusqu'au nom de Mousa. Il est à remarquer aussi que, dans le conte de Sandou Mandigné (p. 114) quelques vers sont donnés dans un dialecte mandé, à côté du texte songhaï : or, nous ne rencontrons rien d'analogue dans ce que nous connaissons des traditions des Mandé. D'un autre côté, ce cycle n'a aucun rapport avec celui de Farong, roi de Gao, recueilli chez les pêcheurs Sorko qui auraient fait partie du peuple Songhaï. Nous en devons également la traduction à M. Dupuis [1].

Le problème des origines se pose donc et l'on doit souhaiter que l'auteur qui, mieux que personne, est à même de connaître les traditions des populations du Moyen Niger continue l'œuvre si bien commencée et recueille de nouvelles collections, aussi importantes que celle-ci pour l'étude linguistique, sociologique et peut-être ethnographique de ces tribus.

René Basset.

* * *

Rev. J. Roscoe, *The Baganda, an account of their native customs and beliefs*; in-8°, 547 p., 81 fig., Londres, Macmillan, 1911, 15 sh.

Ce volume continue dignement la belle série de monographies ethnographiques éditée par Macmillan : la vie des Baganda y est décrite jusque dans les moindres détails, avec un souci d'exactitude dont les publications antérieures du Rev. J. Roscoe témoignaient déjà. La table des matières est très détaillée ; le contenu de chaque paragraphe est indiqué par une manchette, excellent procédé renouvelé du XVIIIe siècle, et un index détaillé termine le volume, de sorte qu'il est aisé de s'y reconnaître vite dans la masse formidable des petits détails. Les chapitres II (enfance, puberté), III (mariage), IV (maladies et funérailles), les rites du couronnement du roi, d'entrée dans une nouvelle maison, de départ à la guerre et de retour de la bataille, etc., me donnent des preuves nouvelles en faveur de mon schéma des Rites de Passage. La suite logique des rites est telle, jusque dans le détail, que l'exigeait la théorie générale et je prétends, maintenant que deux années m'ont fourni sans cesse des confirmations

1. Desplagnes, *Le Plateau central nigérien*, Paris, 1907, in-8°, p. 383-450.

nouvelles, que le schéma en question a la valeur d'une véritable *loi sociologique*, puisque sa formule permet de *prévoir* les phénomènes isolés et leurs rapports.

Autant les rites sont bien exposés, autant les techniques (chap. IX) le sont peu : il manque toutes sortes de petits détails importants : ainsi, il est difficile de se rendre compte exactement du fonctionnement des soufflets et de les catégoriser (378 sq.); la poterie et le rang social exact des potiers, qui semblent former une sorte de caste industrielle et sacrée à la fois (p. 401 sq.), comme chez certaines populations du Congo belge auraient dû être étudiés plus minutieusement; on aurait aimé plus de détails aussi sur la fabrication des boucliers et sur la vannerie. Mais cette critique faite, il reste que ce livre compte parmi les meilleures monographies de la vie religieuse et sociale d'une population nègre. Le chapitre XVII contient une douzaine de légendes et contes, et une collection de dictons et proverbes. Puis viennent des tableaux anthropologiques. Pour les généalogies, le Rév. Roscoe a appliqué la méthode de Rivers. Deux plans reproduisent la capitale de l'Ouganda et l'enceinte royale.

A. VAN GENNEP.

*
* *

ISMAEL HAMET. — *Chroniques de la Mauritanie Sénégalaise. Nacer Eddine* (Texte arabe, traduction et notice). — Paris, E. Leroux, 1911, 276 et 104 pages in-8°.

M. Théveniaut, étant administrateur du cercle des Trarza en Mauritanie, réussit à recueillir plusieurs manuscrits d'ouvrages inédits composés par différents lettrés du pays. M. Ismaël Hamet, interprète principal à l'état-major de l'armée, auquel furent remis ces manuscrits, s'en est servi pour publier un très intéressant volume qu'il a intitulé *Chroniques de la Mauritanie Sénégalaise*. Les documents rapportés par M. Théveniaut sont : 1° une longue lettre de Cheikh Sidi Mohammed-ben-Cheikh-Ahmed, relatant ce qui a été écrit sur l'histoire des familles berbères et arabes de Mauritanie et fournissant plusieurs renseignements curieux sur cette histoire ; 2° une biographie, par Oualid Ed-Deïmâni, d'un héros nommé Nacer Eddine, saint personnage qui vivait vers le milieu du XVIIe siècle ; 3° un opuscule intitulé « les caractères des Zouaïa », dont l'auteur, Mohammed Saïd El-Yeddali, traite de l'organisation et de la vie des *Zouaïa* ou marabouts; 4° un livre généalogique des tribus berbères et arabes de Mauritanie, par Oualid Ed-Deïmâni; 5° une note de Cheikh Saad Bouh sur les explorations tentées en Mauritanie par les Européens à la fin du XIXe siècle. Un sixième manuscrit, traitant « des perfections des saints Tachomcha », a été laissé de côté comme n'intéressant que l'hagiographie musulmane.

Dans leur ensemble, ces divers opuscules se rapportent à l'histoire des tribus mauritaniennes d'origine berbère et principalement à celles des tribus maraboutiques ou *zouaïa* dites *Tachomcha*, dont la plus importante est celle des Oulad-Deïmân ; les renseignements fournis sont postérieurs au déclin de la puissance politique des Almoravides dans le voisinage du Soudan, c'est-à-dire au XIIIe siècle de notre ère, époque à laquelle les Noirs rejetèrent les Berbères dans l'Adrar; la période étudiée par les auteurs des manuscrits s'étend surtout du XVIIe siècle à nos jours : vers 1620, sous le commandement de Nacer Eddine, les Berbères musulmans firent la guerre sainte aux Noirs demeurés ou redevenus païens du Fouta et du Diolof et établirent sur eux leur domination au moins morale; cependant les Beni-Hassân ou Arabes Meghâfra (Oulad-Maghfar) s'étaient avancés jusqu'à l'Adrar et la guerre ne tarda pas à éclater entre eux et les Berbères des tribus maraboutiques (Tachomcha, Lemtouna, Tadjakant, etc.); après la mort de Nacer Eddine, les Berbères, affaiblis par des divisions intestines, furent définitivement vaincus par les Beni-Hassân, qui devinrent les maîtres du pays dont l'ensemble forme la Mauritanie actuelle, assujettissant les *Zouaïa* ou marabouts d'origine berbère, tout en leur témoignant des égards à condition que ces derniers ne prissent plus jamais les armes, même pour défendre leurs propres biens (1670 environ). Depuis ce temps jusqu'à maintenant, la société mauritanienne se compose de cinq classes distinctes : les *Beni-Hassân*, d'origine arabe, forment la classe des guerriers; les *Zouaïa*, presque tous d'origine berbère quoique se prétendant de descendance himyarite, constituent la classe des marabouts et sont regardés comme nobles au même titre que les

guerriers, bien que ne détenant pas le pouvoir; les autres classes sont : les *Zenaga*, tributaires blancs d'origine berbère pour la plupart, ce qui explique le terme de *Zenaga* par lequel ils sont communément désignés; les *Harratîn* ou serfs d'origine nègre et enfin les esclaves noirs proprement dits.

Des renseignements contenus dans les documents rapportés par M. Théveniaut et d'observations recueillies auprès de divers auteurs arabes et français, M. Ismaël Hamet a tiré les éléments d'une *Notice sur la Mauritanie* qui forme, avec l'introduction, la première partie de l'ouvrage (101 pages) et qui traite succinctement de la géographie et de l'histoire, puis, de façon plus détaillée, de l'état social, des ressources naturelles et du commerce, de la condition morale et intellectuelle des indigènes; le chapitre consacré à l'état social est particulièrement intéressant, se rapportant à des populations sur lesquelles nous sommes aussi peu documentés : l'auteur y démontre fort bien qu'au Sahara, les centres commerciaux mis à part, les riches sont toujours nomades et les pauvres sédentaires, sans distinction de race. La notice se termine par un chapitre de lexicologie où l'auteur rectifie avec discernement plusieurs étymologies et orthographes courantes, mais fautives, l'étymologie du nom des Touareg entre autres.

Ensuite figure un index (53 pages), en français et en arabe, des noms propres contenus dans les textes; cet index ne renferme malheureusement aucun renvoi aux pages à consulter et ne peut servir qu'à fixer la transcription orthographique des noms cités.

La seconde partie de l'ouvrage se compose d'une excellente traduction des cinq opuscules dont j'ai donné plus haut la liste (122 pages) et la troisième partie renferme le texte arabe des mêmes documents (104 pages).

Par ses publications antérieures et notamment ses articles de la *Revue du Monde Musulman*, M. Ismaël Hamet nous avait déjà fourni une abondante documentation sur la société maure du Sahara méridional : son récent ouvrage complète, de manière très heureuse, cette documentation.

M. Delafosse.

* * *

Père J. Calloc'h. — *Vocabulaire français-sango et sango-français* (langue commerciale de l'Oubangui-Chari), précédé d'un abrégé grammatical. — Paris, Geuthner, 1911, VIII et 86 pages, in-8°.

Le même. — *Vocabulaire français-ifumu (Batéké)*, précédé d'éléments de grammaire. — Ibid., 1911, IV et 346 pages, in-8°. Préface de A. Meillet.

Le même. — *Vocabulaire français-gmbwaga-gbanziri-monjombo*, précédé d'éléments de grammaire. — Ibid., 1911, 204 pages, in-8°.

Le même. — *Vocabulaire français-gbéa*, précédé d'éléments de grammaire. — Ibid., 1911, 170 pages, in-8°.

Au point de vue ethnographique comme au point de vue linguistique, les pays qui s'étendent entre la rive droite du moyen Congo et le bassin du Tchad sont parmi les plus intéressants de l'Afrique intertropicale, car ils représentent une zone d'intime pénétration entre les éléments bantous du Sud et les éléments divers du Nord. Aussi est-ce une bonne fortune que de voir apparaître soit des études d'ensemble, soit des monographies consacrées aux populations de cette région ou aux idiomes qui y sont parlés. Cette bonne fortune devient considérable lorsque les études en question sont dues à un homme qui a vécu de longues années dans le pays, qui parle couramment plusieurs dialectes locaux et qui sait exposer ses observations d'une manière claire et méthodique, avec un souci constant de l'exactitude et un complet affranchissement de l'esprit de système. Et c'est là le cas du Père Calloc'h et des quatre volumes qu'il vient de publier à Paris. La sincérité de l'auteur, son absence de prétention, sa clarté ont été louées comme il convenait dans la préface autorisée dont M. A. Meillet a fait précéder le second volume de la série. Quant à l'intérêt que présente cette vaste publication, il se dégage des matières mêmes qu'elle comporte.

Les études du Père Calloc'h se rapportent à deux grandes familles linguistiques de l'Afrique noire : d'une part la famille *bantou*, à laquelle appartient la langue des *Batéké;* d'autre part une famille non encore dénommée, chevauchant sur les bassins de l'Oubangui et du Chari et se divisant en plusieurs groupes dont deux au moins nous sont connus, le groupe *banda* auquel se rat-

tache la langue parlée par les Bondjo et les Banziri, et le groupe *mandjia* dont le *gbéa* est un dialecte. Quant au *sango*, sorte d'idiome international répandu sur le haut Oubangui et ses affluents de droite, quoique son origine soit multiple, il apparaît bien que ce sont des langues du groupe *banda* qui ont eu le plus d'influence sur sa formation.

Les publications relatives aux langues *bantou* ne se comptent plus et la grammaire comparée des idiomes de cette famille a fait l'objet d'études d'une très réelle valeur; cependant, vu le nombre considérable des langues et dialectes présentant le type bantou, il reste encore bien de l'inédit dans ce domaine, et le *vocabulaire français-ifumu* du Père Calloc'h est venu combler une fâcheuse lacune en nous donnant l'exposé précis et suffisamment complet du principal des dialectes de la langue des Batéké, que nous ne connaissions avant lui que par de courts vocabulaires publiés en Angleterre par Koelle (1854), Sims (1888) et Stapleton (1903), vocabulaires dont le premier est fort sujet à caution et dont les autres concernent le dialecte parlé sur la rive gauche du Congo ; l'*ifoumou*, qu'a étudié spécialement le Père Calloc'h, est parlé sur la rive droite, entre Brazzaville et l'Alima.

La famille à laquelle se rattachent le *banda* et le *mandjia*, par contre, est encore fort peu connue. Le *banda* n'avait fait jusqu'ici l'objet — je le crois du moins — que de deux publications (Toqué 1905, Père Cotel 1907) et d'un chapitre de l'ouvrage de Gaudefroy-Demombynes (1906) où figurent les documents recueillis par le Dr Decorse ; ces publications d'ailleurs ne concernent que le *banda* proprement dit et ses dialectes (ouadda, gobou ou togbo, ndi ou ndré, mbré, etc.), en dehors de quelques mots *banziri* dûs au Dr Decorse. Le *vocabulaire français-gmbwanga-gbanziri-monjombo* du Père Calloc'h a trait au contraire à une langue qui fait bien partie du groupe *banda*, mais qui n'est pas le *banda* : cette langue est parlée sur l'Oubangui par les *Bondjo* (dialectes *gmbwaga* et *monjombo*) et par les *Banziri* (dialecte *gbanziri*). Le groupe *mandjia*, lui, n'avait encore pas été étudié, au point de vue linguistique tout au moins, et le *vocabulaire français-gbéa* du Père Calloc'h est une véritable nouveauté ; grâce à lui et aux éléments de grammaire dont il est accompagné, nous possédons maintenant la physionomie de l'un au moins des dialectes du groupe *mandjia*, de celui qui est parlé par les *Bouroussen* de la Mpoko, non loin de Bangui.

C'est aussi une nouveauté, et des plus intéressantes, qu'une étude grammaticale et lexicologique du *sango*, cette langue franque de l'Oubangui-Chari qui est parlée, en outre de leurs idiomes propres, par une masse de populations d'origines diverses et qui s'est formée de la même manière que se forment tous les « sabir » de tous les pays : des mots ont été empruntés çà et là aux langues du pays, notamment à celles du groupe *banda*, le *banziri* semblant avoir fourni à cet égard un très fort contingent; la phonétique a été unifiée et simplifiée, la morphologie réduite au strict nécessaire et la syntaxe complètement supprimée ; il en est résulté une langue ayant sa physionomie propre, langue que tout le monde peut arriver sans effort à parler et à comprendre, mais qui, naturellement, ne peut rendre qu'un nombre assez restreint de concepts et ne peut guère être utilisée en dehors du domaine des faits matériels et concrets. Toutes les parties de l'œuvre considérable du Père Calloc'h sont également intéressantes pour les linguistes ; c'est le volume traitant du *sango* qui fournira aux ethnographes le plus de documents.

M. Delafosse.

*
* *

Abdullah Mansur, *The land of Uz*, in-8°, 354 pages, 26 planches, 1 carte. Londres Macmillan, 1911, 8 sh. 6 d.

L'auteur, un Anglais, M. G. Wyman Bury a exploré en tous sens pendant une dizaine d'années, en qualité de « political agent », l'hinterland d'Aden ou pays d'Uz, habité, ainsi que tout le Sud et le Sud-Est de l'Arabie, par une population arabe assez pure, petite et brune. Ce pays est pour ainsi dire inconnu; il est entrecoupé de collines et de petites vallées, bien arrosées, fertiles et habitées à peu près autant que l'était l'Écosse au XVIIIe siècle, par des populations travailleuses, organisées d'après le système féodal. Abdullah Mansur est le premier à nous renseigner sur toutes ces tribus, en ce volume alerte, qui est davantage un carnet d'observations qu'un traité suivi : la monographie approfondie qu'on

est en droit d'attendre de lui remplirait une lacune regrettable.

Voici quelques passages à signaler : p. 11-12, ordalie au fer rouge sur la langue; pl. de la p. 18, tisserands juifs sans métier, à ce qu'il semble; p. 22 et 25-26, excellent cas de légende étiologique, confirmée par une expérience personnelle involontaire; p. 42, système de fermeture des portes arabes; p. 112, morceau de bannière servant de baraka et de protection magique; p. 135, cas intéressant d'hospitalité sexuelle; p. 157, la légende du roi-géant Gimba, qui fut vaincu par Ali; p. 202, résumé de quelques légendes; djinns; p. 208, Sena, village de teinturiers et de tisserands; chap. VIII, quelques renseignements sur les femmes (elles ne se voilent pas), sur les cérémonies du mariage (endogamie de tribu), sur les danseuses professionnelles errantes (endogamie de caste); chap. VIII, organisation sociale; détails intéressants sur les askaris et sur les aèdes de tribu; chap. IX, commerce, industries, plantes cultivées, superstitions locales ou spéciales; chap. X, le cheval « arabe » de l'Arabie méridionale, chapitre très intéressant. Une grande carte termine le volume; les illustrations sont nettes et donnent une bonne idée des ruines d'anciennes villes himyarites fortifiées. En appendice, on trouvera une esquisse historique, ethnographique et anthropologique très utile.

A. VAN GENNEP.

* * *

P. S. LANDERSDORFER, *Die Bibel und die südarabische Altertumsforschung*, in-8° de 72 p. Coll. des *Biblische Zeitfragen*, IIIe série, fasc. 5/6, Münster en Westphalie, 1910 (90 pfg.).

De plus en plus l'Arabie se met en lumière, entre la Babylonie et l'Egypte, comme théâtre d'une civilisation qui, si elle fut moins brillante, n'a pas moins influé sur l'Orient antique. Bien que O. Weber, l'un des meilleurs continuateurs sur ce domaine de l'œuvre des Halévy et des Glaser, ait donné lui-même il y a quelques années un aperçu des recherches modernes en Arabie et de leurs résultats dans deux fasc. de *Der Alte Orient* (t. III et VIII), on a pensé qu'il y avait lieu d'en donner un nouvel exposé dans l'excellente collection des *Biblische Zeitfragen*. Le but de cette collection a amené à les examiner surtout dans leur rapport avec les études bibliques; mais l'esprit qui l'anime, qui est celui du catholicisme libéral, n'a pas obligé à d'autres compromis qu'à ceux qu'exige la croyance à l'historicité relative des récits bibliques et au monothéisme originel des Hébreux. M. L. admet la théorie de Glaser d'après laquelle le royaume minéen, longtemps cru contemporain du royaume sabéen, lui serait antérieur. C'est le *Magan* (d'où notre Maan) que connaissent déjà Naram-Sim et Goudéa et c'est de 1400 à 700 qu'il aurait flori, s'étendant de Maan au N.-O. au Djof de l'Arabie du Sud, exerçant une sorte d'hégémonie sur les royaumes méridionaux de la Katabanie et de l'Hadramaout, étendant au N. son influence dans le pays de Midian, même sur Edom et Moab; la capitale des Minéens aurait été Karnawou ou Karna et la source de leur richesse le transit des marchandises de l'Inde. Les Sabéens héritèrent de leur fortune avec leurs rois-prêtres, les *moukarrib*, dont le plus grand, Karibaï-Watar mit fin, v. 600, au royaume minéen et transporta sa capitale de Sirwach à Marib. Il est le plus connu de ces rois de Saba dont la fortune fut célèbre du temps de Salomon à l'époque d'Auguste; l'hégémonie des Sabéens ne disparut que, lorsqu'au début du IIe siècle, ils furent pris entre les Himyarites au Sud et les Palmyréniens au Nord.

Si les Sabéens ont succédé aux Minéens, on ne sait encore trop en quoi; sauf pour l'écriture et le dialecte, ils diffèrent d'eux. Les deux peuples adorent une triade où la lune, qui absorbe surtout l'attention et la dévotion du nomade, est mâle; c'est *Wadd*, chez les Minéens, *Ilmoukah* chez les Sabéens. Du dieu-lune, *Sîn* dans le Nord de la péninsule, (d'*Our*, patrie d'Abraham au *Sinaï* qui lui doit son nom), la déesse-soleil, *Shams*, conçoit *Athtar* qui est à la fois l'étoile du matin et l'étoile du soir. Les Palmyréniens et les Nabatéens dédoublèrent cette divinité en Azizos et Monimos. Le dieu, en Arabie, est, avant tout, le père et le protecteur de ses fidèles : d'où l'abondance des noms théophores en *ilou* (*il*, *el* dieu). Beaucoup de ces noms se retrouvent chez les Babyloniens et les Hébreux, indice d'une communauté d'origine; c'est du N.-O. du golfe Persique que la dispersion se serait faite,

les Hébreux étant surtout apparentés au rameau araméo-arabe.

Sur les rapports entre les Hébreux et l'Arabie, M. L. passe en revue un certain nombre de questions mises à l'ordre du jour par des hypothèses de Winckler et de Hommel : *a*). Il semble certain que le nom de *Musri* s'est appliqué à la partie N.-O. de l'Arabie appelée Meluccha dans les anciens textes babyloniens; ce dernier nom paraît être celui qui s'est survécu dans celui des Amalécites et Musri paraît répondre au pays des Médianites. Il est possible que, dans certains cas, une confusion entre *Musri* et *Misraïm* se soit introduite dans nos textes bibliques et qu'on ait ainsi attribué à l'Egypte ce qui revenait à l'Arabie ; mais étendre avec Winckler cette confusion jusqu'à faire du genre du séjour en Egypte des Hébreux, un séjour au pays de Médian, reste une hypothèse dénuée de tout fondement. *b*). Il n'est pas plus vraisemblable de transférer à l'Arabie avec Hommel d'importants passages qui s'appliquent à l'Assyrie parce que des *Ashourim* ont vécu sur la frontière arabique d'Edom. *c*). Avec Misr et Assur, l'inscription minéenne d'Ammisadouk indique *Ibr-naharan* comme but d'une grande expédition commerciale qu'elle commémore (au plus tôt au VIIe siècle. Il n'y a donc pas lieu à invoquer à l'appui, comme le fait M. L. l'inscr. minéenne de Délos postérieure de six siècles). Hommel y a également cherché à tort un district de l'Arabie ; c'est évidemment le pays *en deçà du fleuve*, c'est-à-dire le pays entre l'Euphrate et l'Oronte que les lettres araméennes de Tell-Amarna appellent *Naharaïn*; c'est sans doute aussi l'*Eber-han-nahar* sur lequel Salomon aurait régné « de Thapsaque (gué de l'Euphrate) à Gaza ». *d*). Il semble y avoir eu un pays de *Koush* en Arabie auquel il faudrait rapporter certains passages qui s'appliquent mal au *Koush* bien connu, l'Ethiopie. Avant d'admettre sans réserves cette hypothèse d'Hommel, M. L. devrait se rappeler pourtant que les Egyptiens semblent avoir appliqué le nom de Pount aux deux rives du Bab-el-Mandeb et que les Abyssins ont été maîtres de l'Arabie du Sud du IVe au VIe s. *e*). M. L. me parait aussi bien imprudent en admettant la théorie de Hommel qui, localisant le Paradis dans le Chatt-el-Arab, veut voir ses quatre fleuves dans l'Euphrate et trois torrents de l'Arabie qui se jettent dans le golfe Persique. *f*). Considérations qui ne paraissent pas moins aventureuses sur les noms relatifs à l'Arabie dans le *Tableau des peuples* de la Genèse. *g*). Plaçant Salomon 300 ans avant l'établissement du royaume de Saba, M. L. cherche avec Hommel la patrie de la reine Saba dans le pays nord-arabique d'*Aribi* qui serait la patrie des Sabéens et qui aurait précisément été gouverné par des reines.

Les points de contact religieux entre Sabéens et Hébreux paraissent plus dignes de considération : le caractère lunaire de Jahvé, la fête de la Nouvelle Lune que célèbrent les Israélites, la rigueur des prescriptions relatives à la pureté rituelle, le serpent magique, tout cela se retrouve en Arabie. Cette influence de l'Arabie semble même reconnue par la Bible : Moïse reçoit les conseils de son beau-père, le Médianite Jéthro, dont Jahvé est le dieu, et c'est dans le pays de Médian que les Lévites sont désignés pour jouer auprès de Jahvé le rôle que, d'après des inscriptions minéennes du Midian, les *levi'* et *levi 'at* joueraient auprès du dieu lunaire Wadd. Aussi se demande-t-on depuis quelque temps si Jahvé ne serait pas un des vocables du dieu lunaire du Sinaï ?

A. J. Reinach.

* * *

Max von Oppenheim. *Der Tell Halaf und die verschleierte Gœttin*, in-8° 43 p. et 15 fig. 1 fasc. de *Der Alte Orient*, année x, 1908-9.

Au cours de l'exploration fructueuse menée en 1899 dans la Syrie du Nord, la Commagène et la Cappadoce du Sud, M. von Oppenheim a pu faire une petite fouille au Tell-Halaf, près des sources du Chabour, à peu près à mi-chemin entre Alep et Mossoul. Elle a révélé la façade d'un palais (que les inscr. cunéiformes apprennent être celui de « Kapar fils de Hanpan »); les orthostates étaient ornées de figures en relief qui appartiennent à première vue au même peuple et à la même époque que celles de Sendjirli publiées par von Luschan et celles de Sakjé-Geuzu fouillées depuis par Garstang. Sur la façade Sud se succèdent : 1, un lion héraldisé ; 2, un dieu long vêtu, à barbe et cheveux calamistrés, coiffé d'une tiare cylindrique qui paraît faite d'un cercle de plumes avec cornes se rejoignant

sur le devant, élevant d'une main une masse d'armes (simple pierre ovoïde perforée par un manche qui serait encore en usage dans la région, et de l'autre un boumerang; 3. un archer barbu tirant sur un cerf dix-cors; 4. un griffon dont le corps rappelle celui du dieu et la tête celle du dieu mais pourvu de grandes ailes et de cornes divergentes. A côté de ces reliefs se sont trouvés les débris de statues colossales sans doute alignées devant la façade : un griffon à tête d'oiseau de proie et la partie supérieure de ce qui était sans doute un sphinx à tête de femme; des tresses bouclées à l'extrémité sont figurées derrière la tête et sur la gorge ; d'un bandeau placé au sommet du front une sorte de tresse en relief pend sur chaque tempe. M. von O. y voit les rebords d'un voile qui descendrait du bandeau jusqu'au haut des tresses qui couvrent la gorge. Ce voile, placé comme celui des femmes arabes, lui paraît caractériser la déesse. Après quelques considérations sur le rôle du voile dans les idées religieuses de l'Orient, il croit pouvoir reconnaître dans la déesse voilée, Ashtoret-Ishtar, dont il suppose même que le Tell Talaf serait, avec Ninive et Arbèle, un des centres de culte. Pourtant le seul texte qu'il cite d'où l'on puisse induire qu'Ishtar était voilée est celui où Macrobe décrit la Vénus Architis du Liban. Mais est-il certain que la déesse du Tell-Halaf soit voilée? A en juger par les photographies reproduites, ce que M. v. O. considère comme le cordon formant le bord du voile paraît plutôt être une première tresse plus longue que les autres parce qu'elle est destinée à relier celles qui tombent dans le cou à celles qui se voient sur la gorge. Or celles-ci ne semblent pouvoir s'expliquer que si l'on admet, comme je l'ai fait contrairement à M. v. O., que la tête est celle d'un sphinx femelle ; elles seraient alors une figuration des touffes de poil qui couvrent le poitrail des lions. — Espérons que des fouilles régulières entreprises sur ce *tell* résoudront bientôt cette question et nous apprendront s'il faut attribuer ces sculptures aux Hétéens du royaume du Mitani du XIVe s., comme leur inventeur n'hésite pas à le faire, ou bien à ces Hétéens devenus sujets de l'Assyrie des IXe-VIIIe auxquels sont dues les sculptures si analogues de Sendjirli.

A. J. Reinach.

* * *

E. Naville, *Les têtes de pierre déposées dans les tombeaux égyptiens*, 11 p. in-8°, extrait des Mémoires publiés à l'occasion *du Jubilé de l'Université*, Genève, 1910.

Dans certains tombeaux égyptiens, on trouve une tête en pierre du défunt isolée, n'ayant jamais fait partie d'une statue. M. N. voit dans cet usage une survivance de cette décapitation du mort, rite funéraire bien connu de l'Égypte prédynastique. Le *Livre des Morts* revient souvent sur les moyens et formules à employer pour éviter la décollation ou pour y remédier ; la tête sauvée, le reste est sauf; c'est pourquoi on munirait le mort d'une tête en pierre, indestructible, qui pourrait au besoin suppléer à la sienne. — M. Naville ne paraît pas s'être souvenu des considérations développées au sujet du culte de la tête par M. Amélineau dans son art. sur *Le culte des rois préhistoriques d'Abydos* (*Journal asiatique*, 1906) et dans ses *Prolégomènes à l'étude de la religion égyptienne* (1908, p. 396) : la tête d'Osiris conservée dans le reliquaire d'Abydos dont le sommet en prend la forme, le *Kher tep souten* « porteur du chef royal » qui, dans l'escorte des anciens rois égyptiens, paraît avoir porté une image de la tête du roi vivant, ces faits confirmeraient que c'est dans la tête que les premiers Égyptiens plaçaient le siège de la vie.

A. J. Reinach.

* * *

A. Kannengiesser, *Ist das etruskische eine hettitische Sprache?* fasc. I, 30 p. 4°. *Beilage zum Jahresbericht des Gymnasiums zu Gelsenkirchen*. 1908 (tiré à part en 1910).

De plus en plus se confirme l'idée que les Étrusques rentrent dans ce groupe de populations asiatiques qui ne sont ni sémitiques ni indo-européennes et qu'on tend à rattacher au groupe caucasien. Les Lyciens en seraient avec les Étrusques les représentants les mieux connus, les uns et les autres rameaux des Hétéens. M. K. a apporté une précieuse confirmation à cette théorie en montrant que le suffixe *nth*, qui est l'un des caractères distinctifs des noms propres remontant à cette langue, n'est pas moins fréquent en étrusque. Parfois l'on trouve en

étrusque le correspondant exact du terme connu sous sa forme grecque : *arenti* et *Arakynthos*, *Cantherius* et *Kandara*, *Pisentius* et *Pisinda*, *Tallentius* et *Dallanda*, *Tirentius* et Tirynthe, etc. Le travail est bien conduit et l'on doit espérer que le prudent linguiste qu'est M. K. nous donnera bientôt les autres fascicules de ce travail si important pour l'histoire des langues hétéennes.

A. J. R.

* * *

Sollas (W. J.), *Ancient hunters and their modern representatives*, in-8°, 416 pages, nombr. ill. et planches, Londres, Macmillan et C°, 1911, 12 sh.

L'auteur, professeur de géologie et de paléontologie à l'université d'Oxford, a voulu donner au public anglais une description précise et condensée de la civilisation des « chasseurs » préhistoriques : Aurignaciens, Solutréens, Magdaléniens et Aziliens ; pour expliquer leurs ustensiles et leurs arts il leur a comparé les « chasseurs » actuels : les Tasmaniens, les Australiens, les Boschimans et les Esquimaux ; on notera ce balancement, qui répond à l'arrangement des chapitres et on le regardera comme assez artificiel, du moins en ce sens qu'aucune de ces populations vivantes ne peut être considérée comme possédant une seule civilisation, d'un type homogène ; chez tous il y a eu, au cours des âges, des superpositions diverses et des compromis culturels.

Que si notre littérature française, grâce à G. et A. de Mortillet, Boule, Cartailhac, Breuil, etc. est assez riche déjà en comparaisons de faits préhistoriques et ethnographiques, il faut reconnaître que dans cette voie la littérature anglaise est pauvre. Le livre de M. Sollas répond donc à un desideratum scientifique et général. En outre, on y trouvera des discussions géologiques et paléontologiques originales, un bon exposé du problème des éolithes (l'auteur reste sceptique), de curieux faits expérimentaux (p. 241 et suiv.) sur les peintures représentant des mains plus ou moins mutilées et enfin une position de thèse générale : les coïncidences entre chacune des civilisations « de chasseurs » préhistoriques et chacune de celles des « chasseurs » actuels sont telles qu'il faudrait admettre un lien de parenté et soutenir à nouveau les théories de migrations. Mais je ne vois pas que ni l'anthropologie pure, ni même l'essai de chronologie du dernier chapitre fassent sortir cette rénovation théorique des difficultés où l'ont acculée les critiques de Déchelette et de la plupart des préhistoriens et des ethnographes modernes. En tout cas, l'argumentation de M. Sollas est à lire avec soin.

A. van Gennep.

* * *

R. P. M.-B. Schwalm, *La vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ*. 1 vol. in-12, xx + 583 p., Paris, Lecoffre-Gabalda, 1910.

Le sujet de cet ouvrage laissé inachevé par le P. Schwalm (ce volume même n'était dans sa pensée que le 1er d'une étude complète sur l'évolution de la société juive d'avant Jésus-Christ à la mort de saint Paul) est loin d'être neuf. Pour ne parler que des livres qu'on peut lire en français *La Palestine au temps de Jésus-Christ* de Stapfer, *La Société juive à l'époque de J.-C.* d'Edersheim, *La Société israélite d'après l'Ancien Testament* de Buhl (trad. par de Cintré) le traitent en partie. Pourtant son ouvrage ne fait pas double emploi avec ces prédécesseurs. Non seulement il est fondé sur un dépouillement soigneux de tout ce que peuvent nous apprendre sur la vie intérieure du peuple juif l'Ancien et le Nouveau Testament, soit directement, soit indirectement dans les comparaisons, métaphores ou paraboles, la littérature talmudique et Josèphe ; mais tous les renseignements ainsi recueillis ont été groupés d'après une méthode originale. C'est la méthode qui, ébauchée par Le Play, a été développée par H. de Tourville et E. Demolins dans leur organe, *La Science Sociale*. Si elle a trop souvent inspiré au P. S. un jargon pour le moins inutile [1], elle lui a permis

1. Par exemple : P. 58. « Splendide exception qui se manifeste dans la trame collective... » P. 12 « La vigne se *complantait* au voisinage du ». — P. 29. Qui croira que Babylone était cinq fois plus grande que Paris ? Les fouilles ont montré — ce que le bon sens indiquait déjà — qu'au lieu de 90 km. de pourtour (Paris et Londres réunis !) que lui attribuait Hérodote ce sont les 15 km. qu'elle aurait eus au temps d'Alexandre qui répondent à la réa-

de donner un tableau véritablement systématique de la vie sociale et économique (*privée* dans le titre doit s'entendre ainsi ; il n'est pas opposé à *publique* mais à *politique*) du peuple juif à l'époque de J.-C. Essayons d'en donner un rapide aperçu.

Dans le livre I intitulé *Le Type social du paysan juif*, les chap. I et II sont consacrés aux origines et à la formation de ce *paysan juif*. Car les Juifs sont avant tout une société de ruraux ; le préjugé courant qui regarde les Juifs comme n'ayant jamais tenu à la vie agricole est un anachronisme ; au temps de Jésus ils sont en majorité des paysans (p. 4). C'est déjà pour leur habileté comme agriculteurs que Nabuchodonosor les emmène en Babylonie (p. 30). Le P. S. veut suivre plus haut leur formation agricole et il les montre, à toutes les étapes que leur assigne la tradition, y acquérant un perfectionnement nouveau : la culture *nilotique* au pays de Goshen, la culture *oasitique* à Kadesh, la culture mésopotamienne d'Our-Kashdim à Harran. A Harran nous sommes aux confins du Kurdistan et le P. S. préférerait, avec le P. Lagrange, à la théorie qui fait venir les Hébreux d'Arabie où ils n'auraient pu, nomades, apprendre l'agriculture, celle qui représenterait les ancêtres d'Abraham « pareils aux Kurdes qui habitent les hauts plateaux dominant le lac, la ville et la vallée de Van. Cultivateurs rudimentaires, vivant l'été aux pâturages élevés, sous des tentes de feutre noir, ils redescendent l'hiver dans leur villages aux huttes à demi-souterraines » (p. 44). Et les Kurdes, on le sait, comme les Tcherkesses, descendent de nos jours jusqu'en Syrie.

Le chap. III donne un intéressant tableau de la reprise en possession et de la remise en culture du sol de Juda par les Juifs revenus de Babylone : au N. par les Samaritains qui sont descendus jusqu'à Bethel, au S. par les Iduméens qui se sont avancés jusqu'à Hébron, ils se trouvent limités aux monts de Juda ; c'est alors que les Judéens prennent « le pli de la montagne ». Sous les Macchabées ils s'efforcent d'en sortir : si Judas Macchabée s'empare d'Hébron, Hyrcan de Samarie, Simon de Lydda, c'est autant par besoin d'expansion que par guerre religieuse. Mais leurs conquêtes plus lointaines, au-delà du Jourdain ou sur la côte, de Raphia à Césarée, seront éphémères. Après les Grecs, les Romains prêteront leur appui aux villes si rapidement hellénisées de ces deux régions ; ni les anciens ports philistins ni les cités de la Décapole ne se judaïseront jamais.

Le chap. IV contient un tableau de l'activité du paysan judéen : viticulteur en montagne, agriculteur dans les vallées, pâtre dans le *midbâr*, le steppe des bords de la Mer Morte et des frontières de l'Idumée, producteur habile de dattes dans les palmeraies de Jéricho ou de Phasaëlis. Ainsi à l'époque hellénistique le Juif de Judée n'est encore qu'un paysan ; pour devenir commerçant si près de la côte il faudrait être marin ; mais le Judéen, comme le montre le chap. V, a pour la mer la répugnance du terrien ; Simon eut beau s'emparer de Joppé et Hérode créer Césarée, celle-ci resta gréco-phénicienne, celle-là gréco-philistine. Le Judéen resta isolé au milieu de l'amalgame de peuples qui se formait autour de lui. Le chap. VI insiste sur cet « isolement des Judéens », ce « caractère fermé de la vie judaïque », ce « patriotisme en vase clos ». Beaucoup d'autres formules heureuses seraient à relever : « Tout ce qui n'était pas la Judée s'appelait d'un terme vague et dédaigneux : *Hors le Pays*. L'isolement local engendrait l'isolement moral ; le Judéen ignorait le monde. Pareillement, le monde l'ignorait » (p. 103). « L'isolement de la montagne, les relations de ses vallées entre elles, voilà les deux facteurs particuliers de l'esprit national » (p. 109). Jusque dans le symbolisme religieux, et dans le choix des *Hauts-Lieux* pour le culte public, dans Jahvé, conçu sous l'image d'un rocher et, particulièrement, d'un rocher fortifié, se marque cette influence de la montagne sur le Juif. Enfin, le nom même que Judaïtes, Benjaministes, etc. se donnèrent au retour de l'Exil, *Iehoudim*, *Judaei*, *les Juifs* est carac-

lité. — P. 113. Qui croira aussi à l'explication biblique du nom de Jérusalem : *Hiérouschalaïm*, « possession tranquille ». Les tablettes d'El-Amarna la nomment : *Ourou-salem*, nom probablement cananéen du type d'*Ourou-Kashdim*. — P. 275. Ne frise-t-elle pas le ridicule cette phrase sur Abraham : « sacrifice héroïque pour ce communautaire et ce bourgeois que cette vie.... Socialement accidentel, ce nomadisme religieux ne détruit pas sa formation sédentaire et bourgeoise... ». — Il serait injuste d'insister sur ces quelques taches relevées au hasard, le P. S. les eût peut-être fait disparaître s'il eût vécu assez pour voir imprimer tout son volume.

téristique « il se tirait de la terre où Israël replanté venait de prendre si bien racine, où le patriote se retranchait victorieusement, où le croyant visitait son Dieu, domicilié parmi son peuple. Se dire Juif, c'était rappeler essentiellement une reconquête laborieuse, où les inspirations de la loi religieuse et de la tradition communautaire ne faisaient qu'un avec l'amour du paysan pour le sol où il met tant de sa vie » (p. 120).

Pourtant, comme on l'a vu, la population s'accroissant et l'ambition grandissant en même temps, il fallut que les Juifs sortissent de Juda. Avoir organisé cette expansion reste la grande œuvre des Hasmonéens et d'Hérode. Les circonstances naturelles et historiques ne lui permettaient de se produire que dans la haute vallée du Jourdain. Au-delà du fleuve, en Pérée, de Philadelphie l'antique capitale des Ammonites à Gadara, la colonisation ne réussit guère; plus mal encore au N.-E., en Batanée et Hauranitide; mais au N.-O., de Gadara à Bethléem, avec la belle plaine de Jisréel et le lac de Tibériade, la Galilée devint comme une seconde Judée. C'est celle où se formera et où prêchera Jésus, et dans les chap. VII-IX, le P. S. montre avec soin tout ce qu'eurent de spécial la vie et la mentalité galiléennes : la grande culture et les villes commerçantes formant de grandes fortunes; ces villes ouvertes aux étrangers; la classe des gens d'affaire et de plaisir qui s'y développe ; les inégalités sociales qui en résultent : à Tibériade le pauvre pêcheur du lac à côté du riche négociant de la ville, — tout cela contribue à expliquer non seulement l'histoire de Jésus, mais toute la conception judaïque de Dieu.

A montrer « en quoi elle résulte du type social du paysan juif » le P. S. a consacré le dernier chap. du livre I. Montagnard, le Juif voit en son dieu celui des hauts sommets; agriculteur, il dépend trop de la régularité des pluies pour ne pas faire de son Dieu le maître des nuées et des ondées; la prière, le *schema*, que le Juif doit réciter matin et soir s'adresse à Jahvé comme à un dieu agraire. Mais c'est aussi *un dieu de patriarcaux*, le dieu des ancêtres, le dieu d'Abraham et, comme tout Juif se considère comme issu d'Abraham, le dieu patriarcal devient dieu national. Catholique convaincu, le P. S. n'a pu en rester à ces constatations scientifiques; après avoir reconnu ce en quoi le milieu juif a réagi sur son dieu, il ne veut voir là que des *causes modifiantes*, non des *causes génératrices*. Le *monothéisme* d'Israël serait original et transcendant. Le P. S. n'a pas de peine à montrer que, en Égypte comme en Canaan, les conditions historiques inclinaient Israël au polythéisme; il n'a pas de peine non plus à montrer que dans les pages où Renan a voulu montrer le monothéisme résultant du désert, on ne peut plus voir aujourd'hui qu'un paradoxe spirituel. D'où vient donc le monothéisme hébraïque? La science indépendante a montré depuis longtemps comment il ne s'était dégagé du polythéisme, par l'intermédiaire de l'hénothéisme, que grâce à l'effort laborieux des prophètes. C'est dire que le monothéisme date en Israël des VIIIe et VIIe s. Au fond, le P. S. le reconnaît malgré lui quand il conclut sur ces mots : « le dieu unique et transcendant s'est donné aux Israélites par le moyen des prophètes. On doit reconnaître, néanmoins, qu'en se donnant à eux, il s'est laissé adapter ou s'est voulu adapter lui-même dans son action sur Israël, aux vues et aux désirs d'une race paysanne à origines patriarcales » (p. 193).

Le livre II détaille en ce chapitre ce que l'on sait par les textes bibliques de l'industrie et des artisans; le rude travail du pain formant la part des femmes avec les préparations alimentaires et la fabrication des vêtements; les artisans voulus par la culture, forgeron, maçon, puisatier, charpentier, potier; le groupement des artisans en corporations et le développement des marchés qui amène la transformation des bourgades en villes, puis certaines prenant une spécialité industrielle (tissages à Sepphoris, salaisons de poissons à Tarichée, poteries à Marésa, etc.). Mais la Judée reste avant tout un pays agricole; son commerce et son industrie sont ceux des produits de la terre; au temps d'Hérode Agrippa comme à celui de Salomon c'est l'État juif qui approvisionne Tyr et Sidon de blé, d'huile et de vin.

De façon très intéressante, le livre III nous fait voir en sept chapitres la graduelle transformation du paysan israélite en homme d'affaires. Toutes les denrées dont la vente le fait vivre ont leur cours; il y apprend bientôt à spéculer; la classe des intermédiaires ne tarde pas à se développer, colporteurs qui finissent par fonder des bazars, changeurs qui se transforment en

banquiers. Tout ce développement commercial n'a commencé qu'à l'époque gréco-romaine comme en témoignent assez les noms qui y répondent dans le *Talmud*.

La cassette s'y dit *capsa*, le coffre-fort *glossokomon* le cours du change *kollubos* et le livre de comptes *pinax*, le colporteur s'y nomme *kapélos*, le courtier en blés *sitônès*, le marchand qui achète en gros une denrée particulière pour la revendre au détail *monopôlès* et le magistrat qui surveille le marché *agoranomos*. C'est que les Grecs s'infiltrent partout; ils n'ont pas seulement leurs grandes villes sur la côte d'une part, sur les confins du désert de l'autre ; en pleine Galilée, ils dominent à Tibériade, à Séphoris, à Sébastée (Samarie), à Scythopolis. Et les produits agricoles de la Judée s'échangent contre une importation qui rappelle celle d'aujourd'hui : la bière de Babylone ou de Médie tenait la place de celle de Pilsen, le *ζythos* d'Égypte celle du rhum, le *pilion*, chapeau de feutre grec, jouait peut-être le rôle du *fez* importé d'Autriche; à l'exportation les modernes n'ont sans doute ajouté que les oranges de Jaffa et retiré que le baume de Judée, très apprécié des médecins antiques. En même temps la *diaspora* juive répond à l'immigration grecque : dès le IXe siècle, les Israélites avaient eu une colonie à Damas et disputé Élath sur la Mer Rouge aux rois de cette riche cité; au début du VIe siècle un exil forcé les porta en masse en Babylonie où la plupart restèrent et un exil volontaire à Éléphantine aux confins de l'Égypte; Séleucides et Lagides favorisèrent à l'envi l'établissement dans leurs capitales de ces commerçants habiles. Le développement des opérations de change et de banque va de pair avec celui de la *diaspora*. Le P. S. a suivi avec soin toute cette évolution qui a amené le Juif à devenir homme de finance et, dans son dernier chapitre, il a montré comment la jurisprudence rabbinique a interprété, puis tourné peu à peu, l'interdiction du prêt à intérêt si positivement formulée par le *Deutéronome*. Il y a là un curieux exemple de nécessités sociales nouvelles en conflit avec une vieille interdiction religieuse. Le prêt à intérêts finit par être autorisé envers les étrangers; les Juifs n'eurent donc pas à transgresser la loi pour s'adonner à cette usure à laquelle les réduisit le moyen âge. Mais, pour expliquer leur formation de banquiers, le P. S. a eu tort de négliger les documents qui nous montrent les banques fonctionnant de façon si similaire aux nôtres à Babylone à l'époque de l'Exil; jusque dans leur colonie d'Eléphantine, on voit que les Juifs apprirent alors les éléments de cet art où ils devaient passer maîtres.

Dans son livre IV, resté inachevé, le P. S. se proposait d'examiner comment s'est préparée cette crise économique et sociale qui transparaît à travers l'enseignement du Christ et qui devait faire tant pour son succès : d'une part, morcellement de la propriété en lots très petits pour faire vivre le possesseur, d'autre part, accaparement par les grands propriétaires; ceux-ci désertant les champs pour les plaisirs de la ville et abandonnant leurs fermiers aux exactions de leurs intendants; le développement du paupérisme et du brigandage. Le P. S. en est resté là : sans doute, entendait-il, non sans avoir renouvelé son hommage à l'esprit de justice dont s'inspire la législation rabbinique qui essaya de remédier à ces maux, montrer que le seul remède efficace à la crise menaçante était le Christianisme.

A. J. Reinach.

* * *

Luigi Pigorini, *Gli Abitanti primitivi dell' Italia*, extrait des *Atti della Società italiana per il progresso delle Scienze* 51 p. gr. in-8° avec 43 fig. Rome, 1910.

Cette conférence mérite d'être résumée avec quelque détail : l'illustre vétéran des études préhistoriques en Italie qu'est le directeur du *Museo preistorico* de Rome y a précisé les vues que sa longue expérience l'a amené à former sur les populations de l'Italie préhistorique. Après avoir indiqué comment les premières observations sur la préhistoire datent en Italie de 1859-60, il passe à l'examen de ce qu'a appris depuis le remarquable développement qu'y ont pris ces études, développement auquel son nom restera associé.

Au sortir du *Paléolithique*, le *Néolithique* y apparaît sans transition, avec ses pierres vertes polies à la perfection et sa céramique déjà avancée de forme et de décor; ni pour la matière, ni pour le type, ni pour la technique ces produits du Néolithique ne se rapprochent de ceux du *Paléolithique*. La phase de transition que forma en France le *Solutréen* et le *Magdalénien* n'existe pas

en Italie. Aussi M. P. admet-il que le Néolithique a été apporté en Italie par un peuple nouveau. Il habitait ces huttes ovales ou circulaires à moitié creusées en terre, la partie supérieure formée d'un dôme ou d'un cône de branchages ou de roseaux entrelacés, dont on désigne les restes sous le nom de *fondi di capanne*. Si, d'une part, ces cabanes semblables à celles que Vitruve décrit en Phrygie (II, 1) et Ouvaroff dans la Russie Orientale (*Les Mériens*, p. 130) se trouvent parfois groupées en villages, les Néolithiques vivaient aussi, comme leurs prédécesseurs, dans des grottes et des abris sous roche [1]. Comme eux, ils vivent avant tout de la chasse, mais la flèche, qui est apparue au *Solutréen* pour disparaître au *Magdalénien*, ne se retrouve pas dans les plus anciens des établissements néolithiques, en Italie (Chierici, *Bull. Paletn.* XXV, 231), comme en Espagne (Siret, *Les prem. âges du métal dans le S.-E. de l'Esp* p. 23) et en Belgique (*Bull. soc. anthrop. Bruxelles*, XXV, p. 77). Ils avaient fait un grand pas vers la vie agricole : ils avaient domestiqué le bœuf, le mouton et le porc et cultivaient le *triticum dicoccum*, ils inhumaient leurs morts couchés sur le côté, les genoux et les bras pliés, dans l'attitude d'un homme accroupi. Je crois que M. Pigorini ferait bien de renoncer à considérer cette position comme imitant celle de l'embryon et en rapport avec une idée de résurrection. L'autre type de tombes néolithiques, dont il parle ensuite, celui où elles figurent des grottes ou des *fondi di capanne*, montre bien qu'on considérait la tombe comme la demeure éternelle du mort; pour l'y retenir, on chercha à la lui rendre le plus agréable possible. Ces tombes marquent un premier progrès dans l'évolution des rites funéraires; M. P. va peut être un peu loin en y voyant *il primo anello* aboutissant à ces gigantesques constructions qu'il considère comme funéraires, sur lesquelles les récentes publications du *dolmen di Bisceglie* par A. Mosso et du *nuraghe Palmavera* par A. Taramelli ont de nouveau attiré l'attention. Pour M. P. leur grand développement se place à l'époque *néolithique*; l'apparition du cuivre, qui caractérise cette époque ne se serait pas faite par l'invasion d'une population nouvelle en Italie, mais par le seul commerce. En même temps que les premières armes de cuivre on trouverait les premiers vestiges d'un culte. Mais, si les hachettes si fines, qu'elles n'ont pu servir que d'amulettes, laissent penser, en effet, qu'on avait personnifié la foudre, les figurines de femmes nues ne me paraissent pas nécessairement représenter la Terre mère à côté du Dieu céleste. Ne sont-elles pas là simplement, comme en Égypte, pour servir aux plaisirs du mort?

C'est après cet exposé du Néolithique italien que M. P. passe à celui du Paléolithique, sans doute parce qu'il estime qu'il vaut mieux aller du plus connu au moins connu. Le Paléolithique se divise en Italie, en *chelléen* et en *moustérien* comme en France, mais le 2me type d'instruments de pierre paraît moins sorti par perfectionnement du premier que dû à des tribus distinctes. Le « coup de poing » chelléen se rencontre des collines d'Imola à la Basilicate, dans l'Ombrie, les Pouilles, les Abruzzes, la terre du Bénévent et, même à Capri, dans des couches antérieures à sa transformation

1. Ce n'est pas ici le lieu de discuter s'il y a ou non continuité entre la civilisation néolithique et la civilisation paléolithique ; M. Pigorini, d'après les trouvailles italiennes, garantit qu'il y a eu interruption (il aurait pu ajouter Munro aux autorités qu'il cite en faveur de cette opinion). M. Dechelette (*Manuel* I, p. 311) se fondant surtout sur le matériel français affirme qu'il y a eu progrès continu. De nouvelles découvertes trancheraient sans doute la question mais dès maintenant la façon dont on a trouvé inhumés les hommes de La Quina, de la Chapelle aux Saints et du Moustier montre qu'on ne saurait plus attribuer, comme le fait Pigorini, aux envahisseurs néolithiques l'introduction du culte (ou plutôt du soin car je ne verrais indice de culte que là où l'on constate qu'il y a eu décarnation) des morts ; les armes et aliments qu'on met à leur portée indiquent tout au plus qu'on pensait qu'ils continuaient à vivre sous terre ; il y a loin de là à la « fede nella rizurrezione dell' estinto » (gr. 14) dont P. ne craint pas de parler dès lors. Il ne connaît encore que les Baoussé-Roussé comme grottes paléolithiques où l'on trouve en usage l'inhumation régulière en posture accroupie accompagnée d'offrandes et, pour que sa théorie ne soit pas entravée par ce cas qu'il pensait isolé, il propose d'y voir l'emprunt du rite des Néolithiques par les Paléolithiques survivant à leur invasion. Quant à l'idée que les Néolithiques venaient d'Orient, il me paraît bien fragile de la fonder sur la présence dans des rares *fondi di capanne* de grain de blé (son origine orientale est rien moins que certaine) et d'huîtres perlières spéciales, paraît-il, à l'Océan indien (ne peuvent-elles en avoir été importées)?

en île; peut-être a-t-il été apporté d'Afrique avant l'effondrement du détroit sicilien; mais son absence en Sicile est un grave obstacle à cette théorie. Les pointes moustériennes se montrent en Sicile d'une part, de l'autre en Ligurie, dans les Apennins et les Alpes; M. P. compare les différences de culture que ces deux groupes de tribus présentent entre eux et avec leurs conquérants néolithiques à celles qui séparaient à l'époque de Cook les Tasmaniens (chelléens) et Australiens (moustériens) des Polynésiens. Les Néolithiques eux-mêmes se divisent, selon M. P., en deux populations : la plus ancienne serait celle qui, de la péninsule ibérique aux îles Britanniques, du Finistère à la Suède, a aligné ces dolmens qu'on a vu pénétrer dans les Pouilles et en Sardaigne; peut-être venait-elle aussi d'Afrique où se rencontrent de même des monuments mégalithiques. L'autre population, qui apporta avec elle le cuivre, l'avait déjà importé en Italie par le commerce de ses stations lacustres ou palustres répandues en Suisse et dans tout le bassin du Danube. C'est de là qu'est descendue en Italie cette population des *palafitte* et des *terramare*, qui est celle de l'âge du bronze nord-italien. Selon une théorie que M. P. développe depuis longtemps, cette descente se serait faite en deux groupes. Le groupe *occidental* qui occupa la Lombardie de l'Ouest, au N. du Pô, du bassin d'Ivrea au Chiese, serait descendu le premier de Suisse ne connaissant encore que le cuivre pur; le second groupe, venant du Danube, est venu plus tard par la vallée de l'Adige répandre la connaissance du bronze dans la Lombardie orientale, la Vénétie et l'Émilie, d'où quelques tribus descendirent jusqu'au golfe de Tarente; au Sud du Pô les lacs se faisant rares, ces envahisseurs élevèrent ces stations lacustres artificielles qui sont les *terramare*.

Avec les instruments de bronze et l'anse lunulée ou cornue dans la céramique, ce sont ces *terramare* qui caractérisent cette population nouvelle villages : régulièrement construits sur pilotis à l'intérieur d'un terre-plein quadrilatéral à mur de soutènement en bois flanqué d'un fossé que traversent de part en part deux grandes voies, le *Kardo* du N. au S. le *Decumanus* d'E. en O.; à un bout du *Kardo* un pont de bois traversait le fossé; des passerelles montaient du village à un tertre plus élevé, rectangulaire, réservé au centre; c'est l'*arx*, le Capitole de ces établissements néolithiques qui, avec leur *pomerium* rectangulaire marqué par un sillon, l'*agger* et son fossé, le *Kardo* et le *decumanus*, les *pozzetti rituali* prédécesseurs du *mundus*, sont les véritables et directs ancêtres de la cité italiote. Quand l'on considère que l'énorme travail de boisage (la *terramare* de Castellazo couvrait 20 hectares) qu'elles représentent a été fait sans scie ni hache à trou d'enmanchement, rien qu'avec des doloires plates à bords relevés ou à ailerons, on voit que rarement la tradition a imposé aux hommes un pareil labeur que celui de ces terramares artificielles. Pour qu'ils se le soient imposé, il a fallu que cette tradition fût religieuse. Leurs nécropoles se conforment à un rite précis : dans un quadrilatère sur pilotis, entouré d'un fossé qui s'élève à peu de distance de la porte de la terramare s'alignent les vases grossiers qui contiennent les ossements des morts incinérés, les uns ouverts, les autres fermés par un second vase renversé. Des réductions des vases d'usage domestique trouvés en groupes dans les débris de huttes paraissent attester un culte domestique, ancêtre de celui des Lares; d'autres groupes semblables plus considérables, formant de véritables *stipe votive*, se rencontrent dans des grottes ou près de sources indiquant qu'un culte commençait à s'adresser à la Terre-Mère génératrice des eaux salutaires. C'est elle qu'on cherche sans doute à représenter dans ces figurines grossières à moignons de bras et seins saillants que les terramaricoles ont imitées de celles de Mycènes. C'est, en effet, à la grande époque des *terramare*, de 1800 sans doute à 1200 ou 1000, que commencent ces relations avec le monde égéen qui vont faire entrer l'Italie dans la sphère de la civilisation et la lumière de l'histoire.

A. J. Reinach.

* * *

Albert T. Clay, *Amurru, the home of the northern Semites*, 1 vol. in-12, 217 p. Philadelphie, Sunday School Times C°, 1909.

Le savant assyriologue de Philadelphie est l'un de ceux qui ont eu le mérite de prendre le plus nettement partie contre les fantaisies des pan-babylonistes. Dans ce nouvel ouvrage il commence par une criti-

PUBLICATIONS RELATIVES AU MAROC

BEL (Alfred). Les Benou Ghanya, derniers représentants de l'Empire almoravide et leur lutte contre l'Empire almohade. In-8..... 12 fr. »

CASTRIES (Comte Henry de). Agents et voyageurs français au Maroc (1530-1660). Gr. in-8, avec une carte..... 4 fr. »

— Une description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour (1596). Texte portugais et traduction française. Gr. in-8..... 5 fr. »

— Moulay Ismaïl et Jacques II. Une apologie de l'Islam, par un sultan du Maroc, Avec le texte arabe. In-8, 3 portraits et et 2 planches..... 5 fr. »

CAUDEL (M.). Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord. 2 parties in-8. Chacune..... 6 fr. »

COUR (Aug.). L'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leurs rivalités avec les Turcs de la Régence d'Alger (1509-1830). In-8..... 7 fr. 50

EL-NESAWI. Vie de Djelal eddin Mankobirti (VIIIe siècle de l'hégire). Texte arabe et traduction, par O. Houdas. 2 vol. in-8. Chacun..... 15 fr. »

ELOUFRANI (Mohammed Esseghir). *Nozhet - Elhadi.* Histoire de la dynastie saadienne au Maroc (1511-1670). Texte arabe et traduction par Houdas. 2 vol. in-8. Chacun..... 15 fr. »

EUDEL (Paul). Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie). In-8, illustré de nombreuses figures..... 10 fr. »

EZZIANI (Aboulqâsem ben Ahmed). Le Maroc de 1631 à 1812. Texte arabe et traduction, par O. Houdas. In-8..... 15 fr. »

FOURNEL (Henri). Les Berbers, étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes arabes imprimés. 2 vol. in-4..... 40 fr. »

FRISCH (Le commandant R.-J.). Le Maroc, géographie, organisation politique. In-18, carte..... 3 fr. 50

FUMEY (Eug.). *Kitâb el-istiqsa*, chronique de la dynastie alaouie du Maroc (1631-1894). Traduction française. 2 vol. in-8..... 24 fr. »

HISTOIRE DES DYNASTIES MUSULMANES, depuis la mort de Mahomet jusqu'à la fin du Khalifat abbaside de Baghdâd (632-1258). Al Fakhri, d'Ibn at-Tiqtâqa. Traduit de l'arabe et annoté par Emile Amar. In-8..... 12 fr. »

ISMAEL HAMET. Chroniques de la Mauritanie Sénégalaise. Nacer Eddine. Texte arabe, traduction et notice. In-8..... 15 fr. »

LE CHATELIER (A.). Les tribus du Sud-Ouest marocain. In-8..... 3 fr. »

— Politique musulmane. In-8, figures et planches..... 3 fr. 50

LÉON L'AFRICAIN. Description de l'Afrique. Nouvelle édition publiée et annotée par Ch. Schefer, de l'Institut. 3 vol. gr. in-8, cartes..... 75 fr. »

MICHAUX-BELLAIRE (E.). Quelques tribus de montagnes de la région du Habt (Maroc). In-8..... 15 fr. »

PERRON (le Dr). Femmes arabes, avant et depuis l'islamisme. In-8... 7 fr. 50

PHILEBERT (Le Général). La conquête pacifique de l'intérieur africain. Nègres, musulmans et chrétiens. In-8, cartes et illustrations..... 10 fr. »

SAUVAIRE (H.). Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain (1690-1691), traduit de l'arabe. In-18..... 5 fr. »

SCHNELL (Paul). L'Atlas marocain, d'après les documents originaux. Traduit par A. Bernard. In-8, grande carte de la chaîne de l'Atlas..... 10 fr. »

WEISGERBER (Dr F.). Trois mois de campagne au Maroc. Étude géographique de la région parcourue. In-8, fig. et cartes..... 5 fr. »

513

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

PUBLICATIONS RELATIVES AU MAROC

ARCHIVES MAROCAINES

Publiées par la Mission scientifique du Maroc

Histoire, Géographie, Sociologie, Industrie, Jurisprudence, etc.

18 VOLUMES PUBLIÉS, FORMAT IN-8 RAISIN

Chaque volume..... 12 fr.
Les 18 volumes ensemble..... 200 fr.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par la Mission scientifique du Maroc.

5 années publiées, formant 15 volumes in-8. Ensemble ..... 100 fr.

Abonnement annuel : Paris, 25 fr. ; Départements et Colonies, 28 fr. ; Étranger, 30 fr.

État social et Religion. — Mœurs et Coutumes. — Droit musulman. Histoire et Géographie. — L'Islam dans le monde entier.

LES SOURCES INÉDITES DE L'HISTOIRE DU MAROC

DE 1530 A 1845

Recueil de Lettres, Documents et Mémoires

Conservés dans les Archives européennes

PUBLIÉ PAR LE COMTE **Henry de Castries.**

I. Archives et Bibliothèques de France. Tomes I, II et III.
II. Archives et Bibliothèques des Pays-Bas. Tomes I et II.

Chaque volume, grand in-8..... 25 fr.

HISTOIRE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française.

PAR **Ernest Mercier.**

3 volumes in-8, cartes ..... 25 fr.

LA CONQUÊTE DU MONDE MUSULMAN

LES MISSIONS ÉVANGÉLIQUES ANGLO-SAXONNES ET GERMANIQUES

Un volume in-8, illustré de 328 pages..... 5 fr.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller Rouchon et Gamon, boulevard Carnot, 23.